L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1646 - VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Environnement

Les agriculteurs, maillon stratégique du bas carbone



A l'image d'autres secteurs économiques, l'agriculture doit réfléchir aux moyens de réduire son empreinte carbone. Les exploitants ont un rôle important à jouer dans cette dynamique globale, et ce d'autant plus qu'elle est vertueuse pour leurs activités. Toutefois, on ne s'engage pas dans une logique de bas carbone sans un accompagnement. Terres de Bourgogne débute dans ce numéro une série d'articles destinée à vous informer sur les orientations possibles et les partenaires près à vous suivre.

Page 19.

Côte d'Or

› Vente d'animaux

Journées commerciales de la Fédération charolaise



Nièvre

› Bovins allaitants

L'impact de l'autonomie en protéines



Yonne

› Chambre d'agriculture

Changement à la direction



Encarts : catalogue SV PRO (sur certains cantons)





Sommaire

Côte d'Or
04 • Grandes cultures : Une année pas comme les autres
05 • Média local : Zappez sur TVOxois
06 • Vente de reproducteurs : À ne pas manquer
07 • Recherche d'associés : Partenaires particuliers

Nièvre
08 • Bienvenue à la ferme : La Ferme du Creuset rejoint le réseau
09 • Découverte : Vivre avec les crues de la Loire
10 • Plan de relance : Préserver la biodiversité à Coulanges-lès-Nevers
11 • Ateliers bovins allaitants : Autonomie en protéine et impacts sur votre troupeau

Yonne
12 • Viticulture : À l'aube des vendanges
13 • Chambre d'agriculture : La gestion des adventices en agriculture biologique
14 • Bien-être animal : Un sujet au cœur des débats de société
15 • Chambre d'agriculture : François Avez prend la direction

Région
16 • Démographie : La crainte d'un déficit derrière le renouvellement de la population agricole
17 • Plan de relance : Un an après, quels effets pour l'agriculture régionale ?
18 • Éco Agrifood Challenge : Faire bouillir la marmite de l'innovation alimentaire

Filières
19 • Cultures Le carbone, un mécanisme naturel et un outil à utiliser
20 • Viticulture Recrutement pour les vendanges : Ce que vous devez savoir

Infos Services
21 • Firmes et machinisme
22-23 • Marchés : Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Élevage ovin

Participez à la Rencontre technique régionale en Haute-Saône

Cette année, c'est le département de la Haute-Saône et Vesoul Agrocampus, qui servent de cadre à ce moment d'échanges important pour les éleveurs ovins.



Evènement annuel, la Rencontre technique ovine régionale est l'instant idéal pour faire le point sur tout ce qui concerne l'élevage ovin.

Le jeudi 16 septembre, la ferme de Vesoul Agrocampus accueillera la 16e Rencontre technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté. Chaque année, la filière ovine régionale vous donne rendez-vous afin d'échanger sur les sujets techniques d'actualités. Le thème retenu cette année est *«S'adapter et innover pour sécuriser son élevage ovin»*. Cette journée est organisée par le réseau des Chambres d'agriculture, l'Institut de l'élevage (Idele), Inosys Réseau d'élevage et la Coopération agricole (Cobevim, Franche-Comté élevage, Feder et Sicarev Coop) dans le cadre du programme Inn'ovin 2. Éleveurs, techniciens, porteurs de projet et curieux, sont les bienvenus pour découvrir tous les atouts et nouveautés de cette filière. Au programme de l'après-midi :

-présentation de l'exploitation agricole du lycée
-quatre ateliers thématiques animés par des spécialistes: Reconnaître, prévenir et traiter les mammites. Utiliser de la plaquette bois pour la litière des ovins. Récolter des fourrages de qualité pour limiter l'achat de concentrés. Protéger son troupeau face à la prédation.

Vous êtes attendus nombreux à partir de 13 h 30, le 16 septembre, sur le site de la ferme de Vesoul AgroCampus, route de Bougon à Port-sur-Saône (Haute-Saône).

BERTY ROBERT

en bref

Volailles de chair Anvol demande aux citoyens d'accepter les nouveaux poulaillers

Lors d'une conférence de presse le 7 septembre, l'interprofession des volailles de chair Anvol a lancé un manifeste, dans lequel elle appelle notamment les citoyens à *«accepter l'installation de nouveaux poulaillers dans leur village»*. *«Les Français veulent manger de la volaille française, mais il est de plus en plus difficile de faire accepter la construction de nouveaux poulaillers»*, a souligné le président d'Anvol Jean-Michel Schaeffer. D'ici fin 2021, l'interprofession lancera un outil en direction des éleveurs pour favoriser une *«meilleure concertation»* avec les riverains. Dans son manifeste, Anvol s'adresse aussi, entre autres, aux consommateurs (qu'elle incite à *«s'informer sur l'origine des volailles»*), aux maires (appelés à *«créer un environnement favorable aux échanges»*), ou encore aux conseillers régionaux (priés de *«financer indistinctement tous les modes d'élevage»*). Atteindre l'objectif du plan de filière de reconquérir 10 % de parts de marché aux importations nécessite une croissance de 1 % par an du nombre d'élevages (sur 14 000 actuellement). Côté marché, la consommation a *«retrouvé son schéma pré-Covid»*, avec une croissance globale de 5,9 % au premier semestre 2021 par rapport à 2019, tirée par la restauration. Une conjoncture qui profite aux importations, qui représentent 39 % des volailles au premier semestre 2021 (46 % pour le poulet).

la météo présentée par Dijon Céréales

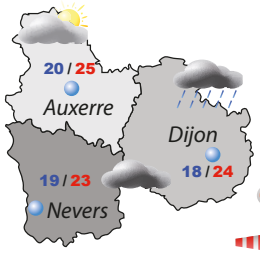
DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 *0,34€ ttc/min*
www.agate-france.com

AGATE météo

Vendredi 10 Septembre

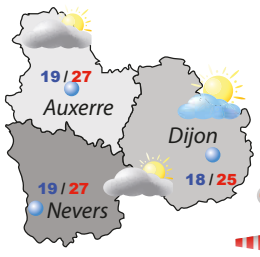


Mitigé
Le soleil sera bien timide et quelques précipitations sont attendues localement.

T° mini : 19 à 21°C
T° maxi : 24 à 26°C
Vents : Ouest 10 km/h

Sainte Inès
Soleil : 07h21 - 20h15
Lune : 11h20 - 22h02

Samedi 11 Septembre

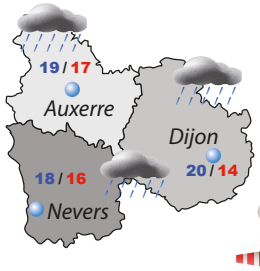


Variable
Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 26 à 28°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Saint Adelphe
Soleil : 07h23 - 20h13
Lune : 12h42 - 22h27

Dimanche 12 Septembre



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 18 à 20°C
T° maxi : 16 à 18°C
Vents : Ouest 10 km/h

Saint Apollinaire
Soleil : 07h24 - 20h11
Lune : 14h04 - 22h58

Prévisions à 7 jours

Lundi 13 Septembre au Mercredi 15 Septembre
Un ciel nuageux à couvert s'annonce pour cette période.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 16 à 18°C T° maxi : 23 à 25°C

Du Jeudi 16 Septembre au Dimanche 19 Septembre
De belles éclaircies en perspective au cours de ces prochains jours.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini : 15 à 17 T° maxi : 21 à 23°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Environnement

Macron pour une sortie accélérée des pesticides

En ouverture du congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Emmanuel Macron a indiqué son intention de porter une initiative de sortie des pesticides lorsque Paris prendra la tête du Conseil de l'Union européenne en janvier 2022. Une déclaration qui ne marque aucun changement de trajectoire, rassurent l'Élysée et le ministre de l'Agriculture. Les véritables annonces devraient arriver avec France 2030, le plan d'investissement attendu à l'automne.



Le Président Emmanuel Macron a pris position sur une sortie des pesticides.

service de presse de l'Elysée

Devant la communauté internationale, les entreprises, et les institutions de protection de l'environnement, les mots ont été forts : *«Je veux que la présidence française de l'Union européenne porte une initiative forte de sortie accélérée des pesticides»*, a annoncé Emmanuel Macron en inaugurant le congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille le 3 septembre. *«Ce n'est qu'au niveau européen que nous y arriverons»*, a poursuivi le Président, soulignant la nécessité de développer la recherche tout en soutenant les agriculteurs. Aucun changement de ligne, rassure-t-on cependant dans l'entourage présidentiel. Comme le résume le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, auprès d'Agra Presse : *«Si nous voulons avancer rapidement dans les transitions, il faut évidemment un accompagnement, comme nous le faisons avec le plan de relance et France 2030. Et ce que dit aussi le Président, c'est qu'il faut absolument porter ces sujets au niveau européen, au risque de nous exposer à une concurrence déloyale»*. Le ministre de l'Agriculture demeure d'ailleurs déterminé à ce que l'inscription de *«clauses miroirs»* dans les échanges commerciaux, condition essentielle de la réduction des utilisations de pesticides selon lui, fasse bien partie des sujets portés par la présidence française de l'Union Européenne. *«En plus de l'Europe, nous devons aller un cran plus loin sur le volet international. Est-ce normal aujourd'hui qu'un produit qui n'est pas autorisé sur notre territoire national puisse rentrer par nos importations ? La seule solution pour avancer, ce sont les clauses miroirs»*, défend Julien Denormandie.

Un terme surprenant

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, se dit malgré tout surprise du terme de *«sortie»* employé par le Président: *«Emmanuel Macron est le premier Président à parler de cette façon»*. Et de nuancer : *«C'est aussi le premier à nous avoir dit qu'il interdirait le glyphosate, pour revenir en arrière trois ans plus tard»*. La patronne du syndicat majoritaire s'en tient donc pour l'heure à la position répétée le 3 septembre par Julien Denormandie à la foire de Chalon. Comme elle le résume : *«nous avons besoin des pesticides, mais il faut les utiliser raisonnablement, les réduire, et développer l'innovation pour trouver des produits qui aient le moins d'effets possibles sur l'environnement»*. Le mot de *«sortie»* des pesticides ne serait même pas nouveau, rappelle le cabinet de Julien Denormandie. Le ministre de l'Agriculture dispose notamment depuis février d'un conseiller *«Innovation, santé des végétaux, sortie de la dépendance aux produits phytosanitaires»*, en la personne de Pierre-Adrien Romon. Alors qu'aucun détail n'est arrêté sur la promesse présidentielle, le terme d'*«initiative»* pourrait simplement consister à mettre le sujet à l'ordre du jour des discussions communautaires.

L'agriculture au centre de France 2030

Si la déclaration présidentielle sur les pesticides a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, Julien Denormandie salue avant tout la place qui sera réservée à l'agriculture dans le futur plan France 2030. Une stratégie d'investissement qui devrait être annoncée à l'automne pour *«faire émerger les champions de demain»* dans le numérique, les industries vertes ou les biotechnologies. *«C'est un message fort. Pilier de France 2030, l'agriculture fera partie des atouts de notre pays pour la prochaine décennie»*, se réjouit le ministre de l'Agriculture. Pour l'heure, aucun montant ni aucun secteur n'ont cependant été dévoilés. *«Le but, ce n'est pas d'avoir un nouvel abondement des crédits du plan de relance»*, précise-t-on toutefois au sein du cabinet du ministre. Selon Christiane Lambert, la FNSEA serait, elle aussi, au travail sur le sujet. *«Nous réfléchissons déjà à ce que nous allons proposer. Aide à la décision, capteurs, robots : il y a encore de nombreux outils dont nous avons besoin et qui n'existent pas encore»*.

AGRAPRESSE

Brèves

PAC Les Régions rendront leur copie fin novembre

Dans le cadre de la concertation sur la déclinaison française de la Pac, le Plan stratégique national (PSN), le cabinet du ministre de l'Agriculture a convié les parties prenantes à une réunion le 9 septembre. La DGPE (ministère de l'Agriculture) et Régions de France doivent présenter la version de ce PSN qui avait été transmise à l'Autorité environnementale fin juillet. Les parties prenantes demandaient que ce document leur soit communiqué pour y trouver la réponse à de nombreux points de détail (p. ex. définition d'une bande tampon, largeur de fossés...), qui n'avaient pas été abordés par Julien Denormandie lors de la présentation de ces orientations mi-juillet. Le document qui sera présenté reste une *«version de travail, non définitive»*, prévient-on à Régions de France. De son côté, l'institution doit dévoiler un socle de dispositions que chaque Conseil régional pourra mobiliser au titre des mesures non-surfaciques du 2d pilier de la Pac (DJA, aide à l'investissement). Mais la maquette finalisée des mesures adoptées par l'ensemble des régions françaises (pour 700 M€ de fonds européens) ne sera pas connue avant fin novembre, explique-t-on à Régions de France. Le ministère doit également présenter ce qu'il reste à arbitrer avant la remise du document à Bruxelles d'ici la fin de l'année. Il s'agit principalement de définir les notions de jeune agriculteur ou d'agriculteur actif.

Prix du lait Les coopératives anticipent une hausse de 13 à 15 euros les 1 000 litres

«Nous prévoyons une hausse du prix du lait payé aux producteurs adhérents des coopératives de 13 à 15 euros les 1 000 litres sur 2021», a révélé Damien Lacombe le 7 septembre lors de la conférence de rentrée de la Coopération laitière dont il est le président. Les producteurs se réjouiraient bien de cette annonce si les charges de production n'avaient pas explosé dans leurs exploitations. Les coopératives les estiment entre 15 et 18 euros les 1 000 litres selon les exploitations. *«La hausse des prix va à peine couvrir cette hausse»*, déplore Damien Lacombe. *«Il est nécessaire de revaloriser le prix sur les exploitations*, assène-t-il. *Mais aussi au niveau de la transformation»*. En effet le maillon industriel fait également face à d'importantes hausses de charges (+50 % sur le plastique, +54 % sur le polystyrène par rapport à l'année précédente). *«Nous demandons aux distributeurs 5 à 7 % de hausse des tarifs pour combler la hausse des charges sur toute la chaîne de valeur»*, indique le président de la Coopération laitière. *«C'est un message que nous passons chaque année lors de négociations commerciales avec la grande distribution,* admet-il. *Mais cette année, c'est un absolu nécessité !»*

Green deal Les OPA de l'UE veulent de la cohérence avec la politique commerciale

Alors que les commissions de l'Environnement et de l'Agriculture du Parlement européen doivent adopter le 9 septembre leur projet de rapport sur la stratégie De la Ferme à la table, quelque 26 organisations agricoles européennes (Copa-Cogeca, Coceral, Fefac…) s'inquiètent dans une déclaration commune de propositions supplémentaires des eurodéputés *«déconnectées des réalités du secteur agroalimentaire»*. Elles appellent à voter clairement contre les amendements de compromis les plus néfastes du projet. *«Si l'UE veut que nous réussissions, elle devra nous soutenir avec un cadre politique pragmatique basé sur des objectifs réalistes et cohérents avec sa politique commerciale visant à préserver des conditions de concurrence équitables avec les importations et fournir l'aide nécessaire à une transition durable»*, écrivent-elles. C'est la priorité du ministre français de l'Agriculture Julien de Denormandie qui prendra la présidence du Conseil des ministres de l'UE au premier semestre 2022. *«L'une des lacunes du Green deal européen est d'être trop fortement lié à la Pac et pas assez à la politique commerciale»*, a-t-il indiqué en marge de la réunion informelle des ministres des Vingt-sept le 7 septembre en Slovénie. Il espère en particulier dégager un consensus au niveau européen sur la question des clauses miroirs.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre
Promodis
Pro, Proche, Promodis

L'OFFRE du MOIS



Fléaux KUHN A5407231
Prix de vente au sac de 50
1,30 € HT/unité
Prix de vente à l'unité
1,73 € HT/unité
Valable jusqu'au 30/09/2021

N'oubliez pas les autres pièces d'usure qui vont avec :
- Les manilles
- Les entretoises
- Les boulons
- Les écrous

Toutes ces pièces sont disponibles en diamètre 12 ou 14.

Grandes cultures

Une année pas comme les autres

La FDSEA et la Chambre d'agriculture ont dressé le bilan des moissons avec les organismes stockeurs et les instituts techniques. François-Xavier Lévêque évoque cette rencontre.

Le rendez-vous était donné la semaine dernière à Bretenière : la FDSEA et la Chambre d'agriculture avaient convié différentes OPA pour dresser le bilan des moissons d'été. *« Cette rencontre annuelle est toujours la bienvenue »*, souligne François-Xavier Lévêque, *« elle permet d'avoir une vision des récoltes dans leur globalité, mais aussi secteur par secteur pour n'oublier personne. Chacun s'est exprimé, ces échanges nous donnent à chaque fois une idée assez précise de la situation économique des exploitations »*.



Le président de la commission productions végétales de la FDSEA déplore les conditions climatiques mais aussi certaines décisions politiques.

Moyen, sans plus

Le président de la commission productions végétales de la FDSEA considère comme *« moyennes »* ces moissons 2021 : *« ces récoltes ne sont pas catastrophiques, mais tout le monde s'attendait à beaucoup mieux, c'est certain. Nous avions des potentiels encore intéressants en tout début d'été, mais cette météo plus que pluvieuse en fin de cycle a rebattu les cartes. L'impact sur la qualité varie énormément d'un secteur à un autre. Au final, le bilan est moyen grâce à la remontée des cours, cela n'aurait certainement pas été la même chose si nous avions les prix des précédentes années »*.

Quels enseignements ?

François-Xavier Lévêque ne voit pas forcément de leçon à tirer de cette campagne : *« cette météo a été exceptionnelle. Selon les plus anciens, cela n'est même jamais arrivé. À mon avis, il ne faut pas prendre cette année comme une référence, en espérant bien sûr que de tels épisodes climatiques ne se reproduisent pas de sitôt »*. L'agriculteur de Bressey-sur-Tille n'en oublie pas moins ses préoccupations syndicales : *« les problématiques du département restent malheureusement les mêmes pour le nouvel exercice qui débute. Les têtes d'assolement nous préoccupent encore et toujours, je pense notamment au colza et à la moutarde. Semer l'une ou l'autre, c'est se lancer dans la grande inconnue face aux insectes… Les surfaces en colza sont en hausse de 10 % avec leur prix attractif : cette donnée ne doit pas nous faire oublier les difficultés et les impasses techniques rencontrées dans cette culture. C'est bien entendu la même chose en moutarde. Sur les plateaux, il y a encore moins de possibilités : nous l'avons encore vu lors de notre réunion, les cultures à la marge comme les lentilles ne dégagent pas grand-chose économiquement parlant. Il est bien difficile de remplacer le colza, cela paraît même impossible »*.



Pas que la météo

Des décisions politiques impactent elles aussi les récoltes, comme le rappelle le responsable syndical : *« il n'y a pas que la météo, malheureusement. Les moyens de production en agriculture conventionnelle sont de plus ne plus limités à cause des normes que l'on nous impose sans cesse. Dans le même temps, la prochaine Pac prévoit 25 % de surfaces bios en Europe d'ici 2030. Je m'en étonne fortement, car l'offre devient déjà trop élevée aujourd'hui. Nous le voyons bien : les cours du bio ne suivent pas leurs homologues du conventionnel. Si le marché est saturé, il y aura forcément une diminution des prix qui pourrait mettre à mal le modèle bio. Nos politiques n'en ont pas conscience : ils nous imposent des choses sans analyser la vérité du terrain, c'est inadmissible. Un dernier mot concernant l'export, qui est important pour notre département : les interdictions phytos et la directive nitrates ne cessent d'engendrer des pertes en qualité et quantité. Le risque est clairement identifié : perdre nos marchés historiques. Nous irons le redire à nos responsables pour éviter ce désastre annoncé »*.

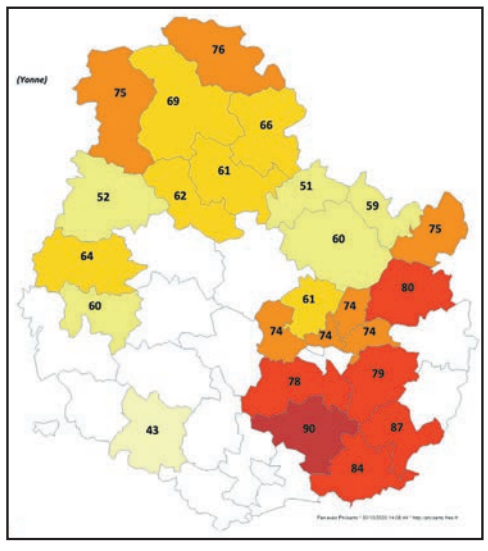
AG

Moissons

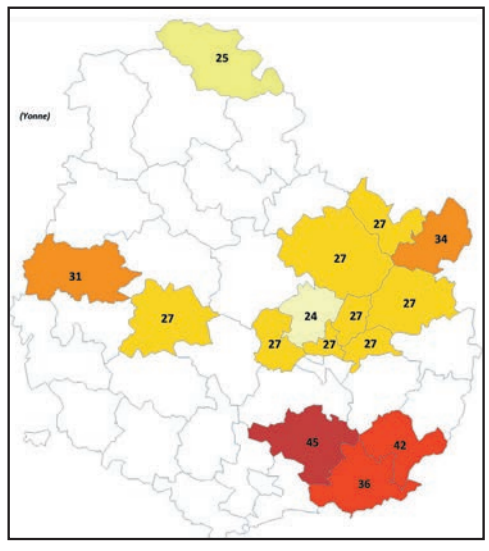
Des rendements par secteurs

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or recueille les résultats des moissons par le biais d'une enquête menée auprès des exploitants. Voici des cartes de rendements en orge d'hiver, orge de printemps, blé et colza. Plus de 355 réponses étaient comptabilisées la semaine dernière, pour un total de 7 638 ha. Il n'est pas trop tard pour participer à l'enquête : les agriculteurs peuvent se procurer un formulaire sur www.cote-dor.chambagri.fr ou le demander à Baptiste Girardot, conseiller grandes cultures à l'antenne de Châtillon-sur-Seine (06 49 81 32 38, baptiste.girardot@cote-dor.chambagri.fr).

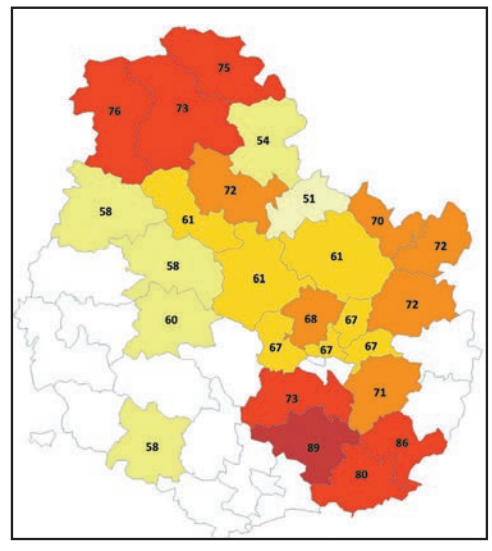
AG



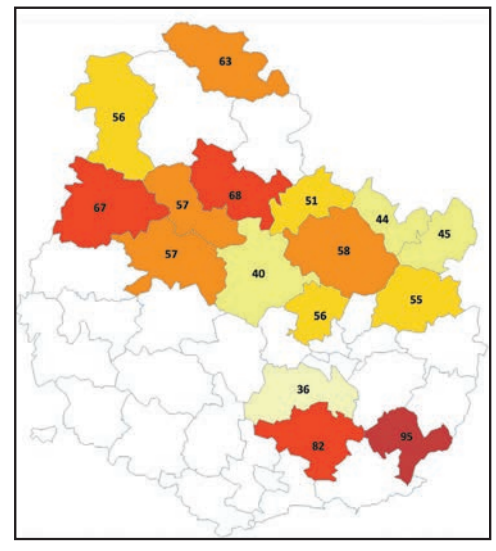
Orges d'hiver



Colza



Blé



Orges de printemps

Média local

Zappez sur TVOxois

Une équipe de bénévoles de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche retracent l'actualité de leur territoire sur internet. Un journal audiovisuel de 25 minutes est ainsi proposé toutes les deux semaines sur tvoxois.com.



Patrick Verne, lors d'un tournage réalisé à Liernais, le 16 août.

Ils sont bénévoles et réalisent un travail remarquable dans leur studio de production. Leurs motivations ? Exercer leur passion pour la vidéo et surtout, valoriser les communes, les évènements et les acteurs des anciens cantons de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche. *« Nous mettons en lumière la vie de notre beau territoire. Notre prochaine édition est programmée le 15 septembre avec une rétrospective de l'été. Nous reprendrons ensuite notre rythme habituel à partir du 1er octobre avec un journal par quinzaine jusqu'en juillet 2022 »*, annonce Patrick Verne, membre de l'association et ancien professeur des écoles domicilié à Bellenot-sous-Pouilly. À noter que les anciennes émissions sont archivées et peuvent être consultées à tout moment par les internautes.

Presque 10 ans

Cette web TV 100 % locale a pointé le bout de son nez dès 2012. *« Son ancien nom était TVO, la Télévision de la Vallée de l'Ouche. TVOxois est née en 2017 suite à la fusion des communautés de communes de Bligny et Pouilly-en-Auxois »*, retrace Patrick Verne, qui travaille en étroite collaboration avec Gérard Delalleau, créateur de ce média gratuit et totalement indépendant. Âgé de 73 ans, Gérard Delalleau est un ancien chansonnier et propriétaire d'un cabaret à Paris. Cet habitant de Bligny-sur-Ouche a également travaillé pour la chaîne Canal+ en réalisant plusieurs documentaires et émissions humoristiques. Ce passionné de son et d'images a même participé à La Classe, divertissement présenté par Fabrice dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Un travail minutieux

Pour les non initiés, réaliser une vidéo de qualité, même d'une très courte durée, nécessite beaucoup de travail et d'attention. *« Pour seulement deux minutes de film, il faut généralement compter deux heures de travail rien que pour le montage »*, illustre Patrick Verne. L'équipe de TVOxois regroupe plusieurs bénévoles mettant régulièrement la main à la pâte : *« nous comptons généralement sur trois ou quatre personnes qui tournent à tour de rôle. Des stagiaires participent aussi à notre travail. Nous proposons également des directs d'une heure et trente minutes pour présenter des communes, comme nous l'avons fait le 22 août à Vandenesse-en-Auxois : dans ce cas précis, notre effectif monte à douze personnes »*.

Intéressés ? Manifestez-vous !

Patrick Verne profite de l'occasion pour lancer un double appel : *« notre association recherche en permanence des bénévoles, nous avons toujours besoin d'aide. Des connaissances techniques en audiovisuel ne sont pas forcément obligatoires, toutes les personnes intéressées à l'idée de nous rejoindre sont les bienvenues. Notre web TV est aussi preneuse d'idées de reportages : vous avez un projet particulier sur le territoire de Pouilly-Bligny, vous êtes organisateur d'un événement social, culturel, sportif, politique ou autre ? N'hésitez pas à nous en faire part, nous verrons dans quelles mesures il est possible de réaliser un reportage sur Tvoxois »*.

AG

Contacts : tvoxois@gmail.com, 06 80 16 42 11, 03 80 24 08 48 (Bligny-sur-Ouche), 06 88 57 76 10 (Pouilly-en-Auxois).

Tuberculose bovine

Conforter sa prévention

Le GDS de Côte-d'Or organise quatre journées de formation spécifiques à la biosécurité.

Le 17 septembre dans la vallée de l'Ozerain, le 1er octobre près de Montbard, le 14 octobre dans la vallée de l'Ouche et le 26 octobre autour de Pontailler-sur-Saône : l'agenda est établi, les éleveurs intéressés n'ont plus qu'à s'inscrire ! Ces quatre sessions dédiées à la biosécurité s'adressent tout particulièrement aux actuels et anciens foyers de tuberculose bovine, aux élevages voisins et plus globalement aux exploitants agricoles faisant partie des zones à prophylaxie renforcée. *« Chaque rendez-vous permettra aux éleveurs d'aller plus loin dans leur démarche de prévention, de mettre en place des mesures adaptées sur son exploitation »*, souligne Gilles Rabu, technicien au GDS, qui animera les formations en compagnie de Jean-Baptiste Deschamps, vétérinaire membre du GTV BFC.

Une session test s'est tenue le 9 mai à Venarey-les-Laumes avec la participation de neuf éleveurs. *« L'objectif était de préparer ces quatre formations, de répondre au mieux aux attentes des stagiaires. Les retours ont été tous positifs. Néanmoins, suite à plusieurs remarques, nous mettrons davantage l'accent sur le côté pratique »*, poursuit Gilles Rabu.

Inspiration du sud-ouest

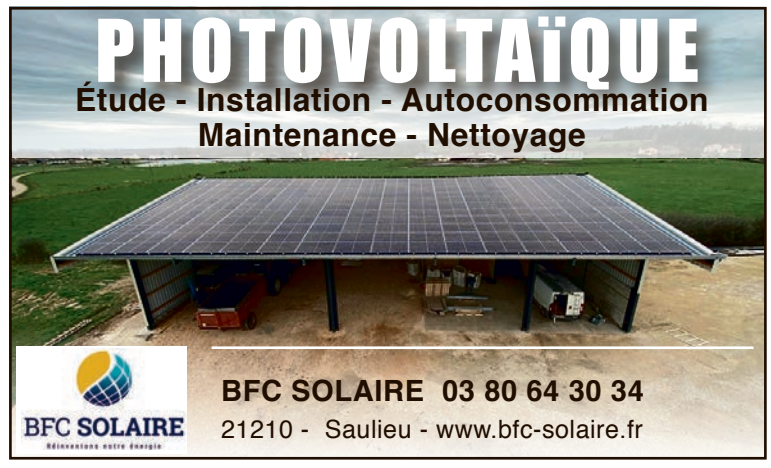
Le technicien du GDS est convaincu que la biosécurité est un des éléments qui permettra d'avancer dans la lutte contre la tuberculose : *« en Côte-d'Or, nous ne sommes pas très en avance sur ce dossier, il y a encore beaucoup de choses à faire dans ce domaine. Dans le sud-ouest de la France, là où se concentrent actuellement 80 % des foyers de tuberculose, cet outil est déployé depuis au moins trois ans avec des retours favorables des éleveurs. Nous nous inspirons d'ailleurs de leur formation pour ces quatre prochains rendez-vous »*. Les mesures de biosécurité sont la plupart du temps simples et faciles à mettre en œuvre : *« elles relèvent souvent du bon sens paysan. Il y a un tas d'exemples : une pierre à sel peut être mise en hauteur pour éviter toute contamination de la faune sauvage, des auges peuvent être équipées d'un système de gestion du trop-plein pour éviter des zones de mouille. Doubler les clôtures permet aussi de mieux assurer la distanciation entre bovins, l'organisation collective du pâturage entre voisins est un autre dossier sur lequel il faut s'attarder. Pour les mesures un peu plus onéreuses, il est bon de rappeler l'existence de certaines aides : je pense notamment à celles du Conseil départemental et du plan de relance »*.

AG

Tarifs et inscriptions : la formation est entièrement prise en charge pour les ayants droit Vivéa. Contact : Gilles Rabu (06 86 80 02 77, gilles.rabu.gds21@reseaugds.com)



Cette formation, en lien avec la tuberculose bovine, peut également servir dans la prévention d'autres maladies, notamment la BVD.



▸ Agenda

16/09 Soirée fermière à Dijon
Bienvenue à la ferme organise une soirée fermière jeudi 16 septembre au Cloître des Bernardines, rue Sainte-Anne à Dijon, de 17 h 30 à 21 h 30. Cet événement sera l'occasion de rencontrer les producteurs du réseau lors d'un apéritif ou d'un repas local et convivial. Renseignements et réservations : page Facebook : « Bienvenue à la ferme en Côte d'Or »

24/09 Échanges techniques en ferme
Le GDS organise une matinée d'échanges techniques vendredi 24 septembre à partir de 9 h 30 à la ferme d'Olivier Bouhot à Souhey. Le thème portera sur les leviers d'action pour une meilleure immunité des veaux et une meilleure santé des élevages. Il sera possible d'échanger avec le vétérinaire et la technicienne présents sur le démarrage d'un veau, les mesures à adopter pour renforcer leur immunité, les maladies à surveiller lors des achats et la gestion de l'eau d'abreuvement. Le contenu est adapté à tous les élevages de bovins laitiers et allaitants, un casse-croûte sera offert. Renseignements et inscriptions : Virginie Pabiou (06 09 14 55 07, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com)

Recherche de maître d'apprentissage
Anaïs souhaite intégrer un Capa Métiers de l'agriculture au CFA de Quetigny. Elle est donc à la recherche d'un maître d'apprentissage pour une durée de deux ans, en élevage ou polyculture-élevage bovin viande. Âgée de 19 ans, elle a déjà une première expérience au sein d'une exploitation d'élevage (observation et aide dans son entourage). Elle recherche une exploitation en Côte-d'Or ou dans un autre département et souhaiterait être logée sur place par l'exploitant ou dans un hébergement à proximité de l'exploitation. Contact : 03 80 68 67 67, accueil@fdsea21.fr.

Vente de reproducteurs

À ne pas manquer

La Fédération charolaise organise ses journées commerciales les 23, 24 et 25 septembre dans 16 élevages du département.


Trente veaux de l'année sont proposés au Gaec Choubley.

Les adhérents de la Fédération charolaise préparent leurs traditionnelles journées commerciales d'automne. Le rendez-vous est donné jeudi 23, vendredi 24 et samedi 25 septembre. Pas moins de 16 élevages sont inscrits à cette nouvelle édition. *« D'ordinaire, nous sommes plutôt une douzaine à participer. L'enthousiasme et la motivation sont plus que jamais au rendez-vous cette année »*, se réjouit Laurent Choubley, président de la Fédération. L'éleveur de La-Motte-Ternant se félicite du niveau de la génétique charolaise en Côte-d'Or, en lien selon lui avec cette hausse des inscriptions : *« elle croît de façon continue, il n'y a qu'à regarder les résultats de nos éleveurs dans les différents concours, parfois même nationaux. Nos adhérents sont pleinement conscients de leur niveau, ils ont envie de montrer leurs reproducteurs et diffuser leur génétique »*. Des animaux de tous types seront proposés lors de cet évènement : *« il y en aura encore une fois pour toutes les envies et tous besoins. Différentes catégories seront mises en vente mais une fois encore, à cette période, ce sont les veaux mâles de l'année qui seront sans doute les plus représentés. Il sera possible de venir dans les élevages sans la moindre prise de rendez-vous. Un excellent accueil sera à chaque fois réservé aux visiteurs »*.

À vendre

Laurent Choubley fait bien évidemment partie des participants aux journées commerciales de la Fédération. En Gaec avec ses deux fils Baptiste et Rémy, l'éleveur de 59 ans proposera une trentaine de veaux de l'année. Différentes morphologies sont proposées, la sélection est axée sur un charolais mixte avec des qualités maternelles confirmées.

Point commercial

Laurent Choubley profite de l'occasion pour analyser les cours de la viande : *« chez les femelles, c'est plutôt correct depuis un petit moment. Ce n'est pas la panacée pour autant mais le prix des vaches se maintient depuis plus d'un an à une moyenne d'environ 4 euros. Il n'y a malheureusement pas de différence entre la bête normale et la meilleure : seuls 10 voire 15 centimes grand maximum les séparent aujourd'hui. Ça, c'est regrettable… Les génisses grasses, quant à elles, se portent plutôt bien et ce n'est sans doute pas terminé : elles vont, à mon avis, prendre de plus en plus de valeur à l'avenir »*. La donne n'est malheureusement pas la même chez les mâles : *« les cours des broutards sont au plus bas depuis deux ans, notre système a du plomb dans l'aile et cette situation est très compliquée pour nous tous. Nous avons sans doute trop misé sur l'Italie, ce pays est aujourd'hui notre principal et presque unique marché… Les matières premières s'envolent et les engraisseurs italiens se posent de plus en plus de questions au moment de remplir leurs ateliers. À 2,55 euros/kg pour un broutard de 400 kg/ha, le compte n'y est pas du tout. Il nous faut absolument trouver d'autres débouchés si nous voulons nous en sortir »*.

AG

Liste des participants

EARL Gabory Bruno (Jeux-lès-Bard, 06 87 43 40 33), EARL Lechenault B. et Y. (Foissy, 06 68 67 74 41), EARL Virely Charles (Écutigny, 06 75 78 55 96), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenotte, 06 70 12 20 09), Gaec Choubley (La-Motte-Ternant, 06 76 65 35 98), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux, 06 83 95 58 61), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault, 06 24 24 69 93), Gaec Menetrier Parizot (Avosnes, 06 88 00 66 35), Gaec Mimeur Jean et Fils (Thoisy-le-Désert, 06 72 00 34 70), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 59 11), Gaec Terrand (Cussy-la-Colonne, 06 81 83 95 05), François Lucand (Molphey, 06 76 52 81 85), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 06 80 98 96 57), SCEA Tursin Sébastien (Villargoix, 06 85 51 56 86).

Charolais

Sur la route du National

Geoffrey Froidurot participe ce vendredi au concours national charolais au Marault. Ce jeune éleveur de Jours-lès-Baigneux est présent avec son père Vincent et onze de leurs veaux.

Le jeune éleveur de Jours-lès-Baigneux est présent au Marault avec son père Vincent et onze de leurs veaux : quatre femelles et sept mâles, avec l'espoir de faire aussi bien qu'en 2020. *« Ce sera tout de même difficile car il s'agissait de notre meilleure année sur ce concours. Nous avions remporté le prix d'honneur femelle et les deux deuxièmes prix d'ensemble. Nous allons aussi à Nevers avec l'espoir d'entretenir voire élargir nos contacts commerciaux »*, confie le sélectionneur de 26 ans. Celui-ci ne présentera pas d'adultes samedi : *« cela aurait été trop compliqué pour l'organisation et les déplacements, car onze veaux, ça commence à faire ! Nous sortirons les adultes lors des concours d'automne à Semur, Charolles puis Moulins »*. La saison des concours a débuté plus tôt que prévu pour le Gaec Froidurot, qui sélectionne des animaux avec beaucoup de qualités de race, de la longueur et de la finesse. Geoffrey s'est en effet rendu pour la toute première fois à un concours d'animaux de boucherie, en l'occurrence le 21 août à la fête du charolais de Saulieu. Une imposante génisse de 3 ans (1 100 kg) a été présentée à cette occasion. L'animal a remporté la première place de sa section et a été vendu dans la Nièvre à un prix satisfaisant l'éleveur, ravi de cette première expérience.

AG


Geoffrey Froidurot, à Saulieu le 21 août.

La Côte-d'Or en force

D'autres élevages côte-d'oriens figurent parmi les participants : EARL Guenot Nicolas (Allerey), EARL Virely (Écutigny), Gaec de Saint-Roch (Recey-sur-Ource), Gaec Baulot Yannick et Xavier (Villars-et-Villenote), François Lucand (Molphey), Gaec Baudot Élevage (Massène), EARL Bruno Dorotte (Saint-Rémy).

Recherche d'associés

Partenaires particuliers

La Chambre d'agriculture accompagne les futurs cédants qui recherchent un nouvel associé.

Les conseillers de la Chambre d'agriculture le répètent régulièrement : l'anticipation et la préparation sont les clés d'un projet de transmission réussi. Ce qui est vrai pour une transmission individuelle l'est encore plus pour la recherche d'un nouvel associé. En effet, trouver un candidat qui correspond aux attentes du futur cédant et lui accorder une véritable place au sein de la société ne s'improvise pas et nécessite parfois des compromis. Se faire accompagner pendant cette phase par un conseiller du Point accueil transmission (PAT) apparaît alors crucial.

Amélie Fercoq, conseillère au PAT, s'exprime sur ce sujet : *« Vous êtes actuellement associé au sein d'une société et bientôt vous quitterez ce collectif au sein duquel chacun a sa place ? Comparativement à la transmission d'une exploitation individuelle, d'autres enjeux bien identifiés complexifient ce processus. En effet, il est illusoire de croire que vous pourrez être remplacé à l'identique, par une personne qui aura le même fonctionnement, les mêmes valeurs, ou les mêmes objectifs. Qui plus est, il va être nécessaire de définir avec ce nouvel arrivant un nouveau projet commun, qui permettra au groupe de trouver un nouvel équilibre et à chacun de s'épanouir professionnellement. Bien souvent, cela nécessite au préalable de faire un bilan du fonctionnement actuel et de se pencher sur les aspects relationnels. Se faire accompagner, participer à une formation « transmission », vous aidera à « Oser » aborder ces aspects humains avec lesquels nous ne sommes pas toujours à l'aise, alors qu'ils représentent près de 70 % de la réussite de votre transmission »*. Une formation sur la thématique « Agir pour ma cessation et la transmission de mon entreprise (ACTE) » a commencé le 8 septembre et se poursuivra le 27 septembre au pôle agricole de Créancey. La formation « *transmission* » se tiendra quant à elle les 23 novembre et 12 décembre à Bretenière. Contact : 06 87 55 78 90, Amelie.Fercoq@cote-dor.chambagri.fr, alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

AG

« Ils s'occupent de tout »



Pascal Meunier, éleveur à Semur-en-Auxois, a sollicité les services de la Chambre d'agriculture en début d'année : *« Mon épouse et moi arrêterons l'activité laitière en décembre 2022, nous recherchons un nouvel associé qui viendra épauler Pierre-Olivier Cartier, notre neveu qui est déjà sur l'exploitation. Nous avons travaillé sur le profil de ce nouvel associé : une rencontre avec les conseillers de la Chambre s'est avérée très instructive. Aussi et surtout, plusieurs échanges ont débouché sur la réalisation d'un diagnostic de transmissibilité : il s'agit d'un dossier de plusieurs pages avec des photos et tous les renseignements utiles sur l'exploitation, hormis son prix. Ce document est accessible à toutes les personnes qui seraient intéressées à l'idée de reprendre la ferme. En consultant ce dossier, l'éventuel repreneur se donne ainsi une idée très précise de ce qui l'attend ici. L'aide des conseillers de la Chambre d'agriculture ne s'arrête pas là : ils sont destinataires des coups de fils de candidats et ils les renseignent. Ils s'occupent de tout à notre place. Déléguer cette charge importante à des personnes compétentes, c'est ce que nous recherchions »*.

Pas seulement pour les cédants

Stéphane Morel est arboriculteur bio à Santenay, avec près de 15 000 poiriers, pommiers, cerisiers et pruniers sur un total de 11 ha. Cet homme de 45 ans ne prépare pas encore la transmission de son exploitation, bien au contraire : *« Mon activité est amenée à se développer, je recherche un associé pour mener à bien de nouveaux projets et partager les responsabilités. Il y a énormément de choses à faire en production fruitière. Mes contacts avec les conseillers de la Chambre ont été très enrichissants, leur expérience et vision extérieure ont permis de conforter l'intérêt de m'associer. Ce futur partenariat a été analysé en leur présence, en prenant en compte l'environnement de l'exploitation et les conséquences technico-économiques d'une telle association. Un diagnostic d'exploitation a été réalisé : ce document peut être consulté par les candidats une fois que nous les avons rencontrés. Je suis très satisfait des contacts avec la Chambre d'agriculture, je suis épaulé dans ma démarche et très bien conseillé. Je suis sur plusieurs réseaux de producteurs bio : j'aurais pu passer une annonce sur ce type de support mais j'ai préféré faire appel à des professionnels »*.



▸ Agenda

23-25/09 Journées commerciales charolaises
La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise ses journées commerciales d'automne les 23, 24 et 25 septembre. Au programme : vente de reproducteurs inscrits au HBC avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au pôle agricole de Créancey (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr). La liste des bovins à vendre est ou sera prochainement disponible sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor. Une vidéo est ou sera proposée sur simongenetic.com

▸ Formations

Agir pour ma cessation et la transmission de mon entreprise
Une formation sur la thématique « Agir pour ma cessation et la transmission de mon entreprise (ACTE) » est programmée les 8 et 27 septembre au pôle agricole de Créancey. La formation « transmission » se tiendra quant à elle les 23 novembre et 12 décembre à Bretenière. Contact : 06 87 55 78 90, Amelie.Fercoq@cote-dor.chambagri.fr, alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

16 et 17/09 secteur St Martin du Mont
Reconnaissance et préparation des plantes médicinales
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

17/09 secteur Vallée de l'Ozerain et 01/10 secteur Montbard
Prévenir la tuberculose en élevage bovin
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

du 28/09 au 01/10
Découvertes des pratiques alternatives, qualité de l'eau, équilibres microbiens
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

30/09 Favoriser les équilibres microbiens
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

30/09 Venarey les Laumes Biosécurité en élevage de volailles
Contact : Marie-Claude GUERRIER, CA21 - 03 80 90 68 76
marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

04/10 et 02/11 Dressage de chien de troupeau : perfectionnement
Aurore GERARD, CA21 - 03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Votre logiciel de paie disparaît au 31 décembre. Déchargez-vous des contraintes en nous confiant la gestion de vos paies

- Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Etablissement des bulletins de salaires (salariés agricoles, apprentis...)
- Attestations de salaires, arrêts maladie ou accident de travail
- Formalités liées au départ de vos salariés
- Etablissement des déclarations de charges sociales, DSN
- Récupération des taux PAS de vos salariés.

Efficacité
Fiabilité
Productivité
Tarifs attractifs

N'attendez plus !
Contactez-nous par téléphone 03-80-68-67-68
ou par mail servicepaie@fdsea21.fr
FDSEA21 - Service Juridique Emploi
1 rue des Coulots 21110 BRETENIERE
@servicejuridiqueemploi - FDSEA21

Service Juridique Emploi & Paie

Bienvenue à la ferme

La Ferme du Creuset rejoint le réseau

Installé depuis 23 ans, Christian Jorand vient de faire adhérer son exploitation, la Ferme du Creuset, à Bienvenue à la ferme.



Les fromages de Christian sont pour la plupart à croûte lavée… une opération qu'il réalise avec grande précision.



Toute l'équipe de la Ferme du Creuset, sans oublier Toupie, Border Collie : *«elle est attachée à cet endroit, elle est indispensable pour regrouper et déplacer les troupeaux».*

«Bienvenue à la ferme correspond à mes critères pour promouvoir les exploitations. C'est un moyen d'attirer une nouvelle clientèle désireuse de découvrir ou redécouvrir notre métier» détaille Christian Jorand, installé à la Ferme du Creuset depuis 23 ans. Cette dernière se compose de 90 ha, sur lesquels il y a : 400 brebis laitières, 22 vaches laitières, 120 cochons (partants sur pied), une fromagerie et un gîte pour 12 personnes.

Christian poursuit : *«C'est Clémence Guillaumet, conseillère en diversification auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre qui m'a proposé d'intégrer le réseau. J'ai, avec ma compagne Élisabeth, étudié le tout pour savoir si cela était en accord avec notre vision de l'agriculture. Et finalement nous avons sauté le pas»*. Un choix qui n'est définitivement pas anodin : *«Même si nous travaillons avec des revendeurs et sur certains marchés, nous sommes isolés du reste du monde ici. Faire partie du réseau Bienvenue à la ferme est aussi une manière de s'ouvrir aux autres. Tout le lait est transformé à la ferme dans notre fromagerie : Les produits sont ainsi commercialisés par nous-même dans un rayon d'une centaine de kilomètres ou ramassés par transporteur pour partir un peu plus loin. Le gîte nous permet un apport supplémentaire, mais surtout les rencontres avec des personnes venant d'autres horizons. Les familles s'intéressent beaucoup à la ferme et viennent assister à la traite, même à 6 h 30 ! S'il est trop tôt pour constater les retombées que cette adhésion va nous apporter, nous savons que c'est déjà un bon coup de pouce pour notre visibilité auprès d'une certaine clientèle».*

Un système singulier

«Depuis le début, je voulais une exploitation agricole qui prenne en compte son environnement sans le dénaturer. Ainsi, au fil du temps j'ai essayé de mettre en place des procédés vertueux. J'ai désiré conserver les haies séparant les parcelles et les faire prospérer. Les haies sont élaguées régulièrement ; les branchages sont déchiquetés et utilisés ensuite pour la chaudière de la fromagerie. Certes, l'investissement est important au départ, mais très vite amorti. Ensuite, pour évacuer le lactosérum, j'ai installé une porcherie, et le lisier est épandu dans nos prés… Rien ne se perd, comme dans la nature».

La continuité avant tout

«Je suis très proche de la retraite et les nouveaux repreneurs sont déjà là afin que je leur montre les ficelles de mon métier et de la ferme. Même si je pars bientôt vers de nouveaux horizons, je continue à travailler avec autant de ferveur que les 23 dernières années et c'est pourquoi il me paraissait normal d'adhérer à Bienvenue à la ferme, afin de leur faciliter un peu la tâche. Ils sont d'ailleurs ravis de cette décision puisque nous sommes sur la même longueur d'onde et qu'ils ont plein de projets pour faire évoluer la ferme toujours en accord avec cette préservation de l'environnement». Jérôme et Laëtitia, les prochains exploitants de la Ferme du Creuset, feront l'objet d'un article complet dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne. En attendant, Christian se dit serein pour son départ en retraite fin 2021.

Chloé Monget

La Ferme du Creuset, 814 Le Creuset, 58300 Neuville-lès-Decize. Contact : 03 86 50 64 35 ou fermeducreuset@orange.fr. www.fermeducreuset.com

Adhésion

Bienvenue à la ferme : Le gîte des sources

Le gîte des Sources à Lavault vient de rejoindre le réseau Bienvenue à la ferme ; une première pour ce gîte âgé de quelques mois seulement.

«À part Air B&B, nous ne faisons pas partie d'un autre réseau que Bienvenue à la ferme, car celui-ci correspond parfaitement à nos attentes» développe Christelle Gagnepain, propriétaire, avec son époux David, du gîte des Sources à Lavault.

Des exploitants ouverts

«Si nous voulons faire connaître notre gîte, nous voulons aussi expliquer et faire découvrir notre métier d'exploitant agricole» détaille Christelle.

En effet, avec son époux, ils possèdent une ferme de vaches Limousine (220 ha et 130 vêlages). *«Nous voudrions montrer que les fermiers ne sont plus des paysans au sens péjoratif du terme et que nous ne sommes pas pollueurs non plus. Cette profession a beaucoup évolué, mais pas forcément les mentalités des gens. C'est donc une belle occasion de changer tout cela de façon pédagogique»*. Installés depuis 2000, ils ont repris l'exploitation familiale et se sont spécialisés dans l'élevage en plein air.

Une volonté familiale

«Tout le monde a aider pour refaire la partie de la maison où se trouve le gîte, que ce soit mon père, mon époux, ou mes enfants» insiste Christelle, qui pour sa part a aussi beaucoup œuvré mais à son plus grand plaisir puisqu'elle est passionnée de bricolage. *«J'adore refaire des meubles et redonner vie aux objets. Du coup, comme la rénovation de notre maison était terminée, nous nous sommes tous lancés dans la réfection de l'ancienne maison de ma grand-mère pour en faire un gîte»*. Après deux ans de travaux, c'est la première année qu'il sera loué : *«Je suis tiraillée entre l'envie de recevoir des gens pour qu'ils soient bien et la peur que la maison soit abîmée, mais on se dit que si la maison ne vit pas cela ne vaut pas le coup donc autant qu'il y ait du passage».*

Pour la suite, Christelle a encore de la suite dans les idées : *«il nous reste des granges et d'autres bâtiments anciens, alors peut-être que nous allons créer un autre gîte…j'ai une passion pour les travaux qui m'a été transmise par mon papa et qui, je pense, ne s'arrêtera jamais».*

Jamais seul

Dans leur projet, David et Christelle ont pu compter sur Clémence Guillaumet, conseillère en diversification auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : *«C'est une spécialiste qui a un regard neuf sur les projets. Comme nous ne voulions pas nous tromper, nous lui avons demandé conseils, notamment sur toutes les normes en vigueur pour ouvrir un gîte. C'est très appréciable de savoir que l'on peut s'appuyer sur ses connaissances pour ne pas faire d'écarts».*

Chloé Monget

Gîte des Sources, SCEA DE Tachely, Lavault 58 140 Gacogne. Contact : 06 74 58 49 50 ou david.gagnepain58@orange.fr



Christelle cherche encore des idées pour que les visiteurs passent un bon moment, comme mettre des cages de foot pour les enfants et les plus grands dans le jardin attenant à la maison.

Découverte

Vivre avec les crues de la Loire

Dans le cadre du mois « Les pieds dans l'eau », la Communauté de communes Cœur de Loire organise une animation le 11 septembre (à partir de 9 h 30) à Neuvy-sur-Loire sur le thème des crues.



Maison de Loire 18

Neuvy les pieds dans l'eau en décembre 2003.

« Il est nécessaire d'avoir de l'humilité pour réapprendre à vivre avec la Loire, car elle est plus forte que l'intervention humaine» explique Nathalie Lebrun, animatrice chargée de la prévention des risques d'inondation auprès de la Maison de Loire du Cher qui fera la présentation lors de la rencontre le 11 septembre. Elle poursuit : *«une fois que l'on prend en compte cela, on peut envisager les choses autrement»*.

Qui l'eut… crue !

«La plupart des administrés oublient que les crues exceptionnelles ne le sont pas tant que ça ! Certes, les XX^e^ et XXI^e^ siècles ont été plutôt épargnés, mais rien n'empêche de nouvelles crues majeures, les changements climatiques favorisant de plus les phénomènes pluvieux extrêmes». La Loire à un val d'environ 2 à 3 km entre Neuvy-sur-Loire et Belleville-sur-Loire qui sera inondé en cas de crue. *«Les fontes des neiges ne changent que très peu le cours du fleuve. Comme seule la pluie alimente la Loire, ce sont les pluies cévenoles et les pluies océaniques qui engendrent les crues»* précise Nathalie Lebrun. *«Lorsqu'un risque est identifié, nous avons environ 48 heures avant que les eaux ne montent, ce qui est très appréciable. Mais, afin d'éviter tout accident ou mise en danger d'autrui (comme les services de secours), si une évacuation est décrétée, il est préférable de la suivre et de ne pas attendre ; mieux vaut évacuer pour rien plutôt que de risquer quoi que ce soit»*.

Bonnes pratiques

Le rendez-vous du 11 septembre sera l'occasion d'en apprendre plus sur les différents réflexes à avoir en cas de crues. *«Pour les particuliers qui vivent dans une zone inondable, je leur conseille de vérifier d'avoir une zone hors d'eau (un étage dans l'habitation par exemple). Pour toutes les cultures agricoles dans ces secteurs, malheureusement il n'y a pas grand-chose à faire. Néanmoins, les éleveurs peuvent mettre au point un plan de replis du troupeau dans une zone sûre et là encore hors d'eau. Toutes les personnes concernées peuvent aussi anticiper et préparer des éléments à emporter. Toutes ces petites choses permettent de vivre une crue plus sereinement et surtout d'éviter d'aggraver la situation»*. L'animation sera aussi le moment de tordre le cou à certaines idées reçues : *«Il est faux de penser que le barrage de Villerest empêche les crues même s'il les limite en réduisant d'environ 40 cm la montée des eaux, ce qui n'est pas négligeable…»* Nathalie Lebrun conclut : *«Connaître la Loire, permet de mieux vivre avec et d'anticiper en cas de crue. Il faut prendre conscience que les phénomènes extrêmes vont commencer à s'accélérer, alors autant être prêt»*. Animation sur réservation : 02 48 72 57 32.

CHLOÉ MONGET

La Loire en chiffres

800 km de digues
3 crues exceptionnelles au XIX^e^ siècle : 1846 – 1856 – 1866
Plus de 3 m d'eau dans le secteur de Neuvy-sur-Loire par endroits en cas de crue
7 000 m³/sec d'eau en cas de grosse crue (en 2003 c'était à peine la moitié).



Les pieds dans l'eau

L'événement regroupe une dizaine de rencontres gratuites dédiées à la découverte de l'eau sous toutes ses formes ainsi qu'à la biodiversité. Entre balades commentées, projections de film, démonstrations. Ces rendez-vous sont organisés par la région Bourgogne Franche Comté, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Communauté de Communes Les Bertranges, la Communauté de Communes Cœur de Loire, le Syndicat Mixte Yonne Beuvron, le Parc du Morvan et la ville de Nevers. Informations : 06 77 47 25 42 ; réservations : 03 86 69 69 06.

► Agenda

10/09 à l'Huis Prunelle, Planchez Renouvellement des peuplements de Douglas
Le Centre Régional de la Propriété Forestière organise une réunion d'information sur le thème du « renouvellement des peuplements de Douglas, quand l'envisager et selon quelles méthodes ? », à partir de 13 h 30 le 10 septembre. Informations : 03 80 64 30 97 ou pauline.chachedegesnais@cnpf.fr

12/09 à Luzy Projection du film Douce France et débat
À l'occasion du Festival des solutions écologiques de la Région, Le Sieen, en partenariat avec les associations Ni vu ni connu et Sceni qua non, propose une projection du film Douce France (à 18h). Le film met en lumière les témoignages des agriculteurs impactés par le projet de multiplexe et de loisirs EuropaCity dans le Val d'Oise. Chaque projection est suivie de 30 min environ de débat. Contact : Laure Baudin au 03 86 59 76 90.

16/09 à Montigny en Morvan « Rénov ta prairie »
En partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la fédération des Cuma propose un après midi sur le thème de la rénovation des prairies, avec pour objectifs de comprendre pourquoi la prairie se dégrade et comment bien la réimplanter avec des démonstrations de différents types de semoirs. Lieu de la rencontre : Croix de Chaligny, proche de Château-Chinon. Contact – 03 86 93 40 29 ou bourgogne.58@cuma.fr

Le 17/09 à Tannay ou le 23 / 09 à Saint-Pierre le Moutier Préparer sa cessation d'activités
Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47 ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

18/09 à Gimouille Un samedi à la ferme
A partir de 10 h, la ferme Cadiot accueille les visiteurs pour une journée où ils pourront découvrir le matériel agricole, échanger avec les exploitants, gambader sur le marché de producteur (de 14 h à 18 h), voir une démonstration de chien de troupeau ainsi que se renseigner sur les formations et les métiers agricoles. Renseignements : 03 86 93 40 37.

Jusqu'au 25/09 It's Wine Time
L'Étang du Niffonds accueille l'Ensem pour la 3e édition du It's Wine Time où les appellations de Sancerre, Pouilly et Coteaux du Giennois orchestrent des balades-dégustations chaque semaine du jeudi au samedi à 18 h 30.Tarifs : plein tarif 12 € - tarif réduit (Wine Pass) 9 € - gratuit pour les enfants de moins de 18 ans. Informations pour la Nièvre : La Tour du Pouilly-Fumé : 03 86 24 04 70 ou Office de Tourisme de Cosne-Cours-sur-Loire : 03 86 28 11 85.

► Formations

14/09 à Nevers Mieux communiquer sur mon métier avec le grand public
Inscriptions : 03 86 93 40 37 ou centre.formation@nievre.chambagri.fr

14/09, 05/10 et le 02/12 sur le secteur Sud-Morvan (Autun-Luzy) Créer un système fourrager robuste face au réchauffement climatique
Informations et inscriptions : Damien NICOLAS - 06 30 02 24 01 ou damien.nicolas@biobourgogne.org

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
SARL
F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticole - Cuverie

Plan de relance

Préserver la biodiversité à Coulanges-lès-Nevers

Aidé par le Plan de relance pour la biodiversité, annoncé par le gouvernement, Coulanges-lès-Nevers va continuer d'investir sur son site naturel des Prés de Coulanges.


Le site naturel de Coulanges-lès-Nevers est en zone inondable.


La guimauve officinale a repris place dans les prairies du site de Coulanges.

«*C'est une chance d'avoir cet espace naturel à proximité d'un cadre urbain*» explique Pascaline Loquet, agricultrice sur la commune de Coulanges-lès-Nevers ainsi qu'élue en charge de la transition écologique au sein de la mairie. Elle précise «*Cette île, entre la rivière Nièvre et son affluent l'Éperon, c'est 17 ha, achetés par l'ancienne municipalité, que nous nous efforçons, dans sa lignée de conserver, préserver et faire évoluer pour garantir la présence de biodiversité (faune et flore) sur le site*».

Engagement de l'État

La subvention accordée dans le cadre du Plan de relance est de 39 786 euros pour un total de travaux de 50 906,18 euros. «*C'est un engagement fort de la part des pouvoirs publics qui nous permet de poursuivre certaines actions que nous n'aurions sans doute pas pu réaliser sans cela*». Avec ces fonds, divers projets sont prévus. «*Nous avons déjà fait des travaux d'expérimentation contre la prolifération de la Renouée du Japon, qui ont bien fonctionné. Mais, d'autres endroits sont atteints à l'entrée du site et le long de la rivière. Nous voulons donc les contenir, au plus tôt, sous bâche, puisque c'est une plante lumineuse, afin de la mettre en concurrence dans les sous-bois. Si nous ne faisons rien, elle va s'étendre en étouffant d'autres espèces au passage et ce tout le long de la Nièvre en réduisant une partie de la biodiversité de l'endroit*» ; ce projet devrait commencer en septembre - octobre. «*Nous voulons aussi poursuivre la réouverture des zones de prunelliers par coupe et broyage afin d'avoir plus de zones enherbées. Sans intervention de l'homme, le site s'est enfriché au profit des buissons de prunelliers. Cette gestion du site permet d'avoir des zones boisées, des buissons et des zones en herbe, afin d'obtenir plus de diversité de milieux et donc pouvant accueillir des espèces animales et végétales plus variées*».

La réinsertion

Un autre pan sera financé par le plan de relance : la réfection partielle des deux sentiers, (1,6 km et 600 m), des panneaux et l'accessibilité aux bancs pour les personnes handicapées. «*Cela offrira à notre espace naturel sensible une labellisation tourisme handicap - en lien avec Nièvre Tourisme. Il est primordial qu'un maximum de personnes puisse accéder aux promenades*».

Pour réaliser ces travaux, la commune va s'appuyer sur l'Esat du Morvan : «*cela leur permet de mettre un pied dans la vie active tout en étant en extérieur, ce qui est très appréciable. Nous avons déjà fait appel à des personnes réalisant des travaux d'intérêt général pour aider les services techniques de la ville à entretenir les sentiers et le mobilier installé. Tout s'est très bien passé et ils ont apprécié de faire un travail qui a du sens*».

Élan commun

Le site naturel de Coulanges est l'occasion de découvrir saules, aulnes, aubépines ainsi que menthe douce, mais pas seulement : «*L'an dernier, nous avons ouvert certaines parcelles pour donner de la perspective, de la respiration aux sentiers et permettre à d'autres essences de se révéler comme la guimauve officinale qui commence à prendre ses aises. Depuis 3 ans, nous avons aussi un partenariat avec Caroline Ancher, exploitante, qui vient placer environ 200 moutons et brebis pour permettre d'entretenir et de maintenir ces prairies. Le plan de relance va nous permettre de clôturer une partie du site pour éviter que ces animaux ne divaguent sur la zone industrielle ainsi que dans les habitations voisines ou encore que d'autres (comme les chiens errants) ne rentrent. Ces moutons sont aussi l'occasion de créer des animations pédagogiques autour de l'écopastoralisme avec les enfants de nos écoles. D'ailleurs, ce sont eux qui vont nommer les deux sentiers et réaliser les panneaux de balisage qui seront ensuite posés par les agents d'entretien. Nous tentons de mettre tout le monde dans la boucle pour créer une synergie et un dynamisme autour de ce site si précieux. C'est une démarche gagnant-gagnant*».

Au-delà des frontières

«*Nous essayons de repenser toute notre manière d'entretenir les espaces ici. Mais, pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles avec les riverains, nous essayons d'expliquer ce que nous faisons. Nous essayons de maîtriser la végétation mais sans l'enfermer. Il faut qu'elle puisse se développer pour devenir un habitat naturel accueillant cervidés, sangliers, renards, libellules, criquets ou encore serpents. Nous voulons faire du site une véritable vitrine pédagogique pour la biodiversité*».

Sans s'arrêter à l'espace du site naturel, cette vision des choses commence à s'appliquer au reste de la commune : «*Nous tondons moins souvent et nous avons poursuivi les actions de plantation de haies de lierre dans le cimetière, ainsi que la récupération des eaux de pluie du toit de l'église, pour arroser. Ce réservoir est d'ailleurs mis à disposition des visiteurs. Pour la suite, nous allons essayer de repenser les plates-bandes et bacs fleuris avec les personnes en charge des espaces verts*».

CHLOÉ MONGET


Certains sentiers seront remblayés pour permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Ateliers bovins allaitants

Autonomie en protéine et impacts sur votre troupeau



Cyril Collin / Alsoni Conseil Élevage

Trois ateliers sont proposés par Alsoni Conseil Élevage en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Cuma Terr'Eau.

Bon nombre d'éleveurs allaitants s'interrogent sur les moyens d'améliorer l'autonomie en protéine de leur exploitation. Entre les années au climat changeant et la volatilité des prix du marché des tourteaux, le coût de la protéine pour l'équilibre de vos rations peut être relativement fluctuant !

Pour essayer de pallier les fluctuations du coût protéique des rations, il faut produire un maximum de protéines chez soi par diverses solutions. L'une des premières solutions en élevage allaitant passe par la valorisation de l'herbe pâturée ou récoltée sous forme de fourrage. Et une autre passe par la création de ses propres concentrés en utilisant des protéagineux produits sur l'exploitation éventuellement.

Il est bien entendu, par contre, que la couverture des besoins en protéine de vos animaux est importante car elle va jouer sur leurs performances zootechniques et sur la santé animale ! À la suite de son assemblée générale, Alsoni Conseil Élevage organise en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre et la Cuma Terr'Eau, un après-midi technique autour de l'autonomie protéique et de ses impacts sur votre troupeau.

En pratique

Trois ateliers sont proposés le mardi 14 septembre au Gaec de Saint Loup à Saint-Germain-Chassenay dans la Nièvre à partir de 14 h 30. Le premier atelier sera sur le thème de *«Récolter des fourrages de bonne valeur alimentaire pour limiter le recours aux concentrés»* animé par Charles Duvignaud (Chambre d'agriculture de la Nièvre). L'herbe reste la première culture des exploitations et une bonne gestion de celle-ci au pâturage et à la récolte permet d'obtenir des fourrages de qualité qui vont couvrir une bonne partie des besoins des animaux.

Le second atelier sera une *«Démonstration de toastage de protéagineux»* mis en avant par Anne Lise Ségaud (Cuma Terr'eau) qui soulignera que le toastage des protéagineux (soja, féverole, pois, lupin) permet d'augmenter les valeurs PDIN et PDIE de ceux-ci et ainsi de pouvoir les incorporer dans vos concentrés pour limiter les achats de protéines extérieures. Enfin, le troisième atelier sera axé sur *«Un rumen fonctionnel et une bonne préparation au vêlage»* et sera orchestré par Arnaud Godard (Alsoni Conseil Élevage). Il détaillera que l'alimentation des animaux a de l'importance dès le plus jeune âge pour en faire des ruminants efficaces, capables de valoriser des fourrages grossiers.

De plus, pour une bonne réussite des vêlages, la préparation des vaches en fin de gestation est importante. Alsoni Conseil Élevage indique que : *«Les protéines sont indispensables pour vos animaux et la non-couverture en protéines des besoins des animaux peut avoir de graves conséquences pour ceux-ci. Malgré tout, en changeant quelques pratiques dans vos élevages, en échangeant sur des repères par rapport aux stades de récolte et en découvrant de nouvelles techniques comme le toastage, des solutions existent pour que le coût des protéines sur votre exploitation diminue et que celle-ci devienne plus autonome. Alors n'hésitez pas à venir découvrir et échanger avec les techniciens des 3 structures partenaires autour de ces ateliers techniques»*. Le pass sanitaire sera exigé pour accéder aux ateliers (Contact : contact@alsoni.fr).

ALSONI CONSEIL ÉLEVAGE

Brève

Avis Enquête publique sur le projet «Vent de Loire»

Situé entre les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye, le projet éolien « Vents de Loire » concerne l'implantation de 8 éoliennes de 180 m de haut en bout de pale. Suite à une décision du Tribunal Administratif de Dijon, le tout est soumis à une nouvelle enquête publique jusqu'au 16 septembre. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
À la mairie de Pouilly-sur-Loire :
samedi 11 septembre 2021 de 9 h à 12 h
jeudi 16 septembre 2021 de 14 h à 17h
À la mairie de Saint-Quentin-sur-Nohain :
mardi 14 septembre 2021 de 15 h à 17 h
Le public devra respecter les mesures sanitaires en vigueur.

"DANS LA VIE, IL Y A DES PAUSES QUE L'ON NE CHOISIT PAS."

ASSURANCE PRÉVOYANCE AGRICOLE



Parce que nous savons que la bonne marche de votre exploitation repose sur vous, avec l'Assurance Prévoyance Agricole,
Groupama vous indemnise en cas d'arrêt de travail, d'invalidité partielle ou totale, de décès.

Pour plus d'informations, contactez votre conseiller au 09 74 75 02 73* ou rendez-vous sur groupama-agri.fr

Groupama
la vraie vie s'assure ici

*Prix d'un appel local depuis un poste fixe. Groupama Rhône-Alpes Auvergne. Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon- Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR - 4 place de Budapest CS92459 - 75436 Paris. Document et visuel non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud

Viticulture

À l'aube des vendanges

Le mardi 31 août s'est tenue la traditionnelle réunion prévendanges, organisée par la CAVB, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la FDSEA de l'Yonne et le BIVB, au lycée agricole d'Auxerre La Brosse, à Venoy. Une réunion qui lance la préparation des vendanges, qui devraient débuter entre le 10 et le 15 septembre pour les crémants et entre le 20 et le 25 septembre pour les vins tranquilles.



La réunion prévendanges s'est tenue le mardi 31 août, à Venoy.

« *L'intérêt des réunions prévendanges, c'est de dire aux viticulteurs qu'il faut commencer à se préparer pour les vendanges*», indique Jean-Baptiste Thibaut, vice-président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et viticulteur à Quenne.

La réunion prévendanges, organisée par la CAVB, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la FDSEA de l'Yonne et le BIVB a eu lieu le mardi 31 août, à Venoy. *«Elle permet de lancer le processus des vendanges et de sensibiliser les viticulteurs sur les dates où elles devraient débuter»*, continue Jean-Baptiste Thibaut. Alors, quelles sont-elles ? *«Elles devraient débuter entre le 10 et le 15 septembre pour les crémants. Cela sera très hétérogène en fonction des vignes. Avec les gelées qu'il y a eues, il peut y avoir un décalage de cinq ou six jours entre les parcelles qui ont gelé ou pas»*, répond le vice-président de la Chambre. *«Quant aux vins tranquilles, les vendanges commenceront entre le 20 et 25 septembre. En prenant en compte que le pinot noir est plus en avance que le chardonnay»*.

De grandes disparités au niveau des maturités

Des dates plus que jamais indicatives au vu de la grande disparité au niveau de la maturité des raisins entre les vignes, parfois même au sein d'une même parcelle. *«Les vendanges seront peut-être étalées sur deux ou trois semaines mais il n'y aura pas autant de temps de travail que les autres années, car avec les gelées, les récoltes seront limitées»*, assure-t-il.

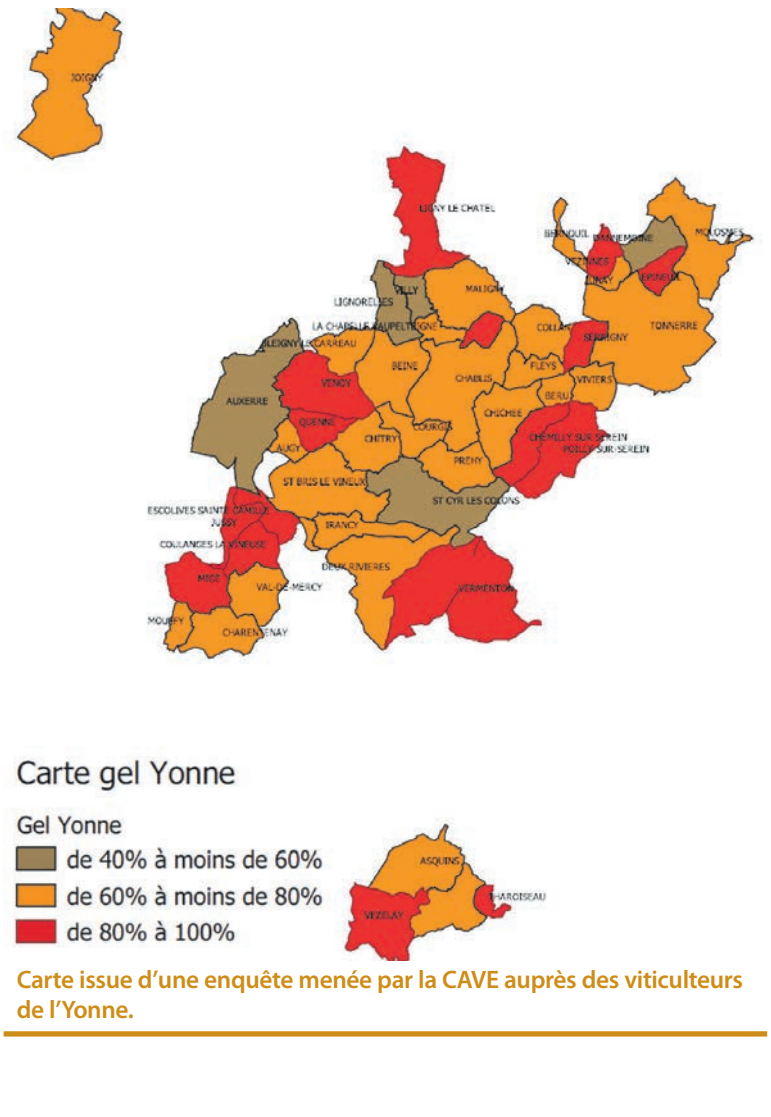
Lors de cette réunion prévendanges, diverses autres thématiques ont été abordées. Outre la maturité du raisin, les intervenants (Chambre, CAVE, MSA et FDSEA) ont parlé du recrutement, des conditions d'accueil (particulières avec la crise sanitaire), des types de contrats, du certiphyto, du conseil stratégique…
Pour la première année, des stands tenus par les partenaires présents étaient accessibles en deuxième partie de réunion aux viticulteurs pour que ces derniers puissent poser des questions spécifiques, qui n'auraient pas été abordées.

CHRISTOPHER LEVÉ


Cette année, les organisateurs ont innové avec la présence de stands tenus par les partenaires présents, pour répondre au mieux aux interrogations des viticulteurs.

Le gel a fortement touché le vignoble

Selon une enquête réalisée par la CAVE, 50 communes sur les 65 communes viticoles icaunaises ont été recensées comme ayant été touchées par le gel. Aussi, pas moins de 3 612 ha recensés sur les 7 764 ha du vignoble (environ 46,5 % de la surface viticole du département) ont été touchés dont près de 1 600 ha impactés à hauteur de 60 à 80 % et près de 1 400 ha impactés à hauteur de 80 à 100 %.



Carte issue d'une enquête menée par la CAVE auprès des viticulteurs de l'Yonne.

Quelles réglementations sur la durée maximale du temps de travail ?

Parmi les points abordés lors de la réunion prévendanges, celui de la dérogation à la durée maximale hebdomadaire du temps de travail autorisée par la Direccte. Celle-ci a été accordée pour une période de quatre semaines entre le 25 août et le 30 novembre. Durant cette période, les coupeurs-porteurs (saisonniers et permanents), ainsi que les conducteurs d'enjambeurs, sont autorisés à travailler jusqu'à 66 heures par semaine (contre 60 heures par semaine l'année dernière). Une dérogation, sur les mêmes critères, qui s'applique également aux salariés affectés au pressage-cuvage et à la vinification.
Toutefois, cette dérogation est accordée dans le respect de 12 heures maximum de travail par jour, de 46 heures travaillées en moyenne sur 12 semaines, d'un repos quotidien de 11 heures consécutives minimum et d'une pause de minimum 20 minutes toutes les six heures.
Aussi, les exploitations qui n'occupent pas plus de cinq salariés permanents au 25 août 2021, peuvent suspendre le repos hebdomadaire pour un seul de ces salariés permanents affecté à la vinification sur une période de 14 jours consécutifs.
Quant aux heures supplémentaires majorées ? Elles sont de 25 % entre 36 et 43 heures, et de 50 % de 44 à 66 heures (dans le cadre de la dérogation).

Chambre d'agriculture

La gestion des adventices en agriculture biologique

Agriculteur bio à Chigy, Jérôme Vincent utilise différents leviers pour la gestion des adventices. Du travail du sol au désherbage mécanique (même s'il l'a diminué), en passant par le choix des variétés et la densité de semis, l'agriculteur a différentes solutions pour limiter au mieux la pression des mauvaises herbes.



Jérôme Vincent, agriculteur à Chigy, est en agriculture biologique depuis 11 ans.

L'exploitation de 240 ha en grandes cultures de Jérôme Vincent est située dans le Sénonais, dans les vallées de la Vanne. Sa conversion en agriculture biologique est totale depuis 2016. La problématique de Jérôme Vincent reste la gestion « classique » des adventices en bio avec la présence de rumex, de folle avoine, de vesce et de chardons sur cette année 2021.

Caractérisés par des potentiels différents, les types de sols vont de la tourbe aux limons-sableux battants, en passant par des terres calcaires, marquées par la présence de silex.

Ses choix de cultures sont donc influencés par le type de sol des parcelles : soja et féverole dans de bonnes terres, culture du lupin possible uniquement sur sol acide, réussite des cultures de printemps difficile dans les limons froids battants et terres à faible réserve hydrique.

En agriculture biologique, la rotation est d'une durée d'au moins sept ans. Dans la pratique, la rotation a tendance à s'allonger avec des choix économiques plutôt que des choix agronomiques : le triticale (économique) et l'orge d'hiver (agronomique) sont absents de la rotation. Pour une meilleure rentabilité, la culture du blé revient fréquemment et la luzerne (valorisation délicate) ne sera conservée que deux ans.

La mise en place d'une alternance des cultures pour gérer le cycle de l'azote et les adventices est le premier levier pour la gestion des adventices. Il n'y a pas ou peu de problèmes de maladies et/ou ravageurs actuellement.

Pour gérer l'azote, Jérôme s'appuie sur deux années de légumineuses fourragères (luzerne) en début de rotation et sur un relais par des protéagineux. La luzerne est une plante étouffante et nettoyante par les broyages et fauches successives permettant ainsi l'épuisement des chardons.

Le travail du sol, une solution à considérer

Le labour reste une opération efficace en termes de désherbage. *« Il est difficile de se passer de cette opération réalisée de plus en plus proche du semis pour une raison de coût et par opportunisme du 20 novembre jusqu'au mois de février »*, précise Jérôme Vincent. Le labour permet de détruire la luzerne, d'enfouir les résidus de récolte et de limiter la propagation de maladies entre deux blés. Dans certaines situations de charge en cailloux très élevée, il permet de remonter et de *« refaire »* de la terre. Si le labour est encore réalisé pour l'implantation des protéagineux, Jérôme Vincent s'interroge sur cette technique.

Le vibroculteur dans les luzernes bien implantées est également un recours pour stimuler leur croissance et lutter contre les vivaces et les graminées.

Autre levier, le retard de la date de semis permet de lutter mécaniquement (faux semis ou semis) contre toutes les mauvaises herbes mais aussi contre celles dont la dormance est levée plus tardivement (graminées ray-grass, vulpin surtout en hiver pluvieux).

Le choix des variétés de blé et la densité de semis sont aussi des facteurs essentiels à la gestion des adventices. Au travers du choix de la variété et des mélanges, l'objectif est de limiter l'arrivée de lumière au sol favorable au développement des adventices. Sont privilégiées des variétés hautes, à feuilles larges et port étalé à bonne vigueur ayant un démarrage rapide et homogène pour concurrencer les adventices.

L'augmentation de la densité de semis intervient avec le même objectif d'augmenter la couverture du sol (densité de semis à 400 g/m^2 avec conservation d'un écartement classique de 12,5 cm sur les deux premiers blés de la rotation). Après deux ans de luzerne, la parcelle est propre et le binage n'est pas obligatoire. Le passage à un semis à 25 cm d'écartement n'est envisagé qu'en fin de rotation afin de rendre possible le passage de la bineuse.

Aussi, la fertilisation azotée permet une meilleure valorisation du blé (450 à 500 €/t pour un blé avec protéines contre 350 €/t pour un blé fourrager) mais elle change la dynamique des adventices qui profitent de l'apport d'azote pour se développer. La fertilisation ne doit s'envisager que sur une parcelle propre et avec un précédent autre que la luzerne.

Réduction du désherbage mécanique

Une fertilisation plus intensive oblige à la mise en œuvre plus systématique des moyens de lutte curatifs (outils de désherbage mécanique) avec l'incertitude des années où les conditions climatiques en limitent le recours.

Après 11 années en agriculture biologique et au vu de l'efficacité des leviers agronomiques, Jérôme Vincent a réduit son utilisation des outils de désherbage mécanique. Ce recours n'est mis en œuvre qu'en ultime solution pour détruire les adventices et en cas d'échecs des autres leviers. À la conversion, le désherbage mécanique apporte une assurance à la gestion des adventices. En réalité, dans ce système, 80 % du travail est réalisé avant leur utilisation.

Enfin, le triage de la récolte est un levier supplémentaire à la gestion des adventices. La possibilité de trier la récolte change la vision de l'enherbement et permet l'acceptation d'une certaine flore. Cependant, certaines graines d'adventices ne peuvent être éliminées par les trieurs classiques. C'est le cas de la vesce qui nécessite un trieur optique.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

▸ Agenda

12/09 Une balade pour la bonne cause

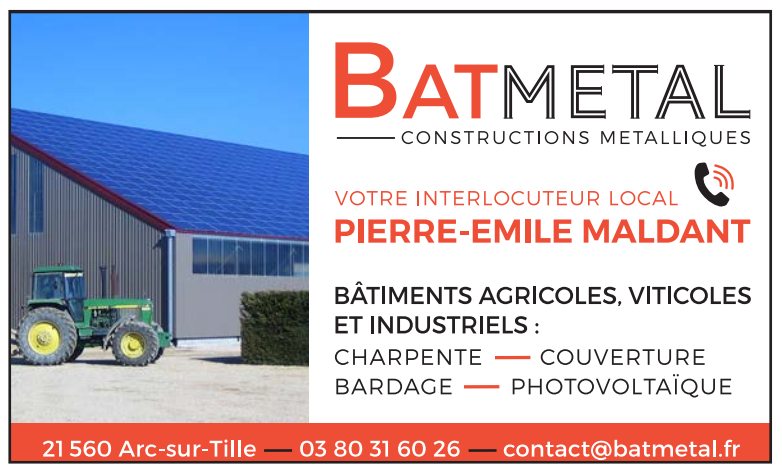
Le dimanche 12 septembre, des balades solidaires, au profit de l'association Petits Princes, qui veille à réaliser les rêves des enfants malades, sont organisées au parc naturel animalier de Boutissaint. Deux parcours sont disponibles : le premier, familial, de 2 km (accès poussettes), le second de 8 km. Les départs seront à 9 h 15 et 10 heures (inscriptions sur place dès 9 heures). Une participation de 5 euros est demandée (gratuit pour les moins de 10 ans), les entrées sont cependant offertes par Groupama pour les participants qui réalisent un don minimum de 5 euros à l'association Petits Princes.

18/09 Journée patrimoine sol

À l'occasion du festival des solutions écologiques de la région BFC et de la sixième édition des journées patrimoine sol du réseau APAD (association pour la promotion d'une agriculture durable), Benjamin et Yves Vecten, agriculteurs de conservation des sols, vous accueillent le samedi 18 septembre, de 10 heures à 18 heures, à Escamps, (la ferme d'Avigneau, 6 rue du Champs du Four). Une journée où il sera possible de découvrir ou d'en apprendre plus sur l'agriculture de conservation des sols en tant que telle. Une visite de la ferme, la découverte de la vie cachée des sols, un marché de producteurs, et des dégustations de produits locaux seront, entre autres, également au programme. Un événement organisé par l'APAD, en partenariat avec l'association pour la qualité de l'eau potable (Plaine du Saulce), la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le groupe Dephy Écophyto et la LPO.

24/09 Marché à la ferme de la Maiterie à Villiers-sur-Tholon

C'est devenu une tradition. Chaque dernier vendredi du mois, entre mars et octobre, la ferme de la Maiterie, à Villiers-sur-Tholon, organise un marché à la ferme avec une vingtaine de producteurs locaux : foie gras, volaille, viande de bœuf, truite, escargots, fromages, glaces, pâtisseries, légumes, vins, bières et même quelques spécialités malgaches. Les producteurs et artisans viennent partager leur métier passion avec les visiteurs. Un panier garni est à gagner par tirage au sort chaque vendredi. Ouverture des portes de 16 heures à 20 heures.



Bien-être animal

Un sujet au cœur des débats de société

Les attentes des consommateurs en termes de bien-être animal sont de plus en plus fortes et les lois évoluent sous cette même pression sociétale. Les producteurs de volailles et les groupes alimentaires sont aussi actifs sur le sujet et proposent aujourd'hui des cahiers des charges spécifiques.


À Noyers-sur-Serein, Franck Ménard est producteur de volailles.

Franck Ménard, producteur de volailles à Noyers-sur-Serein a vu d'un bon œil l'arrivée d'une filière *« poulet bien-être animal »* qui pouvait répondre aux attaques récurrentes sur son métier. À la demande d'une grande enseigne de distribution, les groupes volaillers ont mis en place des cahiers des charges avec une prise en compte accrue des besoins des animaux. L'objectif est de répondre aux attentes des *« consomm'acteurs »*.

Ils sont de plus en plus nombreux à se revendiquer sous cette appellation qui désigne les consommateurs qui ajoutent un acte citoyen dans leurs achats. La filière poulet BEA proposée dans son groupement englobe plusieurs mesures qui permettent de mieux respecter le rythme *« naturel »* des poulets. Tous ces cahiers des charges comportent la notion de baisse du nombre d'animaux présents au mètre carré, ici en l'occurrence 15 poussins contre 20 dans une bande classique. Le cahier des charges propose également d'autres mesures qui vont plus loin que ce qui avait été fait jusqu'à présent : mise en place de perchoirs pour respecter la biologie des animaux qui aiment se poser au-dessus du sol, accès à de la lumière naturelle pour 3 % de la luminosité totale. Mais aussi installation de petites bottes de paille ou de luzerne et distribution de grain à la volée pour que les animaux puissent gratter le sol et exprimer leur comportement biologique. Ficelles et objets à picorer à disposition, allongement de la durée d'élevage, autant de mesures imaginées pour rassurer le consommateur sur le bien-être des animaux qu'il mange.

Si l'éleveur relève une bonne adaptation des animaux à ces mesures, il en observe aussi les limites. *« Les perchoirs, au début ils sont trop hauts, puis ils sont vite trop petits. Puis, comme ils aiment bien y aller, ils se disputent un peu les places, ou alors ils essayent de se percher sur les mangeoires et les cassent. Parfois ils peuvent se blesser en se bagarrant »*, indique Franck Mérard. La mise en place de lumière naturelle n'est elle aussi pas anodine. *« Le souci c'est que l'on a créé un pont thermique et qu'en hiver il y a beaucoup de condensation qui nuit à la qualité de vie des poulets. Les ponts thermiques ainsi créés font de l'humidité qui engendre de la boue, des risques de bactéries et une dégradation accrue de la litière »*.

Autre source de problème : la distribution du grain à la volée qui affole les volailles. *« Les poulets ont peur et s'agglutinent les uns sur les autres en se blessant, il faut faire attention pour au final 1 gramme de blé par jour et par poulet »*, poursuit l'éleveur.

Accroître le bien-être des animaux a un coût

Au-delà des aspects pratiques, Franck Ménard met en avant l'investissement nécessaire. *« Il faut acheter les accessoires c'est une chose, mais les travaux pour faire mettre des fenêtres me coûteraient jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros pour 36 m² de fenêtres. Cela augmenterait aussi le coût de chauffage pour arriver aux 32 °C qu'il faut pour les poussins. À mon âge, ce n'est pas rentable d'investir autant surtout si personne ne reprend les poulaillers derrière »*, ajoute-t-il. *« Il me faut passer plus de temps pour surveiller les blessures et distribuer le grain à la main, installer et désinfecter les perchoirs entre chaque lot »*.

Au final c'est un surcoût de 26 % pour produire ces poulets. *« Ça ne serait pas un problème si cette hausse des coûts était bien répartie sur tous les maillons de la chaîne, mais ça n'est pas le cas »*. En effet, les faits sont là, le consommateur boude cette volaille plus chère et dont le goût ne semble pas se démarquer du poulet classique. Le distributeur n'a pas non plus communiqué sur les cahiers des charges liés à cette filière spécifique. L'enseigne alimentaire a même revu les quantités de poulet commandées à la baisse car le consommateur n'est pas prêt à mettre plus cher, sans connaître clairement la différence. C'est un bien triste constat d'autant que les éleveurs sont pleinement engagés dans les démarches bien-être animal, ils ont déjà investi et étaient contents de participer à cette nouvelle filière, qui met en avant leur savoir-faire d'éleveur et leurs efforts pour le bien-être de leurs volailles.

Marianne Ranque, FDSEA de l'Yonne


Le cahier des charges «Bien-être animal» de la filière poulet bien-être animal demande la mise en place de perchoirs.



Chambre d'agriculture

François Avez prend la direction

Après 15 ans comme sous-directeur, François Avez prend la direction de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Il remplace Hervé Mivielle (retraite) qui occupait le poste depuis le 1er novembre 2001.

Le visage de la direction de la Chambre d'agriculture de l'Yonne a changé au 1er septembre. Après 20 ans au poste, Hervé Mivielle laisse sa place, pour départ en retraite (il reste cependant salarié de la Chambre jusqu'au 31 décembre), à François Avez. Ce dernier est loin d'être un novice au sein de la structure. *« Je suis à la Chambre d'agriculture de l'Yonne depuis 2004 »*, indique-t-il. *« D'abord comme chef de service développement et filière, pendant deux ans. Puis comme sous-directeur, entre 2006 et 2021. Jusqu'à il y a encore quelques jours, ma fonction consistait à coordonner l'activité de production de la Chambre »*.

Le Picard d'origine voit ce nouveau poste comme un *« beau challenge »*. *« Ce ne sont pas les mêmes responsabilités. Je serai moins concentré sur la production et plus sur la stratégie, l'accompagnement des élus, les relations partenariales. Une Chambre d'agriculture sans ses partenaires, sans la construction de projets à l'échelle régionale, départementale ou interdépartementale, ne fonctionnerait pas. Donc c'est quelque chose qui me tient à cœur »*, assure François Avez.

Réorganisation

Si les axes stratégiques ne changeront pas avec cette nouvelle direction (la mandature, installée en 2019 est toujours en fonction), la modification majeure concerne la réorganisation des équipes. *« Le choix a été fait de ne pas conserver le poste de sous-directeur et de créer trois départements, au sein de la Chambre, qui remplacent ce poste : un département filière de production, innovation et développement pour lequel une cheffe de service a été recrutée (Marie-Sophie Petit, arrivée le lundi 6 septembre) ; un département entreprise et stratégie, animé par Cyrille Fournier ; et un département environnement, territoire, terroir, animé par Édith Foucher »*, liste François Avez. *« Ces trois départements regroupent toutes les équipes de la Chambre. Il n'y aura cependant aucune conséquence pour les agriculteurs et les collectivités »*.

Un poste de contrôleur de gestion est également créé. *« C'est une fonction que j'assumais jusque-là en partie »*, confie le nouveau directeur de la Chambre. C'est Élodie Bregère, arrivée le lundi 6 septembre, qui remplira désormais cette fonction.

Quant à sa vision du poste de directeur de Chambre ? *« C'est un peu celui d'un chef d'orchestre »*, répond François Avez. *« Mon premier travail est d'assister le président et de faire en sorte que les orientations et les grandes décisions stratégiques prises à la Chambre par la session et le bureau soient mises en œuvre. Et, au profit de ces orientations, construire des partenariats et des conditions pour que nos 50 collaborateurs au sein de la Chambre puissent développer leurs talents du mieux possible. C'est important de valoriser tous les différents métiers qu'il y a à la Chambre d'agriculture et les personnes qui les occupent. Je vais m'attacher à cela aussi »*, conclut-il.

Christopher Levé



François Avez est le nouveau directeur de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Le nouvel organigramme de la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Chambre d'agriculture

Un outil de performance

Actrice du développement de son territoire, la Chambre d'agriculture de l'Yonne considère la formation comme un axe essentiel de son offre. En ce sens, elle accompagne depuis 1978, les femmes et les hommes du monde agricole dans l'évolution de leurs compétences pour répondre aux évolutions de leur secteur.

Le centre de formation de la Chambre d'agriculture accompagne ces changements et propose une offre de formations 2021-2022 de 76 formations dont 28 nouvelles. L'offre propose également des formations interactives mixant théorie, mise en pratique, visites, études de cas, mises en situation, formation à distance. Plus de 30 conseillers formateurs, chacun expert dans son périmètre d'activités. Aussi, dans le cadre de la cessation d'activité, trois formations transmission/installation sont planifiées.

À noter que le 26 mars 2021, le centre de formation a été certifié Qualiopi, véritable reconnaissance des processus de qualité mis en place par notre organisme.

Cette nouvelle édition voit son offre de formations en agriculture biologique (grandes cultures) s'amplifier avec six formations (labélisées Écophyto) dont cinq nouvelles.

Côté *« diversification et circuits courts »*, la Chambre d'agriculture propose des formations départementales et régionales, balayant ainsi toutes les thématiques, de la technique à la commercialisation. Les différentes formations « guide des bonnes pratiques d'hygiène » restent des formations récurrentes et obligatoires.

Ici, deux nouvelles formations sont proposées : *« quels outils pour vendre en GMS et en restauration collective ? »* (une journée sur le 1er trimestre 2022) et *« commercialiser en circuits courts »* (un jour et demi en présentiel et à distance, la date est à définir selon les inscriptions).

Plusieurs sessions Certiphyto possibles

À partir d'octobre 2021, plusieurs sessions Certiphyto sont proposées : quatre formations primo Certiphyto Densa, dont deux en grandes cultures et deux en viticulture. Tout au long de l'année, des sessions sont organisées pour le renouvellement (contact : 03 86 94 28 48).

L'offre en viticulture s'étoffe avec 14 formations au programme dont cinq nouvelles. Du réglage de matériel à la taille, de la fertilisation aux auxiliaires de culture… les formations proposées sont diversifiées.

Les équipes de la Chambre d'agriculture de l'Yonne restent à l'écoute des besoins, des idées, des envies pour qu'elles puissent construire une réponse adaptée à la demande et surtout au plus proche des terroirs.

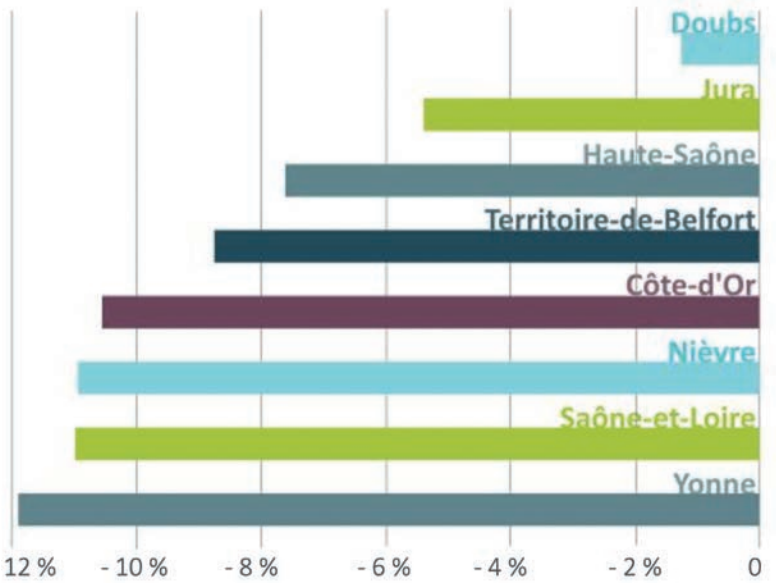
En attendant la réception papier du calendrier formation (au 15 septembre), rendez-vous sur le site internet www.yonne.chambagri.fr pour découvrir toutes les formations proposées.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

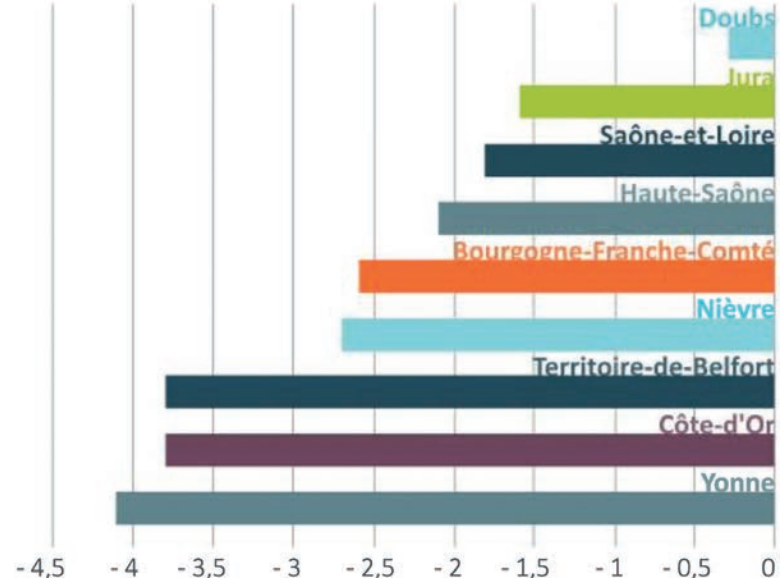
Démographie

La crainte d'un déficit derrière le renouvellement de la population agricole

La population agricole de Bourgogne Franche-Comté se renouvelle, mais dans des proportions insuffisantes face à la masse de départs qui s'annonce. L'observatoire prospectif, réalisé par CER France et la Chambre régionale d'agriculture, livre des informations sur les tendances qui sous-tendent ce renouvellement où l'élevage allaitant est en recul alors que le maraîchage progresse.



Entre 2012 et 2019, la baisse du nombre de chefs d'exploitations agricoles est particulièrement sensible dans l'Yonne, en Saône-et-Loire, dans la Nièvre et en Côte-d'Or.



Yonne, Côte-d'Or et Territoire de Belfort sont particulièrement impactés par le recul de la SAU entre 2012 et 2019.

Premier enseignement à tirer de ce regard sur la démographie agricole régionale : depuis 2017, même si la baisse du nombre d'exploitants se poursuit en Bourgogne Franche-Comté, elle est moins prononcée qu'au niveau national. Entre 2012 et 2019, c'est l'Yonne qui a vu sa population agricole se réduire de la manière la plus sévère (presque -12 %) alors que dans le Doubs, cette baisse s'est limitée à 1,3 %. Dans la Nièvre comme en Saône-et-Loire, la baisse est de 11 % et de 10,5 % en Côte-d'Or. En moyenne, toujours sur la période 2012-2019, deux départs d'agriculteurs sur trois ont donné lieu à remplacement. Le taux de remplacement le plus fort observé est dans le Doubs (95,6 %), alors que dans l'Yonne, il n'est que de 63,1 %. Pour ce département, c'est donc la double peine : forte baisse de la démographie agricole et taux de remplacement des partants le plus faible. Ce taux monte à 63,8 % en Côte-d'Or, 64,9 % dans la Nièvre et 66,8 % en Saône-et-Loire. C'est aussi dans l'Yonne que la population agricole est, en moyenne, la plus âgée : 53 % a 50 ans et plus alors que cette proportion n'est que 40 % dans le Doubs.

Envies de reconversion

En matière d'installation, il est intéressant de noter que la crise sanitaire qui s'est déclenchée en 2020 semble avoir eu un effet positif. Sur cette année-là, le nombre de porteurs de projets accueillis dans les Points accueil installation (PAI) de BFC a crû de 8 %. La crise semble avoir boosté les envies de reconversions professionnelles, notamment dans le secteur agricole. Les augmentations les plus fortes ont été constatées dans le Jura (+40 %), mais les PAI de l'Yonne ont constaté une hausse de 25 % et ceux de Côte-d'Or de 21 %. Des chiffres encourageants qu'il faut néanmoins relativiser : si près de 1 500 personnes ont été reçues dans les PAI de BFC en 2020, en 2019, 5 730 agriculteurs étaient âgés des 57 ans et plus, et donc proches de la retraite. On mesure le déficit qui se profile…

L'observation des projets d'installation révèle également le décalage important qui existe entre les activités de ceux qui s'apprêtent à partir et à céder leurs exploitations, et les secteurs sur lesquels les aspirants à l'installation souhaitent s'orienter. Ainsi, et c'est une première en 2020, le nombre de candidats à l'installation en bovins viande spécialisés a fléchi en BFC : le recul par rapport à 2019 est particulièrement marqué en Saône-et-Loire (-58 %) mais aussi dans la Nièvre (-40 %). En Saône-et-Loire, en 2015, les installations en élevage allaitant représentaient 48 % du total… mais seulement 26 % en 2020.

Poussée du maraîchage

À l'inverse, les projets d'installation en maraîchage ont le vent en poupe, dans des proportions plus modestes, toutefois. La tendance est assez prononcée en Côte-d'Or et dans l'Yonne, ainsi que dans le Doubs. Dans l'Yonne, cela s'est traduit par la mise en place, début 2021, des premiers accueils en PAI collectif entièrement dédiés au maraîchage. Une chose est certaine : dans un futur proche près de 30 % de la Surface agricole utile (SAU) régionale serait potentiellement à reprendre, car elle est détenue par les 55 ans et plus. Depuis 2012, cette SAU a reculé de 2,6 %. Un recul moins prononcé que celui observé au niveau national (-3,9 %). Le plus fort recul est dans l'Yonne (-4,1 %) suivie de la Côte-d'Or (-3,7 %) et de la Nièvre (-2,7 %). C'est dans le Doubs qu'il est le plus limité : -0,3 %. Entre 2012 et 2019 les agriculteurs ayant cessé leur activité ont libéré 509 000 hectares mais seulement 49 % de cette surface a été reprise par de nouveaux installés, qui sont moins nombreux que les sortants. Sur cette période, 40 % de la surface libérée a servi à l'agrandissement d'autres exploitations. Une part non négligeable de la surface libérée (11 %) n'est pas reprise : elle participe à l'artificialisation des sols ou à l'enfrichement. Cette perte de SAU a tendance à s'accélérer depuis 2016.

BERTY ROBERT

S'installer en bio et en société : les tendances fortes du moment

En 2020, 26 % des porteurs de projets rencontrés en BFC souhaitaient travailler en agriculture biologique. L'attrait pour ce mode de production ne se dément pas : les installations dans ce secteur représentaient 11 % du total en 2015 et 24 % en 2020. Dans le même temps, on constate aussi une forte progression des volontés d'installations en société, plutôt qu'en individuel. La proportion d'annonces publiées sur le Répertoire départ installation (RDI) proposant une reprise en société est passée de 32 % en 2018 à 49,5 % en 2020.

PAI : pas d'impact négatif de la crise sanitaire sur le nombre de porteurs de projet reçus en 2020

PAI INDIVIDUEL	21	25	39	58	70	71	89	90	BFC 2020	BFC 2019	BFC 2018
Nombre de porteurs de projet accueillis individuellement en 2020	211	212	235	120	159	301	225	25	1 488	1 377	1 310
Nombre agriculteurs âgés de 50 ans et + en 2019	2 115	1 469	1 088	1 371	1 085	3 019	1 744	121		12 012	
Nombre agriculteurs âgés de 57 ans et + en 2019	1 130	609	475	707	494	1 343	912	60		5 730	

Source : PAI 2018, 2019 et 2020 / MSA, fichiers cotisants non-salariés 2019

La crise sanitaire n'a pas découragé les porteurs de projets d'installation en agriculture.

Toujours plus d'installations hors cadre familial

Parmi les faits notables d'évolution de la population agricole de BFC constatés ces dernières années, la proportion de personnes hors cadre familial parmi les bénéficiaires des aides à l'installation ne cesse d'augmenter. Elles représentaient 28 % des installations aidées en 2015, mais 42 % en 2020.

Plan de relance

Un an après, quels effets pour l'agriculture régionale ?

Lancé il y a tout juste un an, le Plan de relance a mobilisé 1,7 milliard d'euros en Bourgogne Franche-Comté. Une partie de cet argent est allée vers le secteur agricole selon des modalités que nous détaillons ici.

Un an jour pour jour après la présentation officielle du plan France relance par le Premier ministre, Jean Castex, le 3 septembre 2020, la préfecture de Région Bourgogne Franche-Comté (BFC) et les services de l'État concernés en ont présenté un premier bilan, au niveau régional. Vendredi 3 septembre 2021, Fabien Sudry, préfet de Région et de Côte-d'Or, accompagné de Natacha Vieille, sous-préfète à la relance, a donc passé en revue les traductions de ce plan dans les différents secteurs économiques, dont l'agriculture. Au préalable, il a rappelé la vocation première de ce plan : *«soutenir le redémarrage de l'économie et préparer les transitions»*, et les trois piliers sur lesquels il s'appuie : transition écologique, compétitivité et cohésion. Sur les 100 milliards d'euros prévus par le plan de relance au niveau national, 1,7 milliard a été engagé en BFC. *« Le soutien,* soulignait Fabien Sudry, *est allé autant vers les territoires urbains que ruraux et un important travail de concertation a été mené avec le Conseil régional, sous la forme d'un accord de relance »*.

34 PAT soutenus

En lien avec l'agriculture comprise dans le pilier *« Transition écologique »*, l'un des gros dossiers de ce plan de relance est constitué par le soutien apporté aux Plans alimentaires territoriaux (Pat) qui visent à développer une agriculture et une alimentation locales et durables. Selon Anne Bronner, directrice adjointe de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), 4,3 millions d'euros ont été consacrés à ce soutien en BFC (80 millions d'euros au plan national). 34 projets ont, à ce jour, été sélectionnés et d'autres sont en cours d'examen. *« Les huit départements de la région sont concernés*, a précisé Anne Bronner, *et le niveau d'accompagnement financier des projets varie de 5 000 à 300 000 euros »*. Les projets en question sont de natures très diverses : investissement dans des ateliers de transformation-découpe, construction d'une légumerie… On peut citer à titre d'exemples le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Nivernais-Morvan qui doit déboucher sur l'installation d'une salle de découpe de viande et d'une boucherie collective pour les éleveurs locaux, ou encore le Groupement d'intérêt économique (GIE) des éleveurs de la Côte verte, pour la création d'un laboratoire de découpe et de transformation collectif au sein d'un magasin de producteurs locaux en Pays Auxois Morvan.

Effort sur la biodiversité

Au-delà des Pat, on peut aussi noter les neuf projets régionaux accompagnés financièrement, pour un montant de 1,56 million d'euros dans le cadre du soutien à la biodiversité. On y trouve notamment l'aménagement et la restauration, par la commune de Coulanges-lès-Nevers, d'un espace naturel, comprenant notamment la pose d'aménagements pastoraux (voir page 11 de ce même numéro), ou encore, dans le Jura et en Côte-d'Or, le financement du Conservatoire des espaces naturels pour le développement des pâturages. Le programme *« Plantons des haies »* a bénéficié de 3,12 millions d'euros de soutien afin d'implanter 400 kilomètres de haies ou d'alignements d'arbres en BFC. Dix-huit structures d'accompagnement sont en charge du conseil à la plantation, notamment auprès des exploitants agricoles.

Soutenir la structuration de filières

Autre domaine en lien avec l'agriculture bénéficiaire du plan de relance régionalement : l'exploitation forestière et la filière bois, qui emploient près de 20 000 salariés. 17 structures lauréates (dont 7 ont leur siège social en BFC) vont accompagner les projets de renouvellement forestier sur le territoire de BFC. Les dossiers déposés totalisent 2 134 ha. Les entreprises de la filière concernée vont disposer d'un montant d'aide de près de 858 000 euros, dont 537 000 pour sept pépinières : SARL Million (89), pépinières Garnier (58), SA pépinière Naudet (71), SARL pépinière Naudet (89), Franck Martin (71), EARL Duchesne (25), Pépinières Primard (58). 320 000 euros d'aides sont destinés à sept entreprises de travaux sylvicoles et de reboisement : Bogard Bazot et fils (58), EURL Lechapt (21), SARL Cyril Portais (71), Sasu Naudet (21), Bourgogne Sylviculture (71), EIRL Sylv'Adopt (70) et GD Forêt et Nature (71). L'industrie régionale de transformation du bois bénéficie, pour sa part, de 1,9 million d'euros d'aide. Enfin, le plan France relance en BFC, c'est aussi un important soutien apporté aux abattoirs (voir encadré) et un soutien aux exploitations agricoles et à la structuration de filières. À ce jour, dans ce cadre, un seul projet est soutenu en BFC : il concerne la coopérative 110 Bourgogne dans l'Yonne. Il s'agit d'un projet d'équipement de silos de proximité à Monéteau. Il a été soutenu à travers une aide de 1,5 million d'euros pour un projet de plus de 3,8 millions d'euros d'investissement permettant de développer d'ici 2022 une filière blé de qualité qui répond aux impératifs de performance économique et de sécurité sanitaire du grain et de garantir une meilleure sécurité sanitaire des produits. Par ailleurs, 13,7 millions d'euros ont été attribués à 912 bénéficiaires de BFC, afin de renouveler les équipements agricoles pour réduire le recours aux produits phytosanitaires, et 2,9 millions d'euros ont été utilisés pour accompagner l'acquisition d'équipements destinés à cultiver, récolter et sécher des espèces riches en protéines végétales, et développer les légumineuses fourragères.

Berty Robert

planderelance.gouv.fr

Le plan France relance en chiffres

Après une première année de mise en œuvre, voici comment le plan France relance s'est traduit concrètement :
- 400 km de haies plantées grâce à 3,12 millions d'euros de subventions
- BFC est la seconde région française bénéficiaire du soutien aux investissements matériels de pépinières et entreprises sylvicoles
- 34 initiatives soutenues dans le cadre des Plans alimentaires régionaux (Pat)



Le préfet de Région, Fabien Sudry, a présenté le bilan d'un an de plan de relance en Bourgogne Franche-Comté en compagnie de Natacha Vieille, sous-préfète en charge de la relance.

Les abattoirs, outils indispensables à préserver

Dans les mesures du plan France relance qui touchent au secteur agricole de Bourgogne Franche-Comté figure un volet consacré aux abattoirs. Ces outils de transformation sont souvent confrontés à d'importantes difficultés économiques, qui se doublent parfois d'un vieillissement de leurs infrastrucures. Le plan de soutien aux abattoirs est doté d'une enveloppe nationale de 130 millions d'euros, dont 4,9 millions captés par BFC. À ce jour, 14 projets ont été retenus sur notre région, pour de la modernisation ou de la création d'abattoirs avec les objectifs d'améliorer la protection et le bien-être animal, de renforcer la santé et la sécurité des opérateurs, de créer de la valeur ajoutée au sein de la filière d'élevage et de contribuer à la souveraineté alimentaire. Sur ces 14 projets, 12 sont des abattoirs de boucherie et 2, des abattoirs de volailles. Deux exemples illustrent cet accompagnement :
- À Luzy, dans la Nièvre, l'investissement porte sur un nouveau box d'abattage porcin/ovin. La mise à mort de l'animal sera plus efficace et le poste est plus ergonomique pour l'opérateur. Au programme également : la rénovation des surfaces des locaux de stockage de certains produits afin d'optimiser le nettoyage et la désinfection et de garantir une meilleure sécurité sanitaire des produits.
- À Migennes, dans l'Yonne, l'abattoir de la Sicarev va investir pour améliorer les conditions de travail des opérateurs, en modernisant les plateformes élévatrices existantes de la zone d'abattage. Le réaménagement des couloirs de circulation du bétail aura pour effets de faciliter le travail des hommes tout en améliorant le bien-être animal dans cette zone.



▸ En bref

Viticulture L'affiche de la prochaine Saint-Vincent tournante révélée

Un petit train qui tourne autour d'une bouteille de bourgogne : voilà ce que montre l'affiche de la prochaine Saint-Vincent tournante qui se tiendra en janvier 2022 au sud de la Côte-d'Or, sur les villages de Blagny, Corpeau et Puligny-Montrachet. Les créateurs de cette affiche, les artistes Akiko Ida et Pierre Javelle, l'ont dévoilée au public le 2 septembre, lors d'une belle soirée organisée au domaine Tardaillat de Corpeau. Le mouvement circulaire du petit train symbolise le côté « tournant » d'une manifestation qui, à son tour, retrouvera le public, les 29 et 30 janvier 2022, après l'annulation rendue obligatoire par la crise sanitaire. Originaire du Val de Saône et chevalier du Tastevin, Pierre Javelle a déjà réalisé plusieurs illustrations de menus pour les Chapitres de la Confrérie du Tastevin.
www. saint-vincent-tournante-2021.com



Coopératives Départ chez Axéréal


Photo Axéréal

La coopérative Axéréal, dont le siège est à Olivet, près d'Orléans, mais qui compte notamment des adhérents dans la Nièvre vient d'annoncer le départ de Jérôme Bos, son directeur agriculture et filières (à droite sur la photo), pour des raisons familiales. Depuis le 6 septembre, il est remplacé dans cette fonction par Paul-Yves L'Anthoën, le directeur général (à gauche).

Éco Agrifood Challenge

Faire bouillir la marmite de l'innovation alimentaire

Fin septembre, Dijon et sa région vont servir de cadre à une compétition inédite : l'Éco Agrifood Challenge. Innovations et inventivité seront au programme.



L'Éco Agrifood Challenge vise à faire émerger des innovations dans les domaines de l'agriculture et de la production alimentaire, à destination des hommes et des animaux.

Les candidatures pour l'Éco Agrifood Challenge sont closes depuis la fin juillet. Cette compétition est d'un genre nouveau. Il s'agit d'un concours de pitchs qui vise à identifier des start-up et PME innovantes et à les accompagner en vue de modifier réellement l'impact écologique des productions agricoles, des secteurs de l'alimentation humaine et de l'alimentation animale. À la clé, pour les lauréats, des prix allant jusqu'à 5 000 euros mais aussi un accès gratuit au programme ToasterLab qui permet l'accélération de l'industrialisation de projets ou d'idées, ou bien encore de l'accompagnement pour faire progresser ces idées, de la visibilité pour les projets, de la mise en relations avec acteurs qui peuvent être décisifs pour leur concrétisation.

La finale de l'Éco Agrifood Challenge se tiendra à Dijon les 28 et 29 septembre. Elle comportera des démonstrations des innovations présentées et un concours de pitch au cours duquel les porteurs de projets tenteront de séduire le jury.

Ce concours est organisé par le pôle régional d'innovation agroécologique Agronov, le Village by Crédit Agricole, le pôle de compétitivité régional goût-nutrition-santé Vitagora et l'Inrae, accompagnés des partenaires suivants : Nestlé Purina, Terres Univia, Terres Inovia, Dijon Céréales, Alliance BFC, Agdatahub et Atol Conseils et Développements.

Prospective et expérimentations

Le programme des journées des 28 et 29 septembre s'articulera de la manière suivante :

- Mardi 28 septembre : soirée de networking réservée aux finalistes du concours et aux partenaires.
- Mercredi 29 septembre : le matin, à la Cité de la gastronomie de Dijon, finale du concours et remise des prix, entre 8 h 30 et 13 heures. La matinée sera notamment marquée par une conférence de Philippe Dessertine, économiste, qui développe une vision prospective. Conseiller auprès de différents gouvernements et institutions européennes, il analyse et décrypte les grands enjeux économiques, géopolitiques, sociétaux et environnementaux. C'est un orateur et conférencier reconnu dans la thématique agricole, alimentaire et environnementale.

Son intervention sera suivie d'une table ronde entre les partenaires d'Éco Agrifood Challenge. À 10 h 45 se tiendront les interventions des finalistes du concours et la remise des prix aura lieu à 12 h 40.

À l'issue de cette matinée, la journée se poursuivra à Bretenière, près de Dijon, par une après-midi sur le terrain. Ce sera l'opportunité pour les entreprises innovantes de rencontrer les acteurs de la filière agricole en Bourgogne Franche-Comté et de leur faire une démonstration de leurs innovations.

A partir de 15 heures sera présenté le projet Demain de Dijon Céréales.

À partir de 15 h 30 aura lieu la visite du domaine expérimental d'Époisses et des démonstrations de pratiques et de solutions innovantes selon trois thématiques :

- Agronomie : Quelles sont les nouvelles pratiques pour la transition agroécologique ? Quels sont les défis rencontrés sur le terrain ? Quels outils les agriculteurs peuvent-ils mobiliser face aux enjeux agricoles actuels ?
- AgTech & Machinisme : En quoi le machinisme est-il un outil de la transition agroécologique ? Comment s'en saisir sur le terrain pour accélérer la transition agricole ?
- Diversification : Diversifier les productions et les sources de revenus, la clé de la transition agroécologique ?

L'après-midi du 29 septembre sera ouverte à tous les acteurs de la filière agricole de Bourgogne Franche-Comté ainsi qu'aux entreprises innovantes. L'inscription sera gratuite mais obligatoire.

BERTY ROBERT


Crédit photo : GettyImages.

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES AGRICULTEURS

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

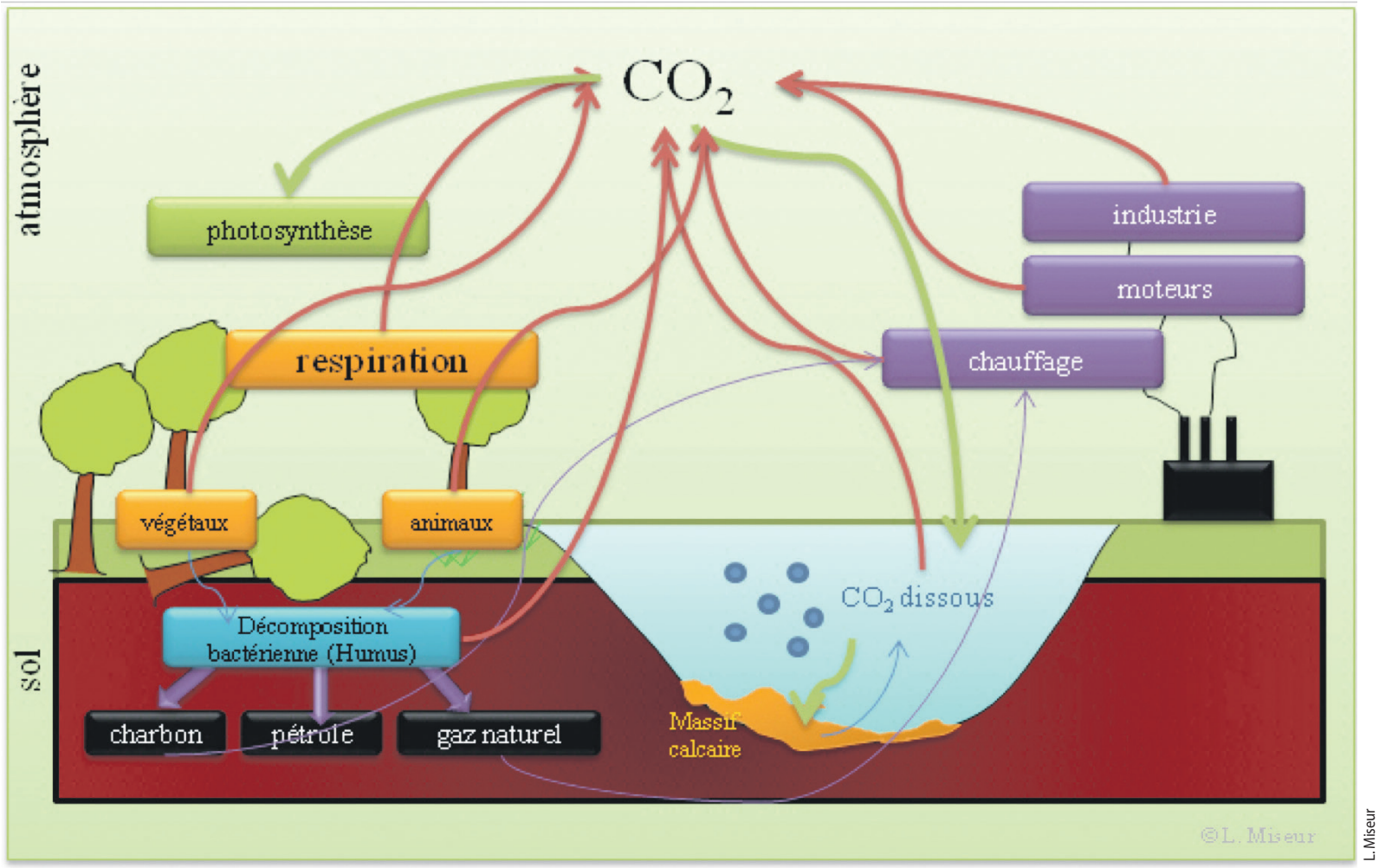
Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel – 46 rue du Bastion – 75017 Paris

Bas Carbone

Le carbone, un mécanisme naturel et un outil à utiliser

Nous vous proposons une série d'articles destinés à vous éclairer sur les problématiques de réduction de l'empreinte carbone des exploitations agricoles. Ce premier épisode repose les bases du cycle du carbone et revient sur une initiative mondiale dans laquelle le monde agricole a un rôle important à tenir.



L. Miseur

Cette illustration résume le cycle du carbone sur notre planète.

Réduire l'empreinte carbone de son exploitation devient à présent une réalité concrète à prendre en compte. Elle nécessite évidemment de l'accompagnement. Dans ce domaine, les services des Chambres d'agriculture sont mis à contribution et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) a décidé d'habiliter les Chambres d'agriculture, Elvea Franche-Comté, 58-71, 21-89, Acsel, Alyse, Sicarev, Conseil élevage 25-90, Feder, Terres d'ovins, Monts et Terroirs, Fromagerie Lincet, Fromagerie Gaugry, Milleret Fromagerie, la coopérative Franche-Comté Elevage départementales, dans le but de réaliser des conseils bas carbone suivis d'un plan d'actions. Les agriculteurs pourront aussi obtenir des conseils auprès de leurs coopératives. Mais avant d'en arriver là, il importe de comprendre ce qu'est le carbone et comment fonctionne son cycle. Il existe quatre types de réservoirs de carbones :

- L'atmosphère et l'hydrosphère (les océans) où le carbone est diffus et dissout principalement sous forme de gaz carbonique (CO_2), et plus marginalement de méthane (CH_4)
- La biosphère, où le carbone est fixé dans la biomasse, sous forme de carbone organique ou de constituant squelettique
- La lithosphère, où le carbone est fixé sous forme de roches fossiles, combustible (pétrole, charbon, gaz) ou calcaire
- Le manteau terrestre, où du gaz carbonique est présent sous forme diffuse et dissoute.

Les sols agricoles, pièges à carbone

Dans le cycle du carbone, différentes activités entrent en jeu :

- Les industries, les moteurs et le chauffage émettent du CO^2. On estime que 30 % de ce CO^2 est absorbé par les végétaux lors de la photosynthèse. Ils en produisent aussi lors de la respiration. Du CO^2 provient également de la décomposition des végétaux et d'autres êtres vivants par les bactéries, les champignons et les vers de terre, qui les transforment en matières organiques. Par ailleurs, la combustion des produits de ces décompositions libère également du CO^2. C'est ce que l'on nomme les énergies fossiles (charbon, gaz naturel, pétrole). Enfin, une certaine quantité de CO^2 est aussi dissoute dans l'eau.

En 2015, lors de la COP 21 à Paris a été lancée l'initiative *«4 pour 1 000»* (voir encadré), dont le but est de démontrer qu'une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles et forestiers est un levier majeur pour améliorer la fertilité des sols et la production agricole et participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à + 2 °C. Le 15 juin 2020, le consortium des membres a approuvé le plan stratégique de l'initiative *«4 pour 1000»* qui guidera son action jusqu'en 2050. Très clairement, la contribution agricole à cette dynamique n'est pas à prendre à la légère : conserver les sols vivants dans le contexte de changement climatique est une priorité. Des sols productifs et stables favorisent directement la résilience des agriculteurs aux dérèglements climatiques. « 4 pour 1 000 » doit également envoyer un signal fort sur le potentiel du secteur agricole à participer à l'objectif de long terme de la neutralité en carbone des économies.

BERTY ROBERT (AVEC MARIE-SOPHIE PETIT, DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, ET MARTIN LÉCHENET, D'ALLIANCE BFC)

Découvrez « 4 pour 1 000 » en vidéo à l'adresse suivante : https : //www.4p1000.org/fr

Zoom sur… L'initiative « *4 pour 1000* »

Sur notre planète, les sols contiennent deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère. Si l'on parvenait à augmenter ce stock de carbone de 0,4 % par an (ou 4 pour 1 000) dans les 30 ou 40 premiers centimètres du sol, on parviendrait à stopper l'augmentation de la quantité de CO2 dans l'atmosphère, directement responsable du réchauffement climatique. C'est ce défi que propose de relever l'initiative « 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », lancée par la France en 2015, lors de la COP 21. En parvenant à stocker plus de carbone dans les sols, on gagnerait donc sur deux tableaux : stabiliser le climat d'une part, et assurer la sécurité alimentaire puisque la matière organique, riche en carbone, retient l'eau, l'azote et le phosphore, qui sont indispensables à la croissance des plantes. Cela passera par l'encouragement à des pratiques agroécologiques aptes à augmenter cette matière organique dans les sols (éviter de laisser les sols nus, planter des arbres et des légumineuses qui fixent l'azote de l'atmosphère dans le sol, moins travailler les sols…) Dans ce contexte, les agriculteurs peuvent être mis à contribution.

Contacts utiles

Si vous souhaitez vous renseigner sur les conseils bas carbone et les plans d'actions voici une liste de contacts qui vous seront utiles :

- Vincent Doal, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : vincent.doal@cote-dor.chambagri.fr
- Amélie Brisson, Chambre d'agriculture de la Nièvre : amelie.brisson@nievre.chambagri.fr
- Thomas Gontier, Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire : tgontier@sl.chambagri.fr
- Cédric Bachelier, Chambre d'agriculture de l'Yonne : c.bachelier@yonne.chambagri.fr
- Gilles Schellenberger, Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs Territoire de Belfort : gschellenberger@agridoubs.com
- Jérôme Lamonica, Chambre d'agriculture du Jura : jerome.lamonica@jura.chambagri.fr
- Martin Truchot, Chambre d'agriculture de Haute-Saône : martin.truchot@haute-saone.chambagri.fr
- Céline Buche, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté : celine.buche@bfc.chambagri.fr
- Marie-Sophie Petit, Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté : marie-sophie.petit@bfc.chambagri.fr
-Jean-Baptiste Dolle, Idele : jean-baptiste.dolle@idele.fr
- Martin Lechenet, Alliance BFC : martin.lechenet@alliance-bfc.coop
- Laura Halupka, Cerelab : laura.halupka@cerelab.com
- Liselore Martin, Agronov : liselore.martin@agronov.com

Recrutement pour les vendanges

Ce que vous devez savoir

Les vendanges approchent. Avec la MSA de Bourgogne, nous vous proposons un point pratique sur ce qu'il faut savoir pour les recrutements liés à cette période.

Cumuler salaire et RSA, c'est possible pendant les vendanges :
De nombreux viticulteurs rencontrent des difficultés pour recruter de la main-d'œuvre en période de vendanges. Afin d'accompagner ces professionnels, les 4 Conseils départementaux de Bourgogne ont décidé de renouveler l'opération *« Activités saisonnières »* permettant aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) de signer un contrat de travail saisonnier et de cumuler un salaire avec leur allocation, sans perte de droits. Ainsi, les viticulteurs recrutent plus facilement et les bénéficiaires du RSA retrouvent le chemin de l'emploi. Cette action est menée en partenariat avec Pôle emploi, les Chambres d'agriculture, les Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (Anefa) et les Caisses d'allocations familiales (Caf). Pour bénéficier de cette neutralisation de revenus, à l'issue de chaque période d'activité, le bénéficiaire RSA doit, par mail ou par courrier, transmettre au Conseil départemental de son lieu de résidence, une copie de son ou ses bulletins de salaire faisant apparaître les périodes et les montants perçus issus des vendanges, en précisant son numéro d'allocataire. Après instruction du dossier, le Conseil départemental transmettra ces informations directement à leur Caf ou MSA en charge du versement du RSA. Ce dispositif couvre l'ensemble des activités saisonnières du domaine agricole (maraîchage, arboriculture…). Pour plus d'informations, il convient de prendre attache auprès du Conseil départemental de son lieu de résidence.

Mails utiles :
demandersa@cotedor.fr
rsa-saisonnier@nievre.fr
dils@saoneteloire71.fr
rsa@yonne.fr

Covid : les consignes de prévention pour les entreprises viticoles :
Depuis le début de la crise de la Covid-19, la MSA se mobilise pour vous accompagner. Il vous faut mettre en place des mesures de prévention et d'organisation du travail pour vous protéger, vous et vos salariés, sur votre lieu de travail, et éviter toute propagation du coronavirus et des nouveaux variants. Vous trouverez ici des recommandations sur l'organisation du travail et les mesures à prendre dans les espaces communs. Avec ses experts en santé sécurité au travail, la MSA met à votre disposition un large contenu pédagogique et vous propose un accompagnement personnalisé.
Le site bourgogne.msa.fr vous permet de retrouver, dans un espace unique, tous les conseils de la MSA pour poursuivre votre activité tout en limitant les risques de contamination par le coronavirus. Vous y trouverez les conseils de prévention et les consignes sanitaires généralistes pour votre filière, sous forme de fiches pratiques, ainsi que des informations sur les aides méthodologiques.
Les modalités de mise en œuvre des mesures de protection dans l'entreprise doivent être définies. Un référent Covid-19, qui peut être le dirigeant, doit être désigné dans les entreprises de petite taille :
- il s'assure de la mise en œuvre des mesures définies et de l'information des salariés ;
- son identité et sa mission sont communiquées à l'ensemble du personnel.
Pour éviter la propagation de la Covid-19 au sein de votre entreprise, il existe des mesures d'organisation à mettre en place et elles vous sont proposées sous forme de fiches. Elles ont vocation à vous aider dans la recherche de solutions à mettre en place pour réaliser votre activité pendant les vendanges dans les meilleures conditions possibles.
Il vous appartient aussi d'évaluer votre situation individuelle au regard des mesures à mettre en œuvre. Si nécessaire, vous les adapterez de sorte que toutes dispositions soient prises afin d'assurer la protection de votre personnel permanent, saisonnier et des différentes entreprises prestataires. Pensez à mettre à jour votre Document unique. Le service de Santé et sécurité au travail (SST) de la MSA dispose d'autotests qui peuvent être mis à disposition des employeurs qui le souhaiteraient pour leurs salariés. Il s'agit d'une possibilité de fourniture d'autotests mais en aucun cas d'une supervision de leur utilisation par nos personnels professionnels de santé. Un autotest Covid est un test antigénique dont le prélèvement et la lecture du résultat peuvent être réalisés seul (sans intervention de professionnel de santé).
Attention : Un risque peut en cacher un autre ! Assurez-vous que l'attention portée au risque d'infection au Covid ne conduise pas à occulter les autres risques inhérents aux vendanges. N'hésitez pas à consulter le site ssa.msa.fr avec un guide disponible en plusieurs langues (espagnol, roumain, portugais).

Risque solaire
Avec les épisodes caniculaires des dernières années, les professions extérieures (agriculteur, vendangeur, maraîcher…) sont les plus touchées par le risque solaire.
Bouger ne diminue pas les risques. Dans les vignes ou à la plage, le risque est le même.
Les nuages n'arrêtent pas les UV dangereux.
Les UV rebondissent s'ils rencontrent du sable mais aussi le sol calcaire de notre région.
Les UVB (principaux responsables des coups de soleil) augmentent avec l'altitude. Il y a plus de danger à 500 mètres d'altitude qu'en bord de mer !
La crème solaire « écran total » n'existe pas. Elle est un complément à la chemise et au chapeau pour lutter contre les UV qui rebondissent (réverbération).
Être torse nu ou tête nue ne permet pas d'avoir moins chaud, la sueur a un effet loupe et augmente les brûlures solaires. Il faut choisir des vêtements légers et amples. Le chapeau permet aussi une ventilation plus agréable qu'une casquette qui ne protège pas vos oreilles (zones également à l'origine de cancers cutanés).
Pour que les vendanges ne vous laissent que de beaux souvenirs : Protégez-vous du soleil par des moyens simples et logiques, adaptez les horaires de travail en cas de fortes chaleurs ou de canicule, reprenez les bonnes habitudes et le bon sens de nos anciens. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de l'association Santé ; éducation et Prévention sur les Territoires Franche-Comté/Bourgogne (Asept) : www.asept.org

Addictions et travail
Les addictions (alcool, drogues, médicaments, écrans) deviennent un problème croissant d'insécurité au travail. Il est nécessaire pour les employeurs de mettre en place une prise en charge précoce avant l'apparition de problèmes au travail ou d'une dépendance. L'addiction est un problème complexe. Elle a une incidence sur la sphère privée mais a également des conséquences (pénales et civiles) en termes de sécurité pour le salarié, ses collègues et son employeur. Une politique préventive des addictions doit être instaurée dans toute entreprise et impliquer l'ensemble du collectif de travail (dirigeants, cadres intermédiaires, employés, délégués du personnel, CSSCT, médecin du travail). La démarche de prévention doit comprendre : un volet information/sensibilisation générale, un volet accompagnement des salariés en difficulté. L'employeur peut utiliser le règlement intérieur ou établir une charte de prévention pour mettre en place un véritable « règlement de consommation de produits ». Ces outils seront diffusés à tous les salariés ou intervenants extérieurs afin d'expliquer la politique de prévention de l'entreprise. Un climat de confiance est nécessaire dans l'entreprise pour expliquer la légitimité de la démarche, convaincre de son utilité, rassurer les salariés et libérer la parole. Toutes les entreprises sont concernées par le problème des conduites addictives. Les employeurs doivent envisager ce problème comme tous les autres risques.

Service Santé et sécurité au travail (SST) de la MSA Bourgogne :
- Côte-d'Or et Yonne : 03 80 63 23 13
- Nièvre et Saône-et-Loire : 03 85 39 51 89

PHOSAGRO®

Le Green Label garantit la faible teneur en Cadmium des fertilisants

La principale source d'exposition de la population au cadmium est l'alimentation (hors tabac)[1]. Selon l'Anses[2], celle-ci peut être réduite en limitant la teneur en cadmium des intrants agricoles, notamment des engrais phosphatés.

Dans le futur règlement européen sur les fertilisants (juillet 2022), la teneur limite est fixée à 60 mg de cadmium/kg P_2O_5.

Pourtant l'Anses recommande de ne pas dépasser 20 mg de cadmium/kg P_2O_5, limite qui apparaît indispensable pour réduire l'accumulation du cadmium dans les sols et son transfert vers les cultures et les eaux superficielles et souterraines.

Les fertilisants phosphatés PhosAgro se distinguent par des teneurs infimes en contaminants, notamment en cadmium. C'est pourquoi l'entreprise utilise le « Green Label » (label vert) qui garantit une teneur maximale inférieure à 5 mg de cadmium/kg P_2O_5.

[1]Selon l'Efsa, 2009, 2012 (Efsa: Autorité européenne de sécurité des aliments)
[2]Anses: Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



Gamme PhosAgro dont les fertilisants phosphatés sont apposés du Green Label



Le Green Label

Pour en savoir plus sur le Green Label, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet ou à scanner le QR code

phosagro.com/fr/greenlabel

Prévention

Des conseils pour vendanger tranquillement

Groupama se met à l'heure de la vigne pour rappeler qu'il est toujours bon de bien préparer la période des vendanges afin d'éviter de mauvaises surprises.



Pour vendanger sereinement, il importe de vérifier certains aspects liés à la protection des biens et des personnes.

Quelles précautions prendre ?

Dans le contexte sanitaire lié au Covid, des préconisations sont formulées pendant les vendanges : organiser les départs des vendangeurs en décalé, éviter les échanges d'outils (sécateur, seau…) et respecter les distances entre les vendangeurs.

Et au niveau de l'assurance ?

La garantie Responsabilité civile professionnelle de l'exploitant s'applique sans faire de démarche particulière auprès de son assureur : en cas de dommages corporels, par exemple si un vendangeur se blesse pendant le temps de travail, mais aussi pour les dommages causés aux vêtements et objets personnels. Dans le cas d'un accident de trajet domicile-travail, la MSA (Mutualité sociale agricole) intervient car il s'agit d'un accident du travail si le vendangeur est déclaré. Dans le cas contraire, en cas d'accident d'un vendangeur, la Responsabilité civile professionnelle ne s'appliquera pas. Le vendangeur peut d'ailleurs mettre en cause le viticulteur au titre de la faute inexcusable. Au moindre doute, vérifiez auprès de votre assureur.

Quelles différences entre aide familiale et aide bénévole pendant les vendanges ?

L'entraide familiale est permise pour les tâches occasionnelles et se limite au cercle familial du premier degré : les parents et les enfants uniquement. Les frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs du viticulteur ne sont pas autorisés à apporter leur contribution, même pendant les vendanges. La conjointe du viticulteur doit opter pour le statut de « conjoint collaborateur » pour prétendre au statut de l'entraide familiale.

L'aide bénévole correspond à un « coup de main » qui doit être occasionnel, spontané et sans rémunération, que ce soit en espèces ou en nature. L'aide doit être effectuée par une personne extérieure à l'exploitation : des voisins non-agriculteurs/non-viticulteurs par exemple… En cas de contrôle par les organismes dédiés, l'exploitant pourrait être sanctionné pour travail dissimulé.

Comment assurer les autres éléments relatifs aux vendanges ?

La récolte : Il suffit de prévenir son assureur pour actualiser la valeur des marchandises transportées.

Le pressoir : le viticulteur peut l'assurer en bris de matériel, ainsi que les frais en cas de défaillance du pressoir impliquant des coûts de réparation.

Les véhicules loués : transmettez à votre assureur l'immatriculation des véhicules loués pour bénéficier des garanties liées aux contrats Auto déjà souscrits.

Les vols et vandalisme : une garantie spécifique prévoit une indemnisation en cas de vol des raisins sur pied, des pieds de vigne ou de la récolte de raisins.

Les conseillers Groupama sont à votre disposition pour vous conseiller en matière de prévention. Plus d'informations sur groupama.fr.

GROUPAMA



Syngenta France SAS - 1228, chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

** Herbicides sélectifs grandes cultures et adjuvants de bouillie référencés dans Phytodata.

Prosulfocarbe : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Bovins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 31/08/2021

Commentaire
Effectif global: 831
Taux de vente: 95%

Marché bien approvisionné dans toutes les catégories avec 96% de vendus.

BROUTARDS : L'offre progresse sensiblement cette semaine et provoque le retour de certains acheteurs absents durant l'été. La meilleure ambiance constatée la semaine dernière se confirme cette semaine. Aucun invendu et les cours se maintiennent facilement. LAITONNES / GENISSES : Forte demande constatée et vente rapide à des cours facilement maintenus. VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Apports de saison et des acheteurs au rendez-vous. La vente est toujours aussi dynamique et les cours sont reconduits. TAUREAUX : Les cours toujours aussi intéressants et sont reconduits

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:377 - Vente : 93%*
M	U	250-300	2,85€	2,89€	2,88€	+ 0,03
		300-350	2,67€	2,81€	2,76€	+ 0,04
		350-400	2,61€	2,73€	2,69€	+ 0,01
	R	250-300	2,55€	2,88€	2,81€	+ 0,01
		300-350	2,64€	2,69€	2,66€	
		350-400	2,49€	2,63€	2,57€	- 0,06
F	U	300-350	2,70€	2,82€	2,74€	- 0,10
		350-400	2,61€	2,72€	2,68€	- 0,05
BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS						*Effectif:122 - Vente : 100%*
M	U	350-400	2,45€	2,55€	2,53€	+ 0,03
		400-450	2,47€	2,53€	2,50€	+ 0,04
		450-500	2,47€	2,49€	2,48€	+ 0,01
F	U	300-350	2,69€	2,71€	2,70€	- 0,04
		350-400	2,61€	2,71€	2,63€	+ 0,01
		400-450	2,36€	2,52€	2,45€	- 0,05
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:287 - Vente : 97%*
M	U	+ 500 kg	1,89€	2,04€	1,95€	+ 0,01
	R	+ 500 kg	1,77€	1,88€	1,85€	+ 0,04
F	E	- 5 ans	2,30€	2,98€	2,67€	+ 0,07
		5 à 10 ans	2,42€	2,58€	2,52€	
	U	- 5 ans	2,21€	2,75€	2,35€	+ 0,03
		5 à 10 ans	2,12€	2,51€	2,29€	+ 0,04
		+ 10 ans	1,90€	2,20€	2,02€	- 0,04
	R	- 5 ans	2,13€	2,19€	2,17€	+ 0,04
		5 à 10 ans	1,88€	2,18€	2,06€	+ 0,05
		+ 10 ans	1,72€	1,91€	1,84€	+ 0,02
	U	24 à 36 mois	2,21€	2,66€	2,43€	+ 0,01
	R	24 à 36 mois	2,03€	2,19€	2,12€	- 0,01

Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 06/08/2021

Effectif global: 296

Broutards	(290 - 395 kg)	810 - 1010	2,56 - 2,81
Broutards	(410 - 440 kg)	1070 - 1140	2,58 - 2,68
Laitonnes	(270 - 380 kg)	740 - 1000	2,57 - 2,82
Génisses 16 - 24 mois	(375 - 425 kg)	890 - 1010	2,16 - 2,70
Génisses 24 - 36 mois	(520 - 735 kg)	970 - 1690	1,87 - 2,12
Taureaux	(960 - 1250 kg)	1740 - 2350	1,81 - 1,88
Vaches légères :		1000 - 1310	
Vaches entre deux :		1320 - 1510	
Vaches lourdes :		1520 - 2250	

Les volumes en broutards sont plus importants et la vente est quasi globale à des tarifs sensiblement maintenus en sujets supérieurs.
La demande est toujours forte en laitonnes et génisses d'export à des tarifs très fermes.
Apports toujours conséquents en vaches et la vente reste dynamique. On notera un léger repli des tarifs en bêtes âgées et maigres. Seulement 2 invendus.

Bovins gras (21)

Vaches de viande	3,96 à 4,22 € kg de viande.
Génisses de viande	4,40 à 4,48 € kg de viande.

Apports plus importants cette semaine et toujours de bonne qualité. Le placement est régulier mais les cours plafonnent.

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 35 – du 30 août au 05 sept 2021

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes s'étoffent cette semaine et sont globalement de bonne qualité d'ensemble. Les acheteurs sont tous au rendez-vous permettant d'écouler facilement la marchandise. Les transactions sont fluides dans une bonne ambiance commerciale. Les cours sont globalement reconduits voire en progression de quelques centimes. En laitonnes, la demande est toujours dynamique sur un commerce fermement maintenu.

Gros bovins maigres : La présentation reste insuffisante pour couvrir les besoins. Les sujets bien démarrés sont recherchés. Les transactions sont rapides à des tarifs fermes à haussiers.

Boucherie : Les volumes restent modérés face à une demande dynamique. L'ambiance est bonne et le placement est fluide. Les besoins sont réguliers en allaitantes de bonne conformation. Les besoins en vaches mixtes et laitières restent importants face à une offre insuffisante. Les cours sont fermement maintenus voire en hausse de quelques centimes.

Veaux : L'ambiance est plus calme après les replis tarifaires enregistrés la semaine dernière. Les ventes restent difficiles en marchandise inférieure. Les veaux sont assez sévèrement triés. Pour autant les cours sont globalement reconduits en toutes catégories. En veaux gras, les effectifs restent faibles ce qui maintient une certaine dynamique.

Ovins : En agneaux, l'ambiance commerciale reste bonne : les besoins sont réguliers face à des volumes modérés. Les bons lots d'agneaux bien triés sont recherchés et s'échangent à des cours fermes à haussiers. La marchandise moyenne trouve preneur à des cours globalement reconduits. En brebis, le commerce est stable et régulier.

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 25/08/2021

Commentaire
Effectif global: 252
Taux de vente: 100%
Broutards : le marché est encore faiblement approvisionné en ce début du mois de septembre. La demande semble néanmoins soutenue dans les broutards exportable Italie et quelque jeune veaux légers trouve preneurs a des cours rémunérateur pour le marché Français. Laitonnes : très peu de volume, qualité très hétérogènes cours néanmoins reconduits.
Vaches / Génisses : Le volume s'étoffe cette semaine mais la qualité des animaux présentés est très hétérogènes, beaucoup plus de vieilles vaches présentées avec des états d'engraissement moins importants qui engendre un léger tassement des cours inévitable.

		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
BROUTARDS 6-12 MOIS						*Effectif:124 - Vente : 100%*
M	U	300-350	2,56€	2,88€	2,72€	+ 0,03
		350-400	2,55€	2,67€	2,64€	+ 0,04
		400-450	2,48€	2,68€	2,62€	+ 0,01
	R	250-300	2,56€	2,73€	2,66€	+ 0,01
F	U	300-350	2,48€	2,76€	2,71€	- 0,10
BOVINS MAIGRES +18 MOIS						*Effectif:2128 - Vente : 100%*
F	U	- 5 ans	2,16€	2,41€	2,28€	- 0,04
		5 à 10 ans	2,16€	2,49€	2,26€	=
		+ 10 ans	1,96€	2,17€	2,11€	- 0,02
	U	24 à 36 mois	2,31€	2,56€	2,41€	+ 0,06

6 SEPTEMBRE 2021 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Manque de disponibilité dans toutes les catégories, et qui mérite des prix bien supérieurs. Soyez ferme dans la négociation sur vos exploitations!
Bovins maigres : Cours reconduits. La demande est toujours active, en particulier en femelles.

POLITIQUES

L'Argentine a annoncé qu'elle prolonge les restrictions d'exportation de viande bovine jusqu'à fin octobre. Celles-ci avaient été suspendues en mai dernier, avant un assouplissement de cette mesure consistant à limiter de moitié les exportations par rapport au volume de l'année précédente. Cette limitation est donc prolongée, dans l'objectif de contenir la hausse majeure des prix à la consommation dans le pays. Signal supplémentaire que l'équilibre offre/demande est à la faveur des producteurs !

ENVIRONNEMENT

Mercredi dernier a été lancé le 3ème chantier du Varenne agricole de l'eau, consacré à la gestion de l'eau. Il sera composé de 3 groupes qui se réuniront jusqu'à fin décembre et qui travailleront sur :
- Les leviers pour optimiser le rôle des sols et des infrastructures dans le stockage de l'eau, à partir du 27 septembre
- L'identification des difficultés rencontrées dans la concrétisation des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et identifier des moyens d'améliorer les processus de concertation, à partir du 20 septembre
- L'élaboration d'une feuille de route identifiant les projets structurants sur les territoires à horizon 2050, à partir d'octobre

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Face à des signaux de marché tous au vert en viande bovine sauf pour les éleveurs de bovin-viande, et à l'absence d'un projet clair et concret donnant des perspectives et un devenir aux producteurs, la FNB ne participe plus aux travaux et réunions interprofessionnels. Il est urgent que les opérateurs de la filière réagissent, c'est l'avenir de l'ensemble de la filière viande bovine française qui en découle.

FOCUS

Les informations d'abattage sont centralisées par Normabev dans le respect de la confidentialité. Le lendemain de l'abattage, dès 7h, ces données sont disponibles pour les éleveurs et consultables sur le site internet dédié, ou l'application mobile INTERBEV. En cas de non-conformité avec l'accord interprofessionnel PPCM sur le classement, marquage, pesée et présentation des carcasses des bovins âgés de 8 mois ou plus, la FNB invite les éleveurs à mettre en œuvre un recours. En cas de doute, n'hésitez pas à demander plus d'informations à votre FDSEA.

EN REGION

ELVEA France tient son 32 ieme congrès le 9 septembre, à ORLEANS avec les 31 OP membres de son réseau (OP de négociation collective). Il sera l'occasion de revenir notamment sur la création de la première AOP en secteur bovin-viande, « ELVEAOP », qui permettra de négocier des accords-cadre sur un plan national. L'objectif du réseau est prioritairement de rechercher une meilleure valorisation de la production par la structuration de démarches filière.

FAIT DE LA SEMAINE

La FNB a réuni son Conseil Fédéral et les animateurs des sections bovines pour cette rentrée de début septembre. L'occasion de constater, enfin, que la bonne dynamique de marché de la viande bovine, en Europe et dans le monde, est enfin favorable aux producteurs : dans ce contexte, des hausses de prix sont possibles, en restant solide dans la négociation.
Alors que la loi EGAlim2 va arriver au Sénat, le combat sur les prix et la contractualisation sont au cœur des enjeux de demain !

CHIFFRE DE LA SEMAINE

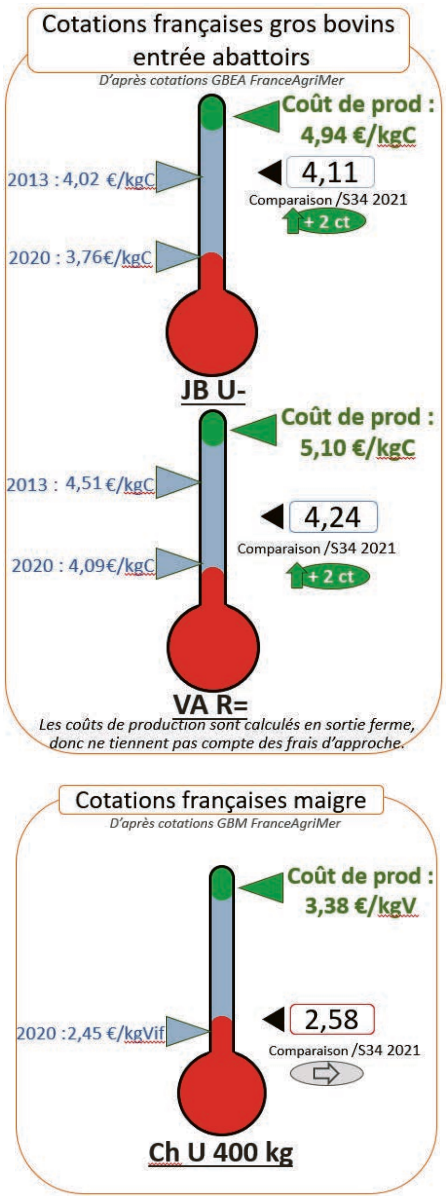
5,10€/kg

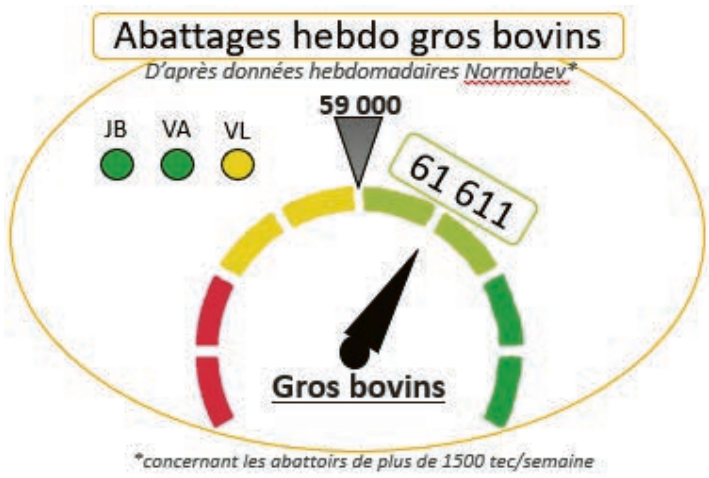
C'est le coût de production de la vache allaitante, actualisé sur la période du 1er semestre 2021, selon la méthodologie validée et cadrée par l'accord interprofessionnel du 22 mai 2019. Cette actualisation montre l'effet de l'augmentation forte des prix des matières premières sur cette période, qui se traduit donc par une augmentation de 0,17€/kg par rapport à la période précédente.

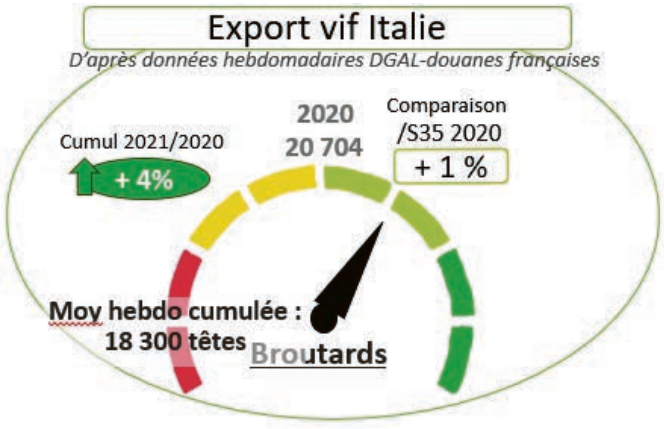
Bovins

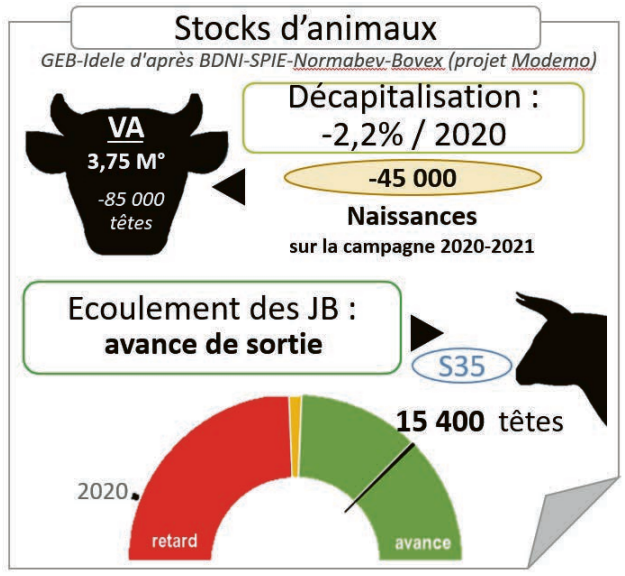
Indicateurs de marché viande bovine

2021 - Semaine 35 -











Ovins / Caprins

Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert — 06/09/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF

Effectif total : 762
Taux de vente : 99%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	de 32 à 38 kg	3,56€	3,81€	3,64€	
			de 38 à 44 kg	3,35€	3,86€	3,64€	
			de 44 à 50 kg	3,15€	3,68€	3,44€	
			> 50 kg	2,98€	3,17€	3,07€	
		R	de 32 à 38 kg	3,41€	3,54€	3,49€	
			de 38 à 44 kg	3,14€	3,52€	3,36€	
			> 50 kg	2,57€	3,18€	3,03€	

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF

Effectif total : 150
Taux de vente : 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	< 60 kg (F)	0,95€	1,26€	1,12€	
			>60 kg (F)	1,35€	1,71€	1,64€	
		R	>60 kg (F)	1,05€	1,52€	1,36€	

CAPRINS

Effectif total : 4
Taux de vente : 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / TÊTE) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Caprins	F	Première qualité		18€	28€	23€	

AGNEAUX MAIGRES

Effectif total : 17
Taux de vente : 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / TÊTE) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux Maigres		R	25-35 kg	82€	114€	98€	

Commentaire

Effectif global: 933
Taux de vente: 99%

Agneaux : L'offre reste modeste pour la saison et provoque un certain déséquilibre entrel l'offre et la demande, favorable aux vendeurs. Les lots sont bien triés par les éleveurs, et l'ambiance commerciale est dynamique avec des cours en hausse
sensible .
Brebis / Béliers : Les besoins sont supérieurs à l'offre, et les tarifs augmentent nettement.
Caprins : Sans changement.

Marchés voisins Marché de Sancoins (18) — 01/08/2021

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF

Effectif total : 574
Taux de vente : 95%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	de 32 à 38 kg	3,48€	3,81€	3,56€	+ 0,04
			de 38 à 44 kg	3,46€	3,74€	3,52€	=
			> 44 kg	2,96€	3,42€	3,24€	+ 0,03

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF

Effectif total : 451
Taux de vente : 99%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	COURS RELEVÉS (EN € / KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U	< 60 kg (F)	1,31€	1,78€	1,38€	+ 0,02
			>60 kg (F)	1,26€	1,73€	1,55€	=

Effectif global: 1233 - Taux de vente: 97%
Agneaux : Les sorties s' accélère ces dernières semaines mais la demande permet de garder des cours rémunérateurs. La qualité des animaux est bonne ce mercredi, néanmoins un tri plus sélectif de certains lot permettrait de gagner quelques euros à la vente.cours en hausse sensible .
Brebis : Cours reconduits, demande forte.

Cotations régionales et nationales des agneaux de boucherie du 30/08 au 05/09

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX

ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	COTATIONS REGIONALES ZONE NORD 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	ZONE SUD 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	COTATIONS NATIONALES MOYENNES DES 2 ZONES 13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	7,38	7,27	6,22	-	-	-	-	-	7,39	7,29	6,24
	Var.		*0,08*	*0,05*	*-0,09*						*0,07*	*0,06*	*-0,07*
	R	6,86	7,05	7,01	-	7,73	7,64	7,45	-	7,19	7,25	7,12	-
	Var.	*-0,05*	*0,01*	*0,02*		*0,08*	*0,14*	*0,17*		*0,01*	*0,09*	*0,06*	
	O	-	-	-	-	7,23	6,99	-	-	6,91	6,68	-	-
	Var.					*0,10*	*0,07*			*-0,03*	*-0,23*		
3 (COUVERT)	U	-	7,45	7,54	6,68	-	-	7,79	-	-	7,48	7,57	6,73
	Var.		*0,11*	*0,16*	*0,34*			*0,09*			*0,09*	*0,14*	*0,31*
	R	7,14	7,34	7,38	6,66	7,80	7,67	7,35	6,77	7,61	7,54	7,37	6,70
	Var.	*0,04*	*0,11*	*0,17*	*0,31*	*0,07*	*0,06*	*0,08*	*0,09*	*0,04*	*0,07*	*0,13*	*0,23*
	O	7,03	6,92	7,11	-	7,46	7,12	6,85	-	7,38	7,05	6,95	-
	Var.		*-0,11*	*-0,14*		*0,05*	*0,08*	*0,08*		*0,06*	*0,01*	*-0,06*	
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,97	6,32	-
	Var.												
	O	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												

Matériel

Tracteur

07 - Vends tracteur Fiat 460. Bon état à voir. Cause retraite. Disponible hors repas.
✆ **04 75 30 02 62**

21 - Cherche tracteur renault 1151-4, bon état, prix correct, godet arrière à verins et cutter à saucisse (3604)
✆ **03 80 81 03 60**

39 - Vends tracteur Zetor 5718 + fendeuse hydraulique 12 t avec treuil AMR.
✆ **03 84 48 28 73**



Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
30 750 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3505)
✆ **06 30 11 59 25**

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques...
Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

Travail du sol

38 - Vends cover crop Razol en x 24 disques TBE peu utilisé toujours remisé à l'abri.
✆ **06 82 94 51 47**

38 - Vends presse à balle ronde Rolland 66 diamètre 150 TBE 6500 eurosTTC prix ferme.
✆ **06 12 95 45 43**

Récolte

21 - Vends Deutz Fahr 4065 HTS, balance, 1 rallonge à colza, broyeur-éparpilleur, coupe 4.80 m., année 2000, 32 000 euros à débattre (3606)
✆ **03 80 81 04 31**

38 - Vends battage maïs 90 euros hectare.
✆ **07 88 16 55 03**

Arbo-viti

69 - Loue caisses Palox pour vendanges crémant. Sud beaujolais.6.5Ð pièce
✆ **04 78 22 57 38**

Cave

01 - Vends pressoir Vaslin remorque Foulo, pompe, diverses cuves, étiqueteuse, laveuse électrique.
✆ **06 75 24 49 62**

BTP

01 - Vends pelle pneus Case WX95 an 2007, 9000 heures, nombreux godets très bel état carrosserie et peinture.
✆ **06 85 30 29 32**

Divers

BÉTONS OU
CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

38 - Vends cause retraite divers matériels agricole.
✆ **06 75 17 98 83**

38 - Vends chaudière Unical bois buches 50cm - Lit bébé bois + matelas bon état - siège auto.
✆ **04 76 32 35 92**

38 - Vends cause retraite herse Rau TL100 5m30 BE 2200euros - Sulfateuse Berthoud force2 1000l 15m tt option CT ok 2024 BE 6500euros - Cover crop Grégoire Besson 24disques BE 1800euros - Semoir monosem NG+ 5rgts + vibro micro insecticide disques maïs, tournesol, sorgho, colza BE 6000euros.
✆ **07 70 96 51 07**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France


39 - Vds cse retraite semoir Nodet Gougis 3m, épandeur à fumier HV Brochard 12m3, canadien J2B 3m, 8 vibro Kongskilde 4,5m repliables avec double ro-herse, moulin à farine Toy, mois. bat. John Deere 9600, tracteur Fordson Major 60 cv, remorque routière Tournier 2 essieux avec carte grise CU 13100 kg, ridelles, ensileuse à maïs Agram portée, pulvérisateur Berthout 300l. 2 containers palettisables 20 q.
✆ **06 84 83 19 90 h.r.**

39 - Vends perceuse à colonne sur pied, mandrin à cones.
✆ **03 84 45 20 69**
06 77 26 92 70

42 - Vds semoir à grains + prairies Nodet avec herse arrière + radiateur fonte + un lot étais + serre joint herse dents neuves.
✆ **04 77 20 87 68**

67 - Vends tir fort T32 cable 20 m 800 euros - Remorque 4 m x1,7 - Charrue 2 socs herse à déb. 8 moteurs 1400 à 2800t/m dt 1 à pales 3 à 8ps 150 euros p Portes acier sapin chêne 63 à 93 planches chêne, acacia, frêne scie RAD.
✆ **06 28 49 20 92**

67 - Vends ensileuse à maïs portée Kuhn 4 rgs adaptée pour rel. avant ou arrière.
✆ **06 07 89 80 38**

69 - Achète matériel agricole et TP motorisé même en panne ou accidenté (3503)
✆ **06 38 78 36 28**

69 - Je vend rouleau fer en 2 parties 110 euros - Poudreuse 25 euros - 20 bennes Moulac 20 euros l'unité - Brouette bennes 20 euros - Bac polyester avec vanne 40 à 100 euros - Remorques attelage cheval ou tracteur roues à rayon 280 euros - Décavayonneuse 45 euros.
✆ **06 87 66 42 53**

74 - Vends retourneur d'andain idéal pour luzerne. TBE charrue tri 1320 Varilarge Cultipaker.
✆ **04 50 62 15 08**

84 - Cause cessation vends palox bois 100 x 120 barbarie renforcée révisé prix dégressif.
✆ **06 20 36 16 76**

88 - Vends Foin et regain carrée et ronde 150T, vis à grains 6,50 m et 5 m, cellule 40 tonnes, tôle, pièces de Vicon 600 l entier sauf queue, semoir à grain et herbe 2 m, rouleau squelette 2 m porté.
✆ **06 12 85 67 49**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends Quad marque GOES modèle iron 450 neuf 70 kms 5000 euros.
✆ **06 33 82 76 57**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends foin luzerne ou trèfle 2ème coupe, bottes carrées 250 - 90 - 120, prix: 170 euros/tonne (3207)
✆ **06 77 96 42 98**

21 - Vends foin + enrubannage + paille de 2021, stockées à l'abri, balle ronde. (3504)
✆ **06 87 47 07 17**

38 - Vends foin et regain balles rondes 120 bonne qualité stockées à l'abri.
✆ **06 89 89 28 63**

38 - A vendre 10 rouleaux de refoin 110x110 2021.
✆ **06 28 27 16 21**

39 - Vends paille et foin de qualité rendu franco
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

39 - Vends luzerne bio enrubannée camion de 48 balles rondes. Prix départ 85 euros/tonne.
✆ **06 15 26 60 79**

39 - Vends luzerne bio enrubannée camion de 48 balles rondes. Prix départ 85 euros/tonne.
✆ **06 15 26 60 79**

58 - Vends foin 2021 BR 140, Magny-Cours (3501)
✆ **06 27 74 79 50 -**
06 72 77 44 76

58 - Vends paille blé, bottes carrées 120 x 90, environ 15 tonnes, - épandeur ensilage Maître, bon état (3605)
✆ **06 61 84 65 79**

58 - Vends maïs ensilage 12.5 HA, parcelle bordure de route à Montaron (3506)
✆ **06 83 02 42 49**

Plants, pépinière

71 - Vends bois de chauffage au stère chêne uniquement, 2 ans de coupe (3602)
✆ **06 33 60 15 96**

Fourrage

52 - Agriculteur vend foin et paille en bottes carrées stockées sous abri.
✆ **06 08 41 12 54**
ou 06 73 86 37 62

18 - Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et 2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ **06 23 87 29 52**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, bonne qualité, livrée par 10 ou 20 tonnes sur Rhône Alpes Auvergne.
✆ **04 74 00 30 70**

70 - Vends foin regain 2021 balles rondes.
✆ **06 74 16 74 73**

Propriété

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA. Etudie toute proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

74 - Vends à jeune couple agriculteur sérieux exploitation agricole, préférence moutonnier. Ecrire au journal : Terres des Savoie 40 rue du Terraillet.
✆ **73190 Saint Baldoph**

Terrain

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (3205)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

38 - Recherche bâtiment agricole, entrepôt ; travaux ok 06 00 52 94 88.
✆ **04 38 49 91 70**

Location

Immobilier

18 - Fermette à rénover sur 3600 m², close, arborée dans village sancerrois. Nombreuses dépendances, hangar, puits, étable, cave, possibilité d'un terrain attenant de 0,50 ha supplémentaire.
✆ **02 48 79 43 50**

Autres

88 - A 9 kms de Vittel-Contrex à louer 2 très beaux gites pour cures ou vacances 250 euros/semaine.
✆ **06 87 59 12 94**

Emploi

Offre

01 - Exploitation laitière recherche salarié (e) sérieux dynamique pour seconder chef d'exploitation (traite, alimentation, soins animaux) et quelques travaux sur cultures. 40 h/semaine dont 1 week-end/2 travaillé. Salaire suivant capacité. Poste à pourvoir de suite.
✆ **06 81 12 48 56**

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GEdesMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er septembre 2021. Envoyez CV et lettre de motivationàgedesmoulins18 gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

TIMAC AGRO RECRUTE
TECHNICO-COMMERCIAL AGRICOLE
H/F dans la région
ou secteur 10/89
Contacter 06 47 11 32 88

18 - Exploitation de polyculture élevage avec troupeau bovin charolais HBC et activité concours, engraissement label rouge ; petite troupe de brebis Texel en plein air ; recherche un(e) apprenti(e) en formation BTS souhaitée, permis VL indispensable.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Recherche apprenti ferme céréalière à Varois et Chaignot (3601)
✆ **06 09 47 64 69**

38 - Recherche chauffeur pour la saison des noix experience souhaitée nourri logé.
✆ **06 72 12 63 62**

38 - Cherche personnel saison des noix 1 chauffeur tracteur, remorque , secoueur et autre tache.1 personne pour triage noix sèche. Repas de midi compris. Salle de pause a disposition. pour début Octobre
✆ **06 86 28 30 43**
ou laisser un message

38 - Recherche personnel pour la saison des noix chauffeur triage expérience souhaitée nourri logé.
✆ **06 01 01 29 85**
heures repas

69 - Hippodromes Bron et Vaulx en Velin (69) recherchent 1 ouvrier agricole H/F CDI temps plein + heures supplémentaires pendant saison courses - CV à envoyer à :
✆ **scl@leshippodromes-delyon.fr**

69 - Recrute vendangeurs (H/F) nourris logés ou Gde journée vers le 20 sept.
✆ **04 74 71 86 60**
ou 06 75 41 23 15

69 - Recrute vendangeurs H/F nourris logés vers le 20 septembre.
✆ **07 86 11 97 19**

71 - Recherche associé polyculture élevage charolais, haute valeur génétique, engraissement, 135 mères, 190 ha, tout mécanisé. Ouest 71
✆ **06 33 91 96 34**

71 - Recherche ouvrier agricole polyculture élevage charolais, 135 va., Ouest 71.
✆ **06 33 91 96 34**

Stage

38 - Propose stage apprentissage exp bovin lait noix irrigation.
✆ **06 73 98 72 73**

ETA YONNE RECHERCHE
2 CHAUFFEUR(E)S AGRICOLES
- Postes à pourvoir de suite (Epareuse, travaux des champs…)
- Permis BE obligatoire
Contacter : 06 03 20 84 12

Divers

42 - Vends carrelage mosaïque neuf 300 euros les 7.5 m2
✆ **06 03 52 38 95**

10 - Vends Bungalo HT 16, 4x2,8 m, l int. 2.5 m, surfutil 41 m2, 2 300 euros éxo TVA, - 2 rabateurs plateaux, récolte tournesol (3404)
✆ **03 25 70 01 68**
après 21 h

Mariage

38 - Homme cherche femme 40-45 ans et plus qui souhaite déménager et avec le permis voiture 06 00 52 94 88.
✆ **04 38 49 91 70**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vends reproducteurs Limousins 18 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ), - reproducteurs de l'année avec ou sans corne, - génisses pleines vêlage fin octobre, début novembre, - vaches pleines, vêlage septembre (2907)
✆ **06 28 02 04 05**

07 - Elevage limousin vends reproducteurs males 12 24 mois avec ou sans corne fils de jipsy mn rpe us lund i pp liban rj hbl tgs ok
✆ **06 85 76 74 59**

18 - EARL Breton vends choix de taureaux reproducteurs charolais de 18 mois et veaux de l'année HBC avec qualités de viandes et maternelles,dociles.
✆ **06 82 25 17 13**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3603)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureau Charolais 22 mois sans corne génotypé vêlage facile Gaec de Nauvoux.
✆ **06 16 85 50 52**

58 - Réduction cheptel HBC cause santé, vends 20 génisses et vaches gestantes, - 12 génisses de 2 ans, - 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ **06 16 07 54 55**

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL,Laitonnes.
✆ **06 71 61 73 16**

70 - Vends 2 vaches laitières et 4 génisses prêtes.
✆ **06 43 67 62 45**

71 - Prends bovins en pension, pré de 3,30 ha, clôture + eau, parc à proximité. Renseignements :
✆ **06 48 13 15 74**

71 - Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Élev. limousin Jouanin vend TX 20 mois, HBL ou non, génisses pleines, TGS, TBO, livr.
✆ **03 85 25 36 41 H.R.**

73 - Place hiver 21/22 7 bovins de 6 mois et 5 bovins de 1 an toute garantie sanitaire.
✆ **06 24 33 85 94**

88 - Vends jeunes taureaux Blond d'Aquitaine de 15 mois écornés (1990 euros) très bonne origine et un de 3 ans (2200 euros), très calme, livraison, idem IBR Paratube BVD.
✆ **06 12 85 67 49**

89 - Vends 20 taureaux charolais 18 mois HBC, - 80 mâles reproducteurs 2021, -vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (2709)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

Caprin

18 - Vends chevrettes 10 j dispo, troupeau 1000 kgs TP37 TB44,50 colostrum thermisé, garanties sanitaires.
✆ **06 24 79 37 12**

Ovin

71 - Achète agneaux gras, agneaux maigres, brebis et bélier de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

71 - À vendre agneaux mâles et femelles pour repro., race charollaise croisée suffolk, prix raisonnable.
✆ **06 40 05 78 38**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

34 - A vendre clapier à lapin 9cages 1 m / 90 cm Simen Kitte. Prix à débattre, séparation ratelier. Berger du Languedoc 34110.
✆ **06 81 67 66 14**

38 - Vends lapins fermiers mâles et femelles âgés de 5 mois à 1 an pour reproduction ou consommation.
✆ **07 88 16 55 03**

Chien

01 - A réserver chiots Beauceron. Nés le 18/08/21. N°de la mère 250268712257744. Appels heures de repas.
✆ **03 85 31 52 01**

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


34 - A vendre chiots berger allemand LOF noir noir ou noir feux poils courts. M250269608177678 P L00 hanche coude A/A adn csau tan ring 1 korung 1 B mondioring. 14 bergers du Languedoc 34110. Prix : 950 Ð.
✆ **06 81 67 66 14**

69 - À réserver 2 chiots berger allemand, bon gardien, né le 30/06/21. N° de la mère : 250268731053190. N° siret : 39088088800016.
✆ **06 38 48 43 90 ou 06 38 22 86 95**

Equin

63 - Achète chevaux dressés ou non, à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**

Divers

71 - Pension animaux, bovins, chevaux, gardiennage effectué.
✆ **06 89 29 57 21**

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

PORTES OUVERTES élevage



Vendredi 17 - Samedi 18 - Dimanche 19 septembre 2021
EXPOSITION VENTE
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny - 71 ISSY-L'ÉVÊQUE
BAUDIN François (HBC) - **06 87 57 81 81 ou 06 35 55 32 12**
EARL BUTEAU Thierry & Benoît (HBC) - **06 12 26 74 70 ou 06 22 33 68 46**
Garanties sanitaires - Livraison assurée - *Le meilleur accueil vous sera réservé*

EN SAÔNE-ET-LOIRE
VENDREDI 17 ET SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021
Portes ouvertes
Reproducteurs charolais HBC - Mâles de l'année - Taureaux 18 mois - Taureaux adultes
Élevage Gaudet Fabien
71420 Marly/Arroux - Tél. 06 62 14 35 44
Élevage Guillaume Mateuil
71420 Oudry - Tél. 06 85 67 72 75

Fabienne et Jean-Michel **CHATILLON**
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Vend. 17 et Sam. 18 sept.
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)

8èmes PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages
Samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, 26 sans cornes et 27 génotypés. Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA
- **EARL Dominique COMPOT** Les Nolats - 58 Thianges **06 03 59 84 26** (naisseur d'Artois)
- **François BOUCHE** La prairie - 58 Cercy-la-Tour **06 16 07 54 55** (naisseur de Hibou, Géronimo Jalogny)

VISITES D'ÉLEVAGES DANS
3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C., IBRA et garanties sanitaires
Vendredi 24 et samedi 25 septembre 2021
77 veaux mâles de l'année, 24 taureaux de 18 mois, 2 taureaux adultes
EARL ALEXANDRE Les Communs - Paray-le-Frésil 06 10 44 20 67
GAEC BLANDIN-CURY Vauve - Vaumas 06 30 20 98 12
CACD GAEC CORNELOUP Beaulon 06 77 68 78 58
>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon
VIDÉO VISIBLE SUR **simongenetic.com**
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal
Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 septembre 2012, Madame Simone Marie Claire HEURTEFEU, en son vivant retraitée, demeurant à SENS (89100) 5 avenue Pierre de Coubertin Centre de Moyen et Long séjour, née à TALANT (21240), le 18 janvier 1929, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 18 octobre 2020, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Isabelle VICTOR-JACQUOT, Notaire de l'Office Notarial sis à VENAREY LES LAUMES (Côte d'Or), 15 avenue Jean Jaurès, le 19 août 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me VICTOR-JACQUOT, notaire à VENAREY LES LAUMES (21150) 15 avenue Jean Jaurès, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL213631263

NOMINATION

ANGEL FRANCE

SASU au capital de 8.000.000€
Siège: ZI Beaune-Savigny
Lieudit La Champagne
21420 SAVIGNY-LÈS-BEAUNE
515 720 547 RCS DIJON

Le 09/08/2021, l'Associé Unique a nommé Président M. Naoya TAKINE, 5-32, 3 chome, Monoh-shi 53590 OSAKA JAPON, en remplacement de M. Kosuke IWATA. RCS DIJON.

AL213631299

CRPS EXTINCTEURS

Société par actions simplifiée
au capital de 69.200 Euros
Siège Social : Zone Artisanale de la Tille
5 rue des Métiers
21110 GENLIS
RCS : DIJON 404 410 052

PUBLICATION

Les associés ont décidé de nommer aux fonctions de président à compter du 31 août 2021 pour une durée illimitée : Monsieur Arnaud CHARPENTIER, demeurant 1 rue du Moulin 21110 MAGNY SUR TILLE, en remplacement de Monsieur Eric TALLEC, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis

AL213631329

TRANSFERT DE SIÈGE

CCEB

Société Civile au capital de 1 000 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet
Parc Valmy 21000 DIJON
438 070 443 RCS DIJON

Par AGM du 28/06/2021, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 28/06/2021 de DIJON (21000), 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy, à DIJON (21000) 120 rue de Talant. L'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213630986

SCI 5R

Société civile immobilière
Capital social 2.000,00 €
1 Rue de Jahlay - 21340 NOLAY
SIREN 884620618 RCS DIJON

Aux termes d'un acte reçu par Me Yves BOURLOUX, Notaire à MACON, le 2 juillet 2021 la collectivité des associés a décidé le transfert du siège du 1 rue de Jahlay - 21340 NOLAY au 1536 Route de Saint Cyr - 01380 BAGE DOMMARTIN, à compter de cette date. Dépôt légal sera effectué au greffe compétent. Pour avis :Yves BOURLOUX. Notaire

AL213631315

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VERDUN - Société civile immobilière - au capital de 15 244,90 euros - Siège social : 3, rue de la Bresse 21121 FONTAINE LES DIJON - RCS DIJON 353 312 929, l'AGE du 23.07.2021 a décidé de transférer le siège social au 53 route de Joigny - BP 6 - 89210 BRIENON SUR ARMANCON et de modifier l'article 4 des statuts, a nommé François GALLICE, demeurant 3 allée du Chevreuil 73100 AIX LES BAINS, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée en remplacement de Roger GALLICE. Dépôt légal Pour avis La Gérance

AL213631344

SCI FLOLIFA

au capital de 1000 €
Siège social : 47 GRANDE RUE,
21160 PERRIGNY-LES-DIJON
832 856 355 RCS de Dijon

L'AGE du 30/06/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 52 GRANDE RUE, 21160 PERRIGNY-LES-DIJON , à compter du 10/08/2021

Mention au RCS de Dijon

AL213631350

MODIFICATION DE CAPITAL

MODIFICATION DE CAPITAL

PEPINIERES MERCIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
réduit à 448 400 euros puis
porté à 800 000 euros
Siège social : Route de Bellefond,
21380 ASNIERES LES DIJON
420 634 115 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/07/2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 30/08/2021, le capital social a été réduit d'une somme de 51 600 euros, pour être ramené de 500 000 euros à 448 400 euros par rachat et annulation de 258 parts sociales, réduction devenue définitive au 7/08/2021, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées concernant la modification de l'article 7 des statuts :

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500 000 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quatre cent quarante-huit mille quatre cent euros (448 400 euros).»

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31/08/2021 a décidé d'augmenter le capital social de 351 600 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées concernant la modification de l'article 7 des statuts :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatre cent quarante-huit mille quatre cent euros (448 400 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800 000 euros)

AL213631328

MODIFICATION DU CAPITAL

JBTL FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
porté à 9 130 euros
Siège social :
4 Boulevard des Martyrs de la Résistance
21000 DIJON
484 168 810 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/07/2021 et du procès-verbal des décisions du Président du 31/08/2021, que le capital social a été réduit de 110 870 euros par voie de remboursement d'une somme de 60,72 euros par action et a été ramené de 120 000 euros à 9 130 euros. Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction de la valeur nominale des actions.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (120 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à neuf mille cent trente euros (9 130 euros).

AL213631345

S.M.V.S.

Société par actions simplifiée au capital de 109 000 euros Siège social : Zone Industrielle de Beaune-Savigny – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE 718 207 913 RCS DIJON D'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021, ayant accordé aux associés de la Société une option pour le paiement en actions du dividende de l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'une part, et d'une décision du Président du 3 juillet 2021 qui a constaté l'émission de 18 actions nouvelles suite aux options exercées pour le paiement du dividende, d'autre part, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 360 euros et porté de 109 000 euros à 109 360 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 109 000 euros. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 109 360 euros. Pour avis Le Président

AL213631348

RECTIFICATIF

JLCA

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Terres de Bourgogne du 3 septembre 2021, concernant la société JLCA, dont le siège est situé 6 Rue Saint Just, 21110 BRETENIERE. Il y a lieu de lire «L'Assemblée Générale réunie le 26/07/2021», et non pas : «le 28/07/2021».

AL213631312

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 06/09/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MELOISEY: Parcelle de terre située en Aire d'Appellation AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE - Urbanisme : Zone Az du PLU

67 a 10 ca

- La rave nord: ZD-18(*)

ETAULES: Terres et bois-résineux en zone Aa du PLU d'Etaules

1 ha 78 a 80 ca

- Dessus de la fontaine: ZB-5(A)-5(B) - Le closiot: ZA-12

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27/09/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213631347

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon – 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Maël VIARD**, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (21), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 31 août 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Bernard Robert DAUDIGNY, retraité, et Madame Florence Marie-Odile FILIOR, directeur innovation, demeurant ensemble à DIJON (21000) 7 rue de Reims.

Monsieur est né à DIJON le 16 août 1952,

Madame est née à METZ le 5 mars 1959.

Mariés à la mairie de FONTAINE-LES-DIJON (21121) le 14 juin 1997 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suiv du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Patrick NOURISSAT, notaire à DIJON, le 20 mai 1997.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maître Maël VIARD

AL213631318

Notaires

SCP David Belou
Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe
Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître David BELOU, Notaire à Dijon le 1er septembre 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par Monsieur Gilbert Daniel MORISOT, né à DIJON (21000) le 12 novembre 1951 et Madame Christine Louise BETHEMONT, née à MONT-DE-MARSAN (40000) le 11 février 1954 mariés à la mairie de DIJON (21000) le 17 avril 1976 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, demeurant ensemble à DIJON (21000) 14 rue des Molidors.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL213631330

Notaires

SCP David Belou
Véronique Varlet
Guillaume Lorisson
Charles-Alban Prieur
Clémence Bailly
Notaires
1 place de l'Europe
Simone Veil
21000 Dijon
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire à Dijon le 26 août 2021, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens par Monsieur Dominique Louis Gaston MAURICE, né à POLIGNY (39800) le 12 août 1955 et Madame Lanlan QU, née à LUOYANG (CHINE) le 19 août 1969, mariés à la mairie de SHANGHAI (CHINE) le 1er novembre 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, demeurant ensemble à GENLIS (21110) 39 rue de la Maurienne.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL213631331

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS

CONEXA, SARL au capital de 4 000 euros, siège social : 35 Rue Bossuet, 21170 FRANXAULT, 798 698 163 RCS DIJON, AGE du 30/06/2021 : changement dénomination en ETA CONTESSE, modification de l'objet social par la suppression de l'activité d'expertise foncière et l'ajout de l'achat, vente de produits agricoles, mise à jour de l'article 2 des statuts en conséquence. Pour avis.

AL213631267

AVIS

LA TRAPETISTE, SAS au capital de 15 000 euros, siège social : 9 Bis Rue du Chambertin, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 851 123 836 RCS DIJON, AGE du 01/06/2021 : augmentation de capital social en numéraire par création de 1 000 nouvelles actions, AM : 5 000 euros, NM : 15 000 euros, changement de dénomination sociale : « ALFA WINE », extension d'objet social à l'activité de toutes opérations d'achat de raisins, moûts de raisins, de vins en vrac ou en bouteille, la vinification, l'élevage, la transformation de moûts de raisins et de raisins entiers en vins, la mise en bouteille, l'exportation, l'importation de vins, spiritueux et de tous accessoires d'½nologie, nomination d'un nouveau DG : Fabrice LESNE, demeurant 14 Avenue Pasteur, 21700 NUITS SAINT GEORGES, Pour avis

AL213631293

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

A.S.D GROUP
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1, rue du Lavoir
21390 ROILLY
889 391 231 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/08/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale A.S.D GROUP par ALLIANCES AND FARRIER et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS

La Présidente

AL213631319

CONFORT SYSTEM

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : Zone Artisanale,
Maison Dieu, 21220 FIXIN
899.572.028 RCS DIJON

Le 15 juillet 2021, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de transformer la société en SARL et de nommer Thomas BERNARD en qualité de gérant.

Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes.

- Forme : Ancienne : Société par actions simplifiée ; Nouvelle : Société à responsabilité limitée.

- Administration : Ancienne : Marwine GRANGER, Président ; Nouvelle : Thomas BERNARD, 31 Rue du Faubourg Saint-Nicolas, 21200 BEAUNE, gérant.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213631322

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT + MODIFICATION OBJET SOCIAL

EDENYSTA
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : HAMEAU DE COURCELOTTE
MOULIN CASSIN
21390 DOMPIERRE-EN-MORVAN
849 417 340 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 30/06/2021, il résulte que :

- la société de droit allemand FARG AND CO GMBH, au capital de 25 000 euros, dont le siège social est 22 Heinrich-Barth-Strasse 66115 SAARBRÜCKEN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro HRB 107335, a été nommée à compter de ce jour en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Raphaël GIRARD démissionnaire ;

- l'objet social a été étendu aux activités de location saisonnière et location de courts séjours.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

POUR AVIS

La Présidente

AL213631337

JMG 2006

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social
13 rue du Grand Pré
21490 ST JULIEN
491 148 151 RCS DIJON.

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET TRANSFERT SIEGE

Aux termes d'une décision en date du 10/08/2021, l'associé unique a décidé : - d'étendre l'objet social notamment aux activités de : Marchand de biens et agents et courtiers en assurance et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - de transférer le siège social du 13 rue du Grand Pré - 21490 ST JULIEN au Clos du Parc - Bat E - 54 rue de Longvic - 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL213631340

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LUMIERES DE DIGOIN

Société en nom collectif
au capital de 15 000 euros
Siège social
76 avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
533 706 834 RCS DIJON

Par délibération de l'assemblée générale en date du 1er septembre 2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant non associé, Monsieur Liêm CAO THAI, demeurant 14 rue Proudhon – 21000 DIJON, en remplacement de Monsieur Marc CHEBILLE, gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL213631323

INEO RESEAUX EST

Société en nom collectif
au capital de 1 093 879 euros
Siège social
76 avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
381 287 101 RCS DIJON

Par délibération de l'assemblée générale en date du 1er septembre 2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant non associé, Monsieur Liêm CAO THAI, demeurant 14 rue Proudhon – 21000 DIJON, en remplacement de Monsieur Marc CHEBILLE, gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL213631324

CHAUMONT IMAGES ET LUMIERES

Société en nom collectif
au capital de 5 000 euros
Siège social
76 avenue Raymond Poincaré
21000 DIJON
533 706 800 RCS DIJON

Par délibération de l'assemblée générale en date du 1er septembre 2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant non associé, Monsieur Liêm CAO THAI, demeurant 14 rue Proudhon – 21000 DIJON, en remplacement de Monsieur Marc CHEBILLE, gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL213631325

BEAUNE IMAGES ET LUMIÈRES

Société en Nom Collectif
au capital de 374.000 Euros
Siège social
76 avenue Raymond Poincaré
21100 DIJON
517 457 727 RCS DIJON

Par délibération de l'assemblée générale en date du 1er septembre 2021, il a été décidé de nommer en qualité de gérant non associé, Monsieur Liêm CAO THAI, demeurant 14 rue Proudhon – 21000 DIJON, en remplacement de Monsieur Marc CHEBILLE, gérant démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL213631326

LE GRAND LEZARD VERT

Aux termes d'un acte valant décision collective des associés en date du 3 septembre 2021, la collectivité des associés de la société LE GRAND LEZARD VERT, SCI au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BOUILLAND (21420) - Lieudit Le Serbet, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°482 472 420, a décidé de nommer en qualité de co-gérants, sans limitation de durée, et à compter de ce jour : M. Paul WASSERMAN, demeurant à BOUILLAND (21420) - 7, rue des Forges et M. Peter WASSERMAN, demeurant 235 E, 22nd Street Apartement #11 j - NEW YORK – NY 10010 (Etats-Unis), en remplacement de Mme Rebecca HONE, demeurant à BOUILLAND (21420) - 7, rue des Forges dont le décès est survenu le 20 aout 2021. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis,

AL213631334

THE WILLOW TREE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 3 septembre 2021, la collectivité des associés de la société THE WILLOW TREE, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à BOUILLAND (21420) - 7, rue de la Forge, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°482 714 987, a décidé de nommer en qualité de co-gérants, sans limitation de durée, et à compter de ce jour : M. Paul WASSERMAN, demeurant à BOUILLAND (21420) - 7, rue des Forges et M. Peter WASSERMAN, demeurant 235 E, 22nd Street Apartement #11 j - NEW YORK – NY 10010 (Etats-Unis), en remplacement de Mme Rebecca HONE, demeurant à BOUILLAND (21420) - 7, rue des Forges dont le décès est survenu le 20 aout 2021. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis,

AL213631335

KLARA

Société Civile au capital de 152,45 €
Siège social
Château de Grignon
Grignon 21150 Venarey-les-Laumes
394 682 413 RCS DIJON

L'AGE du 04/06/2021 a décidé de nommer en qualité de gérant Messieurs Khaled LOWE et Omar LOWE demeurant tous les deux au 55th avenue St Margarets Middlesex TWI IQU (Royaume-Uni), en remplacement de M. Mark LOWE. Modification au RCS de DIJON.

AL213631339

NON DISSOLUTION

SK STYLE

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
5 rue Sonoys
21700 NUITS SAINT GEORGES
882 434 533 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 30/07/2021, l'associée unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213631338

SK STYLE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 5 rue Sonoys - 21700 NUITS SAINT GEORGES 882 434 533 RCS DIJON Aux termes des décisions en date du 30/07/2021, l'associée unique, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL213631343

DISSOLUTION LIQUIDATION

FINANCIA EXPERT

EURL LA PETITE REINE

Clôture de liquidation

Dénomination : EURL LA PETITE REINE.

Forme : SARL à associé unique en liquidation.

Capital social : 5000 euros.

Siège de liquidation : 27 rue du Faubourg St Nicolas - 21200 BEAUNE.

539 685 354 RCS DIJON.

Aux termes de l'AGE en date du 28 mai 2021, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Florence LAMY demeurant 27 rue du Faubourg St Nicolas, 21200 BEAUNE et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du DIJON.

Le liquidateur.

AL213631327

AVIS

EARL FRANCOIS JACKY au capital de 395 000 euros, siège social et de liquidation : 2, Rue de Verdun, 21470 BRAZEY EN PLAINE, 508 145 018 RCS DIJON, AGO du 31/12/2020 : approbation du compte définitif de liquidation, décharger le liquidateur de son mandat, lui donner quitus de sa gestion et constater la clôture de liquidation. Pour avis

AL213631258

les avocats

Olivier BENOIT – avocat
Spécialiste en droit des sociétés
34, rue Emile Bertin
54000 NANCY
Tél : 03.83.27.32.32

H2OLIDAYS

société à responsabilité limitée
en liquidation

au capital de 10 000 €
Siège social : 21170 ST JEAN DE LOSNE
438 811 325 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 20 août 2021, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour, sa mise en liquidation, et a nommé comme liquidateur Madame Mary-Jocelyne GERARD, demeurant Port de Plaisance 21170 ST JEAN DE LOSNE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société situé 21170 ST JEAN DE LOSNE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

AL213631321

S.C.I. SUVERO

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524,49 Euros
Siège social
10 avenue Charles Jaffelin
21200 BEAUNE
348 630 344 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eric PAGE, demeurant Ancienne route de Bouze – La Montagne - 21200 BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Les mandats des cogérants, savoir Eric PAGE et Jacques LORENZO prennent fin du fait de la nomination d'un liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé Ancienne route de Bouze – La Montagne - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur.

AL213631333

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 20 août 2021 :

Forme sociale : SARL à associé unique

Dénomination sociale : LA MAISON DES DELICES

Siège social : 3 Place de l'Hôtel de Ville, 21470 BRAZEY EN PLAINE

Objet social : exploitation d'un fonds de boulangerie, pâtisserie

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Curtis PARIZE, demeurant 4 Bis Rue de la Noue, Pavillon N°5, 21110 AISEREY

Immatriculation RCS DIJON

Pour avis

AL213631268

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 1 septembre 2021, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : V.O. PROS

Siège social : 18 RUE THIERS, 21130 AUXONNE

Forme : SASU

Capital : 200 Euros.

Objet social : La Société a pour objet : L'activité de négociant automobiles, l'achat et la vente de tous véhicules neufs ou d'occasion, commerce de détail de tous accessoires, équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien.

Président : Monsieur KARA PAUL demeurant 43A rue Jean Joseph Pallu, 39100 DOLE.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL213631314

ETUDE DE Me CEZARD-MICHEL, notaire à RAON L'ETAPE

AVIS DE CONSTITUTION

Forme: Société civile

Dénomination sociale : SCI STEPHEC

Siège social : LES MAILLYS (21130) 2 Rue Bougenot

Objet social : la propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation de tous immeubles et droits immobiliers. Et toutes opérations civiles se rapportant directement ou non à cet objet et n'affectant pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital : 52.500 €. Apports en numéraire : 2.500 €. Apports en nature net de tout passif : 50.000 €.

Co-Gérance : Mlle Bernadette STEPHAN demeurant à LES MAILLYS (21130) 2 Rue Bougenot pour une durée illimitée.

Cession de parts : libre entre associés. Toutes autres cessions soumises à l'agrément donné par décision extraordinaire des associés,

Greffe compétent: DIJON

Acte reçu par Me CEZARD-MICHEL, notaire à RAON L'ETAPE (Vosges) le 31 août 2021

Pour avis

AL213631316

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY LES BEAUNE (21420) du 25/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : JMG. Siège : Chemin de la Grande Chaume à SAVIGNY LES BEAUNE (21420). Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 1 841 553 euros. Objet : Toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations. L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance. La vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social. La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. L'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société. L'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance, et ce, en tous domaines, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Guillaume BOTT, demeurant Chemin de la Grande Chaume à SAVIGNY LES BEAUNE (21420). La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis Le Président

AL213631317

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 septembre 2021, est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société par actions simplifiée

DENOMINATION : BOURGOGNE ENSEMBLE

CAPITAL : 242.500 € divisé en 24.250 actions de 10 €

SIEGE SOCIAL : 27 Cours Charles de Gaulle à Dijon (21000)

OBJET :

La société a pour objet, par tous moyens, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, en France et à l'Etranger, l'exploitation de commerces de prestations touristiques de tour-opérateur ainsi que le transport de personnes.

DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement.

Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale.

PRESIDENT :

Mme Eve LAMY née le 21/06/1986 à Dijon (21) demeurant 27 Cours Charles de Gaulle à Dijon (21)

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis

AL213631332

NEXEN AVOCATS

Maître Aurélien BOSSÉ
9 route de Besançon
25300 DOUBS

AVIS DE CONSTITUTION

SNC BALLASTELLA
Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Berbis
21130 AUXONNE

ASSP en date du 03/09/21 à Lons Le Saunier, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme sociale : Société en nom collectif
- Dénomination sociale : SNC BALLASTELLA
- Siège social : 3 rue Berbis 21130 AUXONNE
- Objet social : L'activité de vente de tabac manufacturés ; l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de presse, librairie, papeterie, bibeloterie, d'articles cadeaux, de carterie, d'articles liés à la française des jeux et au Paris Mutuel Urbain, loto, jeux et loterie, confiserie et bijoux fantaisie, situé à AUXONNE (21130) – 3 rue Berbis, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabacs exploité dans le même local. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en favoriser le développement. La société prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités.
- Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
- Capital social : 1 000 euros
- Associés en nom : Monsieur Jean-Marc STELLACCI et Madame Béatrice BALLAGNY, demeurant ensemble 12 chemin de la Belaine 39100 DOLE
- Gérance : Madame Béatrice BALLAGNY, associée

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis, la gérance.

AL213631341

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : I TWO B

CAPITAL : 10 000 euros divisé en 10 000 actions de 1 euro chacune

SIEGE SOCIAL : 7 rue Jelhy Bachellier à FONTAINE LES DIJON (21121)

OBJET :

L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments.

La construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers.

La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société.

DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT :

Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Sous la forme pluripersonnelle, les cessions d'actions y compris entre associés, s'effectuent avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix prévue à l'article 25 des statuts.

GERANCE :

Monsieur Clément BERTHIER

Né le 19 avril 1982 à Dijon (21)

Demeurant 7 rue Jehly Bachellier

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213631346

CLAMAIN

Société civile immobilière
au capital social de 2 000 euros
Siège social
3 rue de Cessey
21560 REMILLY-SUR-TILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 13/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière

DENOMINATION SOCIALE : CLAMAIN

SIEGE SOCIAL : 3 rue de Cessey – 21560 REMILLY-SUR-TILLE

OBJET SOCIAL : La Société a notamment pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros constitués uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Claire BARRET-MARCIANO née BARRET, 3 rue de Cessey - 21560 REMILLY SUR TILLE

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : dispense d'agrément uniquement pour les cessions entre associés. L'agrément est obtenu à la majorité de plus de la moitié du capital social.

Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL213631349



NIÈVRE

➜ SUCCESSION

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 2 août 2021, suivant acte reçu par Maître REROLLE, notaire à DECIZE (Nièvre). Défunt : Louis CASSIAT, né à NEUVILLE LES DECIZE (58300), le 15 mars 1924, célibataire, décédé à MONTROZIER (12630), le 26 mars 2021, ayant institué un (des) légataire(s) universel(s). Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.

Pour avis.

AL583631303

Étude de Maître Christophe ROBERT
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n•2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 mai 2008, Mademoiselle Madeleine Marie Louise FREGUIN, retraitée, demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640), 5 Route de la Guesse, née à VANDENESSE (58290), le 13 juin 1928, célibataire, décédée à VARENNES-VAUZELLES (58640), le 8 janvier 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), 10 rue Vauban, le 3 août 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de son droit pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (58000), 10, rue Vauban, référence CRPCEN : 58004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis Le Notaire

AL583631317

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE LOI
N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2009 Madame Yvette Raymonde LARMET a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 4 mars 2021 et d'un acte de notoriété du 13 juillet 2021 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583631328

Maîtres Sophie KOWAL et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny (Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 01/01/2020, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 6/09/2021, Monsieur Roger ANDRIOT, retraité, demeurant à CORBIGNY (58800), 8, rue de la Coulemelle, Né à CORBIGNY (58800), le 03/03/1935 décédé à AUXERRE (89000), le 10/04/2021 a institué un légataire universel. Les oppositions devront être adressées à Me DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS.

AL583631332

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIÈVRE

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Cmne de BREVES: ZONE RNU

43 a 60 ca

- Pre coupe: ZE-83

Cmne de COSNE-COURS-SUR-LOIRE: ZONE A

Biens loués sur partie

45 a 00 ca

- Le bois maillard: XC-66

Et, par extension, Cmne de TRACY-SUR-LOIRE: ZONE N

31 a 76 ca

- Les bois de la manche: D-489

Cmne de GARCHIZY: ZONE : Nn (naturelle stricte)

89 a 90 ca

- Les plantes: YA-1-2

Cmne de POIL: ZONE RNU

12 ha 36 a 55 ca

- Champs et bois d aveaux: C-658[546]-662[543]-664[544]-666[545]-667[545] - Les grands champs: C-536 - Les serrats: C-669[554] - Montmorin: C-660[450]

Et, par extension, Cmne de LAROCHE-MILLAY: ZONE RNU

3 ha 17 a 06 ca

- Grand champ des brules: B-768[32]-770[33]

Cmne de VARZY: ZONE RNU

Biens loués sur toute la surface

22 ha 95 a 21 ca

- Beauregard: ZO-33(*) - L attrait: ZA-31(*)-33 - La baume: ZA-277-278 - Les cornouilles: ZA-41-220-221-222-223-224-225 - Les courtasses: ZR-138[39]-146[43](*) - Les petites preles: ZO-85 - Les pres: ZO-88-90-93(*)-117[96] - Les pres thevins: ZO-39-40-43(*) - Migny: ZA-131-132-133-134-147-215 - Sur les pres: ZO-147[112] - Terres de l hopital: ZO-107

Et, par extension, Cmne de MARCY: ZONE RNU

7 ha 53 a 90 ca

- La grande champagne: ZA-89-91-92-93 - Les longues raies: ZA-4-5(*)-10(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 27/09/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL583631326

➜ AVIS

HAUTE SAVOIE VIANDE

Société par actions simplifiée
au capital de 1.259.220 euros
Siège Social : Route du Circuit
58490 SAINT PARIZE LE CHATEL
B 606 320 463 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'associé en date du 16 juin 2021, il résulte que les mandats des Sociétés suivantes

Société KPMG S.A, 2 Avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, Commissaire aux comptes titulaire

- Société SALUSTRO REYDEL, 2 Avenue Gambetta, Tour Eqho, 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, Commissaire aux comptes suppléant

ne sont pas renouvelés.

En effet, conformément à l'article L823-2-2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de désigner un Commissaire aux comptes dès lors qu'elle ne dépasse pas deux des trois seuils requis par les dispositions légales.

Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis,

Le représentant légal

AL583631339

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

HAILSTORM PRESTIGE

SAS au capital de 5 000 euros
2 rue Daniel Bollon
58640 VARENNES VAUZELLES
823 408 059 RCS NEVERS

Par décision du 01/09/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 2 rue Daniel Bollon 58640 VARENNES VAUZELLES au 6 rue Paul Verlaine 63200 RIOM à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

AL583631321

SASU BMS

SASU au capital de 5000 € Siège social : 2 IMPASSE CHAMP CREUX 58120 CHÂTEAU-CHINON (CAMPAGNE) RCS NEVERS 902022805 Par décision du président du 31/08/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 21 Bis Avenue Charles de Gaulle 71400 AUTUN à compter du 01/09/2021 . Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de CHALON-SUR-SAÔNE.

AL583631324

CUMA DE CHAMPLIN

N° d'agrément : 58-342
RCS NEVERS 383 800 430

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « DE CHAMPLIN » à Champlin réunie le 20 Juillet 2020, a décidé

- de transférer son siège social de Mairie de Champlin – 58700 PREMERY à Bourgareau – 58700 MONTENOISON

Le Président de la CUMA

AL583631341

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

E.R.B.

SARL au capital de 12.000 €
Siège social : EGREUIL, E R B,
58110 Aunay-en-Bazois
408 488 468 RCS de Nevers

L'AGE du 30/06/2021 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 12.000 Euros, à 15.000 Euros. Modification au RCS de Nevers

AL583631325

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA des ETANGS
Bernay - 58110 BRINAY
Au capital social de 30 000 euros
RCS Nevers - 792 793 093

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juillet 2021, le capital est réduit à 14 850 euros. Mention sera faite au RCS Nevers. Pour avis, le gérant

AL583631340

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Francis LHERITIER – Nicolas CIRON
Notaires associés
6 avenue Saint Just – 58000 NEVERS

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable
(Art. 1397 al 3 c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés' titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 avenue Saint-Just office notarial n° 58003, le DOUZE AOÛT DEUX MILLE VINGT ET UN, Monsieur Serge Henri MARTINEZ et Madame Christiane Marcelle Rose LORENTZ son épouse demeurant ensemble à COULANGES LES NEVERS (58660) 6 Impasse Descartes mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de STRASBOURG (67000) le 18 juillet 1975, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Nicolas CIRON notaire associé à NEVERS (58000), 6 Avenue Saint-Just, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis.

AL583631307

➜ MODIFICATION DE STATUTS

VAUBAN PORTES ET FENETRES

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social
11 ROUTE DE CORBIGNY 58190 BAZOCHES
843725466 RCS NEVERS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 22 juin 2021, l'Assemblée Générale

Extraordinaire

des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Son nom commercial devient : VAUBAN PORTES ET FENETRES

Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Monsieur PASCAL HOFSTETTER, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation

de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur PASCAL HOFSTETTER demeurant 14 RUELLE DES CORMIERS 77690 MONTIGNY SUR LOING

Pour avis

Le Président

AL583630820

AVIS

SAS MORVAN ENERGIE
au capital de 20 000 euros
Siège Social : 46 Route de Nevers,
58120 CHATEAU-CHINON
813 219 698 R.C.S NEVERS

Par AGM du 30/06/21 il a été pris acte que les mandats des commissaires aux comptes titulaire COGEP AUDIT et suppléant COGEP prendraient fin au 18/07/21 et que la sté ne souhaitait pas les renouveler (Loi Pacte).

AL583631306

AVIS DE TRANSFORMATION

JURI-LAWYERS CONSULTANTS
Société d'Avocats Interbarreaux
52 rue du Docteur Courret
47200 MARMANDE
05-53-76-06-06

Aux termes d'une délibération en date du 07/09/2021, l'AGE de la société TOPAZE sise RN 7 – L'Ile de Cosne COSNE COURS SUR LOIRE (530188085 RCS NEVERS), statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 639324€

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

M. Frédéric DELQUE et Mme Patricia MASERO, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Mme Patricia MASERO,

Demeurant 7, rue de l'hôpital, 18300 ST SATUR

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

M. Frédéric DELQUE,

Demeurant 11 A rue des Coupances – Clos des Reculés, 18230 ST DOULCHARD

AL583631308

AVIS DE TRANSFORMATION

S.P.F. SERVICES
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 547 444,36 euros
Siège social : 81, avenue de Paris
58320 POUGUES LES EAUX
410109524 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 07 août 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 547 444,36 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Pascal SIGNORET et Monsieur Frédéric SIGNORET ont cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Frédéric SIGNORET demeurant à 5 rue Voltaire 58000 NEVERS.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Pascal SIGNORET demeurant 81 avenue de Paris 58320 POUGUES LES EAUX

Pour avis

Le Président

AL583631310

SARL DUBLAM

Par acte sous seing privé, en date du 02/09/2021, il a été décidée :

Forme Juridique : SARL

Dénomination sociale : DUBLAM

SIREN : 488 849 134

Capital de 10 000 euros

Siège Social : 66 rue Jean Jaurès 58450 NEUVY SUR LOIRE

Greffe de Nevers

Objet social : fabrication de produits alimentaires à emporter, pizzas, crêpes et autres.

Durée de la société : 99 ans

AGE en date du 02/09/2021 avec effet au 02/09/2021 où les associés ont décidé :

de transférer le siège social à : 46 Les Eves 58450 NEUVY SUR LOIRE

de modifier l'objet social : fabrication de produit alimentaire à emporter, pizzas, crêpes et ajout de la vente d'épicerie fine et épicerie Italienne.

AL583631312

HOLDINOX

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 41 000 €
Siège Social : 3, rue des Champs Pacaud
58000 NEVERS
509 658 365 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/06/2021, l'Associé Unique a pris acte de la fin du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire de la société CPB AUDIT et du mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant de M. Philippe BOUVEAU et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement.

AL583631314

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PHARMALAUR

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
au capital de 60 000 euros
Siège social
GARCHIZY 58600
6 rue Simone Veil
535 237 903 RCS NEVERS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Le 01.11.2020, l'AGO a nommé cogérant, Monsieur Laurent DAVENNE, demeurant au 44 boulevard de la République - 58000 Nevers, à partir de ce jour et pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583631333

DISSOLUTION LIQUIDATION

FREELANCES.EU

SASU au capital de 1000,0€. **Siège social:** 29bis rue de l'abreuvoir 58500 Clamecy. 539627513 RCS NEVERS. Le 31/12/2018, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, **M. HENRI LECERF**, None None None , de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de NEVERS.

AL583631272

LSD PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : Le Moulin du Chaillou
58700 PREMERY
851 847 863 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Guillaume PIAT dt à PREMERY (58) – Le Moulin du Chaillou a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL583631304

LSD PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : Le Moulin du Chaillou
58700 PREMERY
851 847 863 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 27/04/2021 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Guillaume PIAT dt à PREMERY (58) – Le Moulin du Chaillou, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL583631305

BH RESTAURANT

SARL au capital de 1000 €
Siège social
7, Boulevard Saint-exupéry
58000 NEVERS
84490506700014 RCS de NEVERS

Par AGE du 31/12/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2020. M. BEN HAMED Hamouda 11, Place Saint-sébastien 58000 NEVERS a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention au RCS de NEVERS

AL583631319

BH RESTAURANT

SARL au capital de 1000 €
Siège social
7, Boulevard Saint-exupéry
58000 NEVERS
84490506700014 RCS de NEVERS

Par AGE du 31/12/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BEN HAMED Hamouda 11, Place Saint-sébastien 58000 NEVERS pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2020

Radiation du RCS de NEVERS

AL583631318

NDBI

SARL en liquidation
au capital social de 5 000 Euros
Siège social
6 Dardault - 58160 DRUY-PARIGNY
R.C.S. NEVERS 750 417 685

Le 28.08.2021, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28.08.2021. MME Isabelle NEANT demeurant 6 Dardault 58160 DRUY-PARIGNY, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

AL583631320

SCI LE CHAMP DE BEUGNON

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social
20, Route de Saint Saulge
58800 CORBIGNY
429 420 318 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 28/02/2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Stéphane CHAUMEREUIL dt à BAZOLLES (58) - Le Chardonneret a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à BAZOLLES (58) - Le Chardonneret. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL583631337

SCI LE CHAMP DE BEUGNON

Société Civile en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social
20, Route de Saint Saulge
58800 CORBIGNY
429 420 318 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 05/03/2021 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Stéphane CHAUMEREUIL dt à BAZOLLES (58) - Le Chardonneret de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 28/02/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL583631338

SCI DU RELAIS BLANC

Société Civile en liquidation
au capital de 12.000 €
Siège de liquidation
63, boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
790 460 265 RCS NEVERS

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 2021 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société et donné quitus à M. Bruno ZAMORA de son mandat de liquidateur.

Le compte de clôture de liquidation sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, B. ZAMORA

AL583631342

AVIS DE CONSTITUTION

ALPHA EXPERTS

COSNE REPUBLIQUE

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à LA CHARITÉ-SUR-LOIRE en date du 02/08/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : COSNE REPUBLIQUE. SIÈGE SOCIAL : 5 Place du Général de Gaulle, LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (Nièvre) OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DURÉE : 99 ans. CAPITAL : 1 000 euros. GÉRANCE : Monsieur Benjamin BOULET, demeurant 51 Rue Saint Lazare, LA CHARITÉ-SUR-LOIRE (Nièvre) et Monsieur Rémi WATINE, demeurant 35 rue du Clos, LA CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre). AGRÉMENT DES CESSIONS : Cession libre entre associés, agrément dans les autres cas. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL583631309

Alciat-Juris Société d'avocats

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Sihge Social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société LES GLYCINES, SCI au capital de 2 000 euros dt le siège social est ` SAXI BOURDON (58330), 6, rue de la Ruée - Pornat, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un ensemble immobilier situé ` NEVERS (58000), 2 Bis et 2 Ter Bd Victor Hugo , dt les gérants sont Mme Laure PONGE et M. Sébastien PONGE dmt ensemble ` SAXI BOURDON (58330), 6, rue de la Ruée.

Clauses relatives aux cessions de parts :

Les cessions de parts entre associés, ascendants descendants et celles consenties ` des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la gérance prise ` l'unanimité en cas de pluralité de gérants

Pour insertion : le gérant

AL583631311

ALPHA EXPERTS

XPHONE REPAIR

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 24/08/2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DÉNOMINATION : XPHONE REPAIR. SIÈGE SOCIAL : 28 Rue François Mitterrand, NEVERS (58000). OBJET : Vente et réparation de téléphones mobiles, vente et réparation d'accessoires téléphoniques, achat et vente de consommables d'impression. DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGRÉMENT : Cession libre entre associés, agrément dans les autres cas. PRÉSIDENT : Monsieur Malik KHELOUFI, demeurant 4 Impasse Hippolyte Pigalle, NEVERS (Nièvre), DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Simon DORIDOT, demeurant 37 Rue du Petit Mouësse, NEVERS (Nièvre), IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL583631316

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

PAYSA'VIGNE

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 02.09.2021, constitution d'une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PAYSA'VIGNE

Siège social : 15 Rue de Loire 58400 MESVES-SUR-LOIRE

Objet social : Tous types de prestations viticoles, agricoles pour les particuliers et les professionnels: Entretien de la vigne (taille, tirage de bois, rognage, curetage, installation de palissades...), vendange, récolte; Conseil et gestion des vignobles; Plantations de vignes, d'arbres et d'arbustes; Entretien des espaces verts.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 2 000 €

Gérance : Théophile ROCHE, dt 15 Rue de Loire 58400 MESVES-SUR-LOIRE et Jordy DELARUE, dt 18 Chemin du Champ de Foire 18150 GARCHY

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL583631322

Notaires

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège : 37 ter avenue
Maréchal Leclerc
BP 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE
Cédex

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400), le 22 juin 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1, le 2 juillet 2021, référence 5804P01 2021 N 00401, il a été constitué une société ayant les principales caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI DE OLIVEIRA ET FILS.

Forme : Société civile immobilière.

Objet : l'acquisition, la propriété, l'administration, la location et la vente de tous biens immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés..

Siège social : 10 rue Marguerite de la Longuinière, 58400 CHAULGNES.

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Gérant : Monsieur Antonio TEIXEIRA DE OLIVEIRA, demeurant 10 rue Marguerite de la Longuinière, 58400 CHAULGNES

Gérant : Monsieur Sergio DE OLIVEIRA, demeurant Le Bourg, 58400 CHAMPVOUX

Pour avis.

AL583631323

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/09/2021 il a été constitué une **SCI** dénommée:

SCI TRE BATTICORI

Siège social: 2 bis route de sainte parize 58240 FLEURY SUR LOIRE

Capital: 200 €

Objet: Société de locations immobilières meublées

Gérant: M. JOLIVOT Olivier 2 Bis Route DE SAINTE PARIZE 58240 FLEURY SUR LOIRE

Co-Gérant: Mme JOLIVOT Anne-Sophie 14 Bis Rue DU SINGE 58000 NEVERS

Cession des parts sociales : Associés

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL583631327

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/07/2021, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : SCI SYLOCH

Forme : SCI

Capital social : 1.000 €

Siège social : 45 route de Chevannes, 58300 DECIZE

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Gérance : Mme Sylvia JOUMIER demeurant 45 route de Chevannes, 58300 DECIZE

M. Sylvain JOUMIER demeurant 45 route de Chevannes, 58300 DECIZE

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL583631329

GARAGE TRADE

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GARAGE TRADE

Forme sociale : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 3, Place des Entreveaux – 58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN

Objet social : Achat, vente, location, entretien, réparation, carrosserie de tous types de véhicules automobiles, neufs et d'occasion - Activité de diéséliste - Electricité automobile - Achat, vente, location, entretien, réparation de matériels, outils, équipements de jardinage et motoculture, neufs ou d'occasion - Achat, vente d'accessoires, équipements, pièces détachées se rapportant au jardinage et à la motoculture - Achat, vente de carburants, lubrifiants, huiles, produits d'entretien pour l'automobile, le jardinage et la motoculture

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

Président : M. Gilles MASDIER dt à MESVES SUR LOIRE (58) - 48, Route d'Antibes

Directeur Général : Mme Kathy ETIENNE dt à MESVES SUR LOIRE (58) - 48, Route d'Antibes

Immatriculation : RCS de NEVERS

AL583631331

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI DU CROT ; Siège social : Le Crot – 58000 CHALLUY ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Sébastien MINGUET et Mme Jennyfer GOMINET dt ensemble à CHALLUY (58) – Le Crot ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL583631334

CHEZ PETRE

Aux termes d'un ASSP en date du 01/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHEZ PETRE

Forme: Société à Responsabilité Limitée

Objet social : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, glaces, sandwicherie et plats préparés, traiteur, boissons chaudes et froides, salon de thé.

Siège social : 1 place Saint-Louis, 58800 CORBIGNY.

Capital : 10 000 €.

Gérance : Mme MARTIN Laurence et M. PETRE Julien demeurant ensemble Le Chemin 58800 ANTHIEN;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583631336

YONNE

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 décembre 2009,

Madame Hélène Elvire WINITZKY, en son vivant Ophtalmologue, demeurant à BASSOU (89400) 4 rue de la Fosse Chantrot.

Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 1er juin 1928.

Célibataire.

Décédée à BASSOU (89400) (FRANCE), le 19 septembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Géraldine MORIN, Notaire associé de la Société « MCM NOTAIRES », Société par Actions Simplifiée, titulaire d'un Office Notarial, à PARIS (16e), 28 Rue Scheffer, le 8 décembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anthony VACCARO, notaire à VILLENEUVE LA GUYARD (89340) 52 Rue du Général de Gaulle, référence CRPCEN : 89096, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL893631364

TRANSFERT DE SIÈGE

CUMA DE MORENNE

RCS Auxerre 377 878 400

Par décision de l'assemblée générale du 3 août 2021, la Cuma de Morenne a transféré son siège social de chez Yvon Vocoret, 9 chemin de Beaune 89800 Maligny à la Mairie de Maligny, 3 A rue de Bourgogne 89800 Maligny.

Le président

AL893631279

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

CHABLISIENNE D'EMBOUTEILLAGE, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, Siège social : Rue de la Bretauche - 89800 CHABLIS, 539 210 906 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du Rue de la Bretauche, 89800 CHABLIS au 3 route d'Epineuil, 89700 TONNERRE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL893631355

ELLY

Aux termes de l'AGE du 30/06/2021, les associés de la société ELLY, SARL au capital de 800 euros, RCS AUXERRE 789 661 170, Siège social : 44 rue du Pont 89000 AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social au 8-10 rue de la République 45680 DORDIVES, à compter du 01/07/2021. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis – La Gérance

AL893631367

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ASQUINS – Vignes en AOC VEZEALY – Recherche viticulteurs pour location par bail de 18 ans

5 ha 31 a 69 ca - 'Champ more': WA- 1 - 'La come guerin': ZA- 62- 63- 64- 65- 66- 67- 68- 86 - 'Les bouriats': ZA- 93[47](J)

Zonage : zone A et ZNIEFF 2 du PLU

BUTTEAUX - terre - fonds occupé en partie

2 ha 68 a 10 ca - Chair de boeuf: ZE-19 - Sur les forets: ZH-36

zonage : RNU

CHITRY - bois-taillis et verger

54 a 74 ca - La grande vallee: ZL-54-55-58-59 - Les grands champs de monta: A-766 - Pierre tendre: A-939 - Sur l envers de la croquet: ZK-62[857]

zonage : RNU

COURGIS - terre

30 a 20 ca - Baux du frene: A-20

zonage : RNU

DIGES :

- 4 ha 06 a 30 ca – terre - Les forts: ZS-15(J)-15(K)-16(J)-16(K) - zonage : zone A du PLUI

- 1 ha 52 a 60 ca - pré et bois-taillis - Bois laurent: YH-24 - Les champs brots: YI-2(A)-2(B) - zone N du PLUi

ESCAMPS - terre

36 a 50 ca - La fosse louant: YA-11

zonage : RN

PARLY - pré

25 a 94 ca - Les chaumes blanches: F-73

zonage : zone A du PLUi

PERCEY - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie

1 ha 31 a 10 ca - Champs martins: ZE-4 - La noue palatre sud: A-460

zonage : RNU

SAINT-DENIS-LES-SENS – Terre à louer par bail SAFER de 4 ans, renouvelable chaque année

1 ha 40 a 60 ca - 'Chapelle saint-jacques': ZD- 7- 9

Zonage : zones A et UB du PLU

SENS – Sol et Jardin

1 ha 94 a 60 ca - Les peaux daims: ZD-529(A)-529(Z) - Tout va: ZD-514

Zonage : zone N du PLU

TOUCY - pré

1 ha 54 a 15 ca - Les champs de toucy: D-367-371

zonage : zone A du PLUi

VAUMORT - Terre à louer par bail SAFER de 4 ans, renouvelable chaque année

1 ha 15 a 20 ca - 'Champ monnet': ZA- 52

Zonage : zone A du PLU

VENOY - bois-taillis et terre en AOC Bourgogne (parcelles ZO 23 et ZO 141)

41 a 48 ca - Coteau du patis: ZO-141[695] - La vallee claudin: ZR-249[1262] - Les envers: ZR-268[1215] - Les veaux: ZO-23(A)-23(B)

- zonage : zones A et N du PLUi

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 27 septembre 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL893631383

S.J.B. Société d'Avocats

DEVRIENDT

Société par actions simplifiée
au capital de 63 500 euros
Siège social
4 Avenue d'Auxerre
89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
387 885 452 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 23 août 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 4 Avenue d'Auxerre, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE au 56 Avenue Jean Jaurès – 89000 AUXERRE à compter du 1er septembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL893631371

SCI VIN-NET

Transfert de siège social

La SCI VIN-NET société civile immobilière au capital de 137 205,00 euros dont le siège est à PONTAUBERT (89200) 57 route de Vézelay.

Immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro siren 441 293 537.

Aux termes du procès-verbal de AGE du 27 août 2021, les associés ont décidé de transférer son siège social de PONTAUBERT (89200) 57 route de Vézelay à COUCHES (71490) La Bonneau, à compter du 27 août 2021.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CHALON-SUR-SAONE.

Pour avis,

Le notaire.

AL893631379

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VERDUN
Société civile
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 3, rue de la Bresse
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 353 312 929
AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 23.07.2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 3, rue de la Bresse, 21121 FONTAINE LES DIJON au 53, route de Joigny BP 6 89210 BRIENON SUR ARMANCON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, a nommé Jean-François GALLICE, demeurant 3 allée du Chevreuil 73100 AIX LES BAINS, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée en remplacement de Roger GALLICE

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 353 312 929 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS

La Société, constituée pour 99 années à compter du 05.02.1990, a pour objet social acquisition, entretien, gestion de tous immeubles et leur exploitation par voie de location, et un capital de 15 244,90 euros composé uniquement d'apports en numéraire.

Pour avis

La Gérance

AL893631381

ALPHA COLIS

SARL au capital de 110 960.80 euros
Siège social : 9 Rue des Ballets
89580 VALLAN
511 053 654 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2021, l'AG Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de la société de 9 Rue des Ballets, 89580 VALLAN à 13 Allée Fontaine, 89000 PERRIGNY à compter du 01/09/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention en sera faite au RCS de AUXERRE

AL893631384

MODIFICATION DE CAPITAL

CEROM

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social
5 Rue du Bas de Jonches 89000 AUXERRE
878 769 553 RCS AUXERRE

Par Assemblée Générale du 27/07/2021, le capital social a été augmenté de 200 000 euros, pour être porté à 201 000 euros, par voie d'apport de droits sociaux. Les mentions relatives au capital social sont ainsi modifiées : Ancienne: 1 000 euros ; Nouvelle : 201 000 euros.

AL893631358

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SARL EXPLOITATION CARS DE CHAMPIGNELLES

SARL au capital de 228.521,08 €
Siège social
Chemin de la Croix
89350 CHAMPIGNELLES
377958384 RCS Auxerre

Capital social

Par décision du 20/08/2021, prise sur délégation de l'AGE du 30/06/2021, le capital social : - a été réduit de 152.372,80 € pour le ramener de 228.521,08 € à 76.148,28 €, suite au rachat de 1.999 parts, suivi de leur annulation par réduction de capital. - puis augmenté de 152.372,80 € pour le porter de 76.148,29 € à 228.521,08 €, par prélèvement de pareille somme sur le compte «Autres Réserves» et augmentation de la valeur nominale des parts, portée de 76,2245 € à 228,75 €. A l'issu, la capital est donc toujours de 228.521,08 €. Les statuts ont été modifiés et déposés au RCS.

Pour avis

AL893631374

METAL PROJECT

SARL au capital de 100.000 € sis rue de l'Artisanat, Parc d'activités des Vallées, 89220 BLENEAU, immatriculée au registre des sociétés d'Auxerre sous le numéro 433 704 293

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 27 août 2021, une augmentation de capital de la société de 100.000 € à 201.740 € a été adoptée à l'issue des opérations suivantes :

- Augmentation du capital par incorporation des réserves à 300.000 €

- Remboursement de 818 parts sociales de Monsieur Romain RAVOT

- Réduction du nombre de parts à 1682 par annulation des parts remboursées

- Fixation du capital social de la société à la somme de 201.740 €.

La présente décision sera effective au 1er septembre 2021.

Pour avis, la gérance.

AL893631377

S.J.B. Société d'Avocats

HOLDING F/S

SAS, Société par actions simplifiée
au capital de 90 euros
porté à 50 490 euros
Siège social
31, rue du Puits Noblot 89600 CHEU
900 191 420 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de décisions des associés du 23 août 2021 que le capital social a été augmenté de 50 400 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix euros (90 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (50 490 euros).

AL893631380

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne -
Préfet de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

à SAINT-LEGER-VAUBAN

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2021-307 du 13 août 2021, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage de 66 000 poulets de chair, 250 vaches allaitantes et 100 bovins à l'engraissement sur la commune de Saint-Léger-Vauban, déposée par le GAEC de la Maison des Champs, sera ouverte du mardi 7 septembre 2021 (9h) au samedi 9 octobre 2021 (12h), soit une durée de 33 jours consécutifs à la mairie de Saint-Léger-Vauban (commune d'implantation), en mairies de Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, (Yonne), Rouvray et Saint-Andeux (Côte-d'Or) (communes concernées par le plan d'épandage).

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Guy BORNOT, expert foncier et immobilier en retraite.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, les avis de l'Autorité Environnementale, leurs compléments en réponse et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 7 septembre au 9 octobre 2021, dans les mairies de Saint-Léger-Vauban (exemplaire papier), Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Rouvray et Saint-Andeux (CD-Rom) afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées / enquêtes publiques) et sur le poste informatique mis à disposition du public du 7 septembre au 9 octobre 2021 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9h à 12h et de 14h à 16h30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Toutes les communes énoncées ci-dessus sont concernées par le plan d'épandage et/ou le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

> soit par par voie électronique :

- à l'adresse e-mail suivante :

pref-gaecmaisondeschamps@yonne.gouv.fr

> soit par écrit :

sur le registre « papier » déposé dans les mairies de Saint-Léger-Vauban, Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Rouvray et Saint-Andeux,

ou

par courrier adressé à la mairie de Saint-Léger-Vauban (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Saint-Léger-Vauban, les :

- mardi 7 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 14 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,

- vendredi 24 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, - mardi 28 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,

- samedi 9 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfectures de l'Yonne et de la Côte-d'Or, ainsi qu'en mairies de Saint-Léger-Vauban, Beauvilliers, Bussières, Quarré-les-Tombes, Saint-André-en-Terre-Plaine, Saint-Brancher, Rouvray et Saint-Andeux. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.

A l'issue de la procédure, la décision prise par les Préfets de l'Yonne et de la Côte-d'Or est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. CHATELAIN, responsable du GAEC de la Maison des Champs - 89630 SAINT-LÉGER-VAUBAN - Tél. 03.86.32.24.29.

AL893631283

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE HERY

Enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme

Par arrêté n° 2021T59 du 5 août 2021

Le maire de HERY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Pascal FOUGERE a été désigné par le Président du tribunal administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du mardi 7 septembre 2021 à partir de 9h00 au vendredi 8 octobre 2021 jusqu'à 16h00, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi 8h30-12h00

Mardi 8h30-12h00 13h30-18h30

Mercredi 8h30-12h00 13h30-17h30

Jeudi 8h30-12h00

Vendredi 8h30-12h00 13h30-16h00

Le dossier d'enquête sera consultable par le public pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux heures habituelles d'ouverture et sur le site Internet de la Mairie de Héry : **https:/www.mairie-hery89550.fr** (rubrique Mairie/Urbanisme)

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur ou transmises sur la boîte mail de la mairie : contact@mairie-hery89550.fr

M. le commissaire-enquêteur recevra en Mairie :

Mardi 7 septembre 2021 9h00-12h00

Mercredi 15 septembre 2021 14h00-17h00

Samedi 25 septembre 2021 9h00-12h00

Vendredi 8 octobre 2021 13h00-16h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue d'un délai de 30 jours après clôture de l'enquête.

Le maire.

P. ROUSSELLE

AL893631378

RECTIFICATIF

ESCOLIVES SAINTE CAMILLE

Rectificatif à l'annonce AL 893431305 paru dans le présent journal du 27 aout 2021 concernant la donation du fonds artisanal de de Nettoyage de bâtiments exploité à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE,

Il fallait lire

Au profit de :

Monsieur Nicolas Emile Jean **SERVAN**, Entrepreneur, demeurant à JUSSY 9 grande rue.

Pour avis modificatif
Le Notaire

AL893631343

MODIFICATION DE STATUTS

V.I.89

SARL au capital de 80 000 €
Siège social : Frauville
89110 SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF
538 586 868 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2021, les associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, ont décidé : -la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 80 000 €.

Président : M. Charles WAYMEL demeurant à Saint-Aubin-Château-Neuf (89110), Frauville.

Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL893631109

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION EN SAS

KALLENKOOT HORTICULTEURS Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 175 000 euros Siège social : 34 Faubourg Saint Nicolas 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 428 610 604 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 31 août 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er septembre 2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 175 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Madame Maryline KALLENKOOT, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : Madame Maryline KALLENKOOT demeurant 34 Faubourg Saint Nicolas 89500 VILLENEUVE SUR YONNE

AL893631354

EARL DU BEAU CHENE

EARL au capital de 10 000,00 euros
Siège social
37 Grande rue - 89310 SARRY
887 630 739 RCS AUXERRE

Le 25 juin 2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 110 000 € pour le porter à 120 000 €. L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2021 a décidé : - De transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. - De modifier la dénomination sociale qui devient SCEA DU BEAU CHÊNE. - De transférer le siège social au 7 rue du Pont, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON. - De nommer M. Benoît VELUOT, demeurant 4 rue en Darphin, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, gérant de la société en remplacement de M. Sylvain CHERRIOT, démissionnaire À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DU BEAU CHÊNE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 120 000 €. Siège social : 7 rue du Pont, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON. Durée : Jusqu'au 30 juillet 2119. Gérants : M. Benoît VELUOT, demeurant 4 rue en Darphin, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés sauf celles au profit d'un coassocié. Pour avis, la gérance.

AL893631363

AVIS DE TRANSFORMATION

LIGNISENSUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social : 4 rue de Vieux Poux
89110 ST MAURICE THIZOUAILLE
518 853 999 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 19 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'une personne morale nouvelle, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 30.000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean-Pierre RAOUT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Jean-Pierre RAOUT, demeurant Le Vieux Moulin, 4 Rue de Vieux Poux - 89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE.

Pour avis

Le Président

AL893631382

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NUPIK FRANCE

Le 30/06/2021, l'associée de la SARL au capital de 60.976€ NUPIK FRANCE, 5 rue Fourier 89000 Auxerre, 379.568.496 Rcs Auxerre a nommé Gérant M. Carlo LEVADA, Piazza San Francesco, 2 Treviso (italie) en remplacement de M. José PEREZ VERDAGUER et n'a pas renouvelé le mandat des Commissaires aux Comptes Denis LIAUME (Titulaire) et Arnaud ROUGAGNOU (Suppléant).

AL893631349

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 06/05/2019, la Société TotalEnergies Marketing France Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 32 mois à compter du 15/05/2019 à la SNC LOIRETAL au capital de 3 048,98 € dont le siège social est à 92500 RUEIL-MALMAISON 23 rue François Jacob, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 382 579 977 un fonds de commerce de station-service et activités annexes dénommé Relais VENOY OUEST sis A6 – Aire VENOY GROSSE PIERRE – 89290 VENOY.

Le présent contrat liant la Société TotalEnergies Marketing France et la SNC LOIRETAL a pris fin le 30/09/2021.

AL893631350

AVIS DE LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 31/08/2021, la Société TotalEnergies Marketing France Société par Actions Simplifiée au capital de 390 553 839 €, dont le siège social est 562, Avenue du Parc de l'Ile – 92000 NANTERRE, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 531 680 445, a confié sous contrat de location-gérance pour une durée de 15 mois à compter du 01/10/2021 à la SAS ARGEDIS au capital de 160 000 € dont le siège social est à 92500 RUEIL-MALMAISON 23 rue François Jacob, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 306 916 099 un fonds de commerce de station-service et activités annexes y compris restauration rapide sis à A6 – AIRE VENOY-CHABLIS – 89290 VENOY dénommé Relais VENOY CHABLIS. Conformément à l'article 6 des conditions particulières filiales du contrat de location-gérance d'une station-service, ledit contrat annule et remplace tout autre contrat signé précédemment entre les parties. Cette location-gérance a été faite aux conditions ordinaires à la SAS ARGEDIS, seule responsable à l'exclusion de la société bailleresse, de tous engagements quelconques qu'elle pourrait prendre à l'égard des tiers. Pour unique insertion.

AL893631356

EURL DREAU SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 90 000,00 euros
Siège social
6 Rue Pâtis – Soeuvres
89450 FONTENAY PRES VEZELAY
519 059 414 RCS AUXERRE

Par une délibération en date du 30 août 2021, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : - la démission de M. Sébastien DREAU de ses fonctions de gérant - la nomination en tant que gérante de Mme Christel PLANAT épouse DREAU demeurant 6 Rue Pâtis – Soeuvres 89450 FONTENAY PRES VEZELAY à compter du 20 Août 2021

AL893631361

S.J.B. Société d'Avocats

SCI FRANCELISE

Société civile immobilière
au capital de 192 000 euros
Siège social
9, rue du Courtis Robin
89470 MONETEAU
434 358 354 RCS AUXERRE

Changement de dirigeant

Aux termes d'une délibération en date du 30 AOUT 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé : Madame Marie-Cécile BABAY épouse IGLESIAS, demeurant 9 Rue du Courtis ROBIN - 89470 MONETEAU, en qualité de co-gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Elisabeth BABAY, décédée. Monsieur François BABAY conserve son mandat de co-gérant. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL893631362

EARL DES BELLES FLEURS

EARL au capital de 189 000 €. Siège social : Salfin - 89130 DRACY. 403 890 940 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2021 a nommé M. Louis LAMBERT, demeurant à DRACY (89130), Salfin, aux fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL893631376

POURSUITE D'ACTIVITÉ

PERTE DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

Dénomination: JSML
Forme: SARL
Capital:100000€
Siège social : 5-7-9 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 844698449

Conformément à l'article L223-42 du code du commerce, l'associé unique a, par une décision en date du 30/11/2020, décidé de poursuivre l'activité de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital.

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

AL893631217

DISSOLUTION LIQUIDATION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

HD Société par actions simplifiée en liquidation Au capital de 109 460 euros Siège social : 16 Rue de l'Auge Zone Artisanale les Bréandes - 89000 PERRIGNY PRES AUXERRE 801 120 494 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 20 AOUT 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 20 AOUT 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane DOLZ, demeurant 14 Rue Le Meunier – 89250 GURGY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 16 rue de l'Auge – Zone Artisanale Les Bréandes – 89000 PERRIGNY PRES AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42 legales@terres-de-bourgogne.net

liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL893631342

EARL DE LA VALLÉE

EARL en liquidation au capital de 80 625 €. Siège social : la Vallée - Taingy - 89560 LES HAUTS DE FORTERRE. 347 996 134 RCS AUXERRE. Liquidateur : M. Daniel CHAMBON – 10 rue du Lavoir – la Vallée - 89560 LES HAUTS DE FORTERRE. Clôture de liquidation. Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893631345

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JCG CONSEIL
Société par actions simplifiée
en liquidation au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation :
8 rue de la Mothe,
89110 AILLANT SUR THOLON
483 158 226 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 04 Août 2021 au siège, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Florence GUINOT, demeurant 8 rue de la Mothe 89110 AILLANT SUR THOLON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,

Le Liquidateur.

AL893631352

EARL DES PRESRATS

EARL au capital de 85 730,00 euros. Siège social : 30 grande rue - 89740 ARTHONNAY. 441 063 898 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 août 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société et a mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date. M. Alain ROUSSEAU, demeurant à ARTHONNAY (Yonne), 14 Grande rue, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, 30 Grande rue, 89740 ARTHONNAY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893631353

FAMILY GOLF

Dissolution anticipée

Dénomination : FAMILY GOLF. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 8001 euros. Siège social : 5 T Rue DE L'AUGE, 89000 PERRIGNY. 528030778 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 mai 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mai 2021. Madame Delphine FRAINEAU, demeurant 3 rue de l'église 89210 Mercy a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

Le liquidateur

AL893631357

LA CENTRALE DE L'AUDIOVISUEL ET DU SPECTACLE

SARL en liquidation
au capital de 7 622.45 euros
Siège social
4 bis avenue Roger-Varrey
89300 JOIGNY
402540082 RCS SENS

Le 30 décembre 2014, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 décembre 2014. Radiation au RCS de SENS

AL893631368

EURL ORIGAMMY

En liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 105 rue des Mignottes
89000 AUXERRE
RCS d'AUXERRE 529 544 603

L'assemblée générale extraordinaire du 03/09/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 03/09/2021.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL893631385

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : RELIN-DAVENE Capital : 2000€ Siège social : 11 avenue de la Tournelle 89000 Auxerre Objet : marchand de biens Durée : 99 ans. Président : M. Relin Michel demeurant 23 route de Petit Vaux 89290 Champs sur Yonne Les actions sont librement négociables. Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix RCS Auxerre

AL893631324

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MALIGNY du 09/08/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : SCI PLANETE MALIGNY.
- Forme : Société civile immobilière.
- Siège : 75 Grande Rue, 89800 MALIGNY
- Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
- Capital : 1 000,00 euros.
- Objet : La Société a pour objet :

L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

- Gérant : Monsieur Xavier DUCHET, demeurant 2 rue du Petit Cotât 89800 MALIGNY,

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour insertion

Le Gérant

AL893631344

AVIS DE CONSTITUTION

PNGE Société par actions simplifiée au capital de 690 000 euros Siège social : 44 rue de la Forêt, 89360 FLOGNY LA CHAPELLE Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FLOGNY LA CHAPELLE du 1er août 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes: Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : PNGE Siège : 44 rue de la Forêt, 89360 FLOGNY LA CHAPELLE Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 690 000 euros Objet : La prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Pascal FORTINI, demeurant 44 rue de la Forêt, 89360 FLOGNY LA CHAPELLE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. POUR AVIS Le Président

AL893631315

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24.08.2021 à AUXERRE, il a été constitué une SARL dénommée OxyCall. SIEGE SOCIAL: AUXERRE (89000) 9 Place du Maréchal Leclerc. OBJET: Permanence téléphonique; Soutien administratif pour les médecins, avocats, entreprises, professions libérales. DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AUXERRE. CAPITAL: 300 euros. GERANCE: Mme Katia MENEUVRIER, demeurant à AUXERRE (89000) 32 C rue Haute Moquette.

AL893631351

RESTAURANT SELIM KEBAB

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 500 euros
Siège social
12 bis avenue Gambetta
89300 JOIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOIGNY du 01/09/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : RESTAURANT SELIM KEBAB

Siège social : 12 bis avenue Gambetta, 89300 JOIGNY

Objet social : Restauration rapide sur place ou à emporter, vente de boissons sans alcool

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Harun ATASOY, demeurant 15 Rue Gabriel Cordier 89400 MIGENNES, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis

La Gérance

AL893631359

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMPS SUR YONNE (Yonne) du 2 septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : C MARIE IMMOBILIER Siège social : 69/71 route de Toussac, 89290 CHAMPS SUR YONNE Objet social : L'activité de transactions, commerciales et markéting immobilières (la promotion, la négociation, l'achat, la vente), gestion de locations (la promotion, la mise en location, la gestion administrative), l'administration de biens, cession et transmission d'entreprises, et de toutes activités connexes et complémentaires à cet objet social ainsi défini ; la création, l'acquisition, la gestion, l'administration, la location, l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous biens et droits immobiliers en ce compris les parts de société civile de placement immobilier dont elle peut devenir propriétaire ; l'activité d'intermédiaire en matière de placements, produits financiers et assurance ; la réalisation par l'intermédiaire de sous-traitants qualifiés de prestations d'aménagement, de mise en valeur, d'entretien, de nettoyage à usage professionnel et d'habitation pouvant servir de manière quelconque à l'objet social. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5 000 euros Gérance : Madame Maria CARREGOSA, demeurant 69/71 route de Toussac 89290 CHAMPS SUR YONNE, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL893631365

BOULANGERIE PATISSERIE ROUSSEAU

Aux termes d un acte SSP en date du 02/09/2021 . Il a été constitué une société dénomination sociale : Boulangerie pâtisserie Rousseau.

Siège social : 6 place Charles Lepere 89000 Auxerre.

Forme : SARL Unipersonnelle.

Nom commercial : Boulangerie pâtisserie Rousseau.

Capital : 4000€.

Objet social: toutes prestations de service fabrication d une boulangerie pâtisserie et snaking.

Gérant : Monsieur Robert Rousseau. 70 rue de Londres 89000 St Georges sur baulche.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL893631372

Saveurs
papier ● internet



saveurs.agribourgogne.fr

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
pour 1 an 52 €
pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
Bovins viande
Grandes cultures
Lait élevage
Porcs
Vigne
Volailles
Fruits & légumes
Pâtre
Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



PERFORMANCE SANITAIRE

Mieux vaut prévenir que guérir !
Tuberculose bovine, IBR, leucose, peste bovine…
Les maladies qui peuvent toucher les élevages bovins sont nombreuses et constituent un risque permanent pour les exploitations et l'économie des filières en général.
Chaque éleveur dans son activité quotidienne, doit veiller à préserver et protéger la santé de ses animaux.

Protégez la santé de vos animaux

Protégez votre activité

Formez-vous à la biosécurité

Deux cycles de formation sont ouverts à **tous les éleveurs de bovins**

une formation généraliste
1/2 JOUR EN LIGNE
1/2 JOUR EN PRÉSENTIEL

une formation mettant l'accent sur la tuberculose bovine dans les régions concernées par cette maladie.
1 JOUR EN PRÉSENTIEL

Inscrivez-vous

Pour plus d'information et retrouver le centre de formation le plus proche de chez vous : www.vivea.fr

Clément Boutillon, faïencier d'art à Nevers

«Appréhender la faïence autrement»

Clément Boutillon s'est installé en février dernier, deux semaines avant le premier confinement, comme faïencier d'art dans le cœur de Nevers. Un retour aux sources pour ce Nivernais.



Clément travaille uniquement la faïence en blanc ou en noir, afin de mettre en avant *«le travail de dessin et de recherche formelle»*.



La collection Glacier de Clément, est issue des premières pièces blanches réalisées : *«elles avaient toutes un défaut en blanc au niveau de l'émail. Alors j'ai décidé de redécorer ces pièces d'une manière dont je garde le secret»*.



La Méduse est la pièce favorite de Clément Boutillon, qui a créé le moule et fabriqué son propre four à échelle humaine pour cuire cette pièce.

La boutique

14 rue des Récollets à Nevers.
Site internet et boutique en ligne : www.clementboutillon.com
Instagram : Clementboutillon
Facebook : Clementboutillondesigner
Contact : contact@clementboutillon.com
Cours le mardi et le samedi après-midi. Compter une trentaine d'euros pour participer, sur réservation.

En poussant la porte du 14 rue des Récollets à Nevers, le visiteur entre dans une boutique aux allures d'atelier. *«Tout est là, les clients voient presque l'intégralité du processus de production»* explique Clément Boutillon, 28 ans et faïencier designer (*«ou céramiste d'art, je ne sais pas encore mais je vais devoir choisir»* précise-t-il avec un sourire). Naturel et sans fioritures, il raconte qu'il est de *«Coulanges, et j'y ai vécu jusqu'à mes 18 ans, pour ensuite aller à Paris travailler comme designer produit dans le luxe. J'y suis resté 10 ans»*. Sans dénigrer ses années d'apprentissage et de travail, il aspirait à une autre vie : *«je suis un amoureux de la nature et la montagne était trop loin de moi. De plus, j'avais envie de m'installer à mon compte, mais à la capitale cela était impossible car trop cher»*. Sans trop se poser de questions, il quitte tout pour revenir au pays.

Le grand changement

«Je voulais m'établir dans un endroit où je pourrais proposer une autre vision de la faïence et me rapprocher du public par la même occasion. J'ai donc rendu mon appartement et suis retourné dans ma famille. Puis, j'ai pris un petit boulot pendant que je réalisais mes créations. Mais, je me suis vite rendu compte que je ne voulais faire qu'une seule chose : dessiner et fabriquer mes propres créations». Si son entourage est inquiet de son choix, par manque de sécurité, il persévère. *«Aujourd'hui, j'arrive à en vivre, même si cela n'est pas simple tous les jours»*.



Clément participe au salon Maison et Objet, du 9 au 13 septembre à Paris.

Les premiers pas

«J'ai commencé à faire des pièces dans un grand four à gaz que je me suis fabriqué moi-même… Au départ, je voulais qu'elles soient parfaites. Mais, il y avait énormément de perte et j'ai constaté que ce n'était pas ce que le public attendait». En réfléchissant, son système prend forme : *«Il faut qu'elles soient uniques, toutes différentes les unes des autres. D'ailleurs, les clients choisissent l'une plutôt que l'autre, même si le modèle est identique, car il y a une aspérité, un grain qui change. En remaniant ma manière de voir ma production, j'ai réussi à ce que toutes mes pièces soient vendables. Je pense qu'il est nécessaire d'appréhender la faïence autrement et de proposer des objets divers comme des lampes, des cendriers à cigare ou encore des bougeoirs et ne pas se cantonner aux Arts de la table»*.

Les vents d'inspiration

Pour trouver les formes et les courbes des objets, Clément Boutillon va piocher dans divers univers *«je suis curieux de tout, avec des passions différentes. Dès que je vois quelque chose qui m'interpelle, je me renseigne sur le sujet. Après c'est aussi uniquement la technique qui rentre en ligne de compte, comme pour la Méduse, dont le dôme requiert une grande patience à obtenir et surtout à ne pas casser»*. Pour ce modèle, il aura fallu trois ans à Clément pour le mettre en place. *«Le processus de création est long pour chacun. Je commence par un dessin, puis une modélisation ce qui prend entre 2 à 6 mois. Puis on passe à l'impression 3D du modèle qui se fait en une à deux semaines. Enfin on passe au moule et là, il faut 3 à 7 jours pour le faire… Ensuite seulement, après plusieurs semaines de séchage du moule, on peut passer au coulage de la terre dans le moule et là encore il y a du travail car pour le démoulage notamment, il faut avoir un coup de main particulier en fonction de chacun des modèles»*.

Faïence et renaissance

«Ma matière est achetée à Saint-Amand-en-Puisaye. J'essaye dans la mesure du possible de faire vivre l'économie locale, car il faut revenir aux fondamentaux pour avancer. J'ai aussi choisi ma boutique dans le centre-ville de Nevers pour lui redonner un peu de vie. Je regrette de voir les magasins spécialisés s'établir en périphérie, car ce cœur de ville se meurt alors qu'il est parfait pour flâner». Pour raviver le lieu, Clément accueille des cours le mardi et le samedi : *«Durant ces séances, on essaie de réaliser une pièce. Techniquement, j'ai des acquis à apporter aux curieux, c'est aussi pour ça que je forme des stagiaires qui d'ailleurs ont également un savoir à partager ou encore un regard neuf»*. Amoureux de montagne, Clément ne sait pas s'il restera ad vitam aeternam à Nevers, ni même s'il continuera à être faïencier professionnel *«peut-être que je changerai de métier, il y en a tellement à essayer, on a qu'une vie !»*



Deux cuissons sont nécessaires pour réaliser les pièces de Clément.

CHLOÉ MONGET